



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0120

Rapport d'activité 2022 de la Métropole du Grand Paris

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Rapport d'activité 2022 de la Métropole du Grand Paris

Le rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris doit être présenté au Conseil municipal. Cette disposition résulte de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui impose au président d'un établissement public de coopération intercommunale, d'adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La Métropole du Grand Paris a ainsi transmis son rapport d'activité 2022.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 28 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que le rapport d'activité 2022 de la Métropole du Grand Paris, ci-annexé, a été présenté au cours de la présente séance.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.



Métropole
du Grand Paris

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

S²LO

RAPPORT ²⁰²² D'ACTIVITÉ

UNE HISTOIRE D'AVENIR

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ÉDITO LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, UNE HISTOIRE D'AVENIR



PATRICK OLLIER
ANCIEN MINISTRE,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS,
MAIRE DE RUEIL-MALMAISON

En 2022, la Métropole du Grand Paris a pu confirmer son rôle moteur et fédérateur au service des initiatives métropolitaines, preuve de sa capacité à mobiliser l'intelligence collective pour construire un avenir commun.

Les actions concrètes et les projets d'envergure menés par la Métropole du Grand Paris se sont plus particulièrement structurés autour d'une triple ambition : améliorer la qualité de vie des Métropolitains, renforcer l'attractivité et le rayonnement d'une Métropole-monde et favoriser le rééquilibrage du territoire pour réduire les inégalités.

Pour améliorer la qualité de vie des Métropolitains, la Métropole a notamment joué son rôle de levier des transitions : la transition économique avec le lancement de la 1^{re} Stratégie métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire et la signature de la Charte métropolitaine pour une construction circulaire ; la transition écologique avec la mobilisation des entreprises autour de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 », l'adoption du Plan Biodiversité et la création d'une Coopérative carbone ; la transition énergétique enfin, avec l'adoption du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) notamment. Mais améliorer la qualité de vie, c'est également assurer la sécurité des habitants face aux risques naturels. Le lancement des travaux du Casier Pilote de la Bassée, que la Métropole finance, fut ainsi une étape importante pour la prévention des inondations sur le territoire métropolitain. Il permettra d'abaisser de 10 à 15 cm le niveau de crue de la Seine.

Pour renforcer l'attractivité de l'espace métropolitain, des étapes majeures ont été franchies en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire. On peut citer notamment


l'accélération du chantier du Centre Aquatique Olympique (CAO), la pose du franchissement au-dessus de l'autoroute A1 ou encore l'inauguration de certains projets d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) tandis que la 3^e édition du concours a permis d'identifier 27 nouveaux sites pour des projets urbains innovants. Notre démarche de coopération a par ailleurs été renforcée avec nos partenaires, que ce soit au niveau métropolitain avec le SYCTOM et le SIAAP, au niveau national avec l'ADEME ou encore au niveau international avec l'agglomération de Kiev. À l'occasion des 5^e Rencontres de l'Axe Seine, organisées par la Métropole du Grand Paris, nous avons également pu présenter les premiers résultats et perspectives de l'Axe Seine avec la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole.

Pour favoriser le rééquilibrage territorial, les élus métropolitains ont approuvé à une très large majorité de 94,2% le 1^{er} arrêt du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) métropolitain. Ce SCoT, unique en son genre, constitue la colonne vertébrale de la Métropole sur les 15 à 20 prochaines années et fixe des objectifs clairs et

forts pour l'aménagement de l'espace métropolitain. La Métropole a par ailleurs attribué de nouvelles subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN). La Métropole a enfin co-organisé la 2^e édition des Assises métropolitaines du Centre-ville avec l'association Centre-ville en Mouvement et créé une foncière commerciale métropolitaine.

Je vous le disais, la réussite du projet métropolitain est le fruit d'une vision partagée avec nos partenaires mais aussi et surtout avec les 131 communes qui composent la Métropole du Grand Paris, riches de leur patrimoine, de leur identité mais également de leur histoire. Une histoire que nous continuons à écrire ensemble, jour après jour, pour construire un avenir humain, solidaire, radieux et ambitieux !



**Le Schéma de
Cohérence Territorial
métropolitain constitue
la colonne vertébrale
de la Métropole sur
les 15 à 20 prochaines
années** 

SOMMAIRE

CARTE D'IDENTITÉ DE LA MÉTROPOLE

1 EN BREF 10

Des compétences stratégiques au service des Métropolitains	11
Chiffres-clés	12
Les temps forts 2022	14

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE 20

Les élus	21
Les commissions thématiques	28
Les instances de dialogue et de coopération	33

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE-MONDE PLUS ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE

1 UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE 38

L'ambition olympique de la Métropole	39
« Inventons la Métropole du Grand Paris »	42
Axe Seine	45
Culture et sport	47
Attractivité touristique	51

2 UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE 54

Économie Circulaire et Solidaire	55
La Nuit de la Solidarité	58
Logistique métropolitaine	59

3 UNE MÉTROPOLE INNOVANTE ET NUMÉRIQUE, AU BÉNÉFICE DE TOUS 61

Programme « Innover dans la ville » : numérique public et innovation urbaine	62
Data	64
Numérique responsable et inclusion numérique	65
Quartiers Métropolitains d'innovation	67
Réseaux d'acteurs métropolitains et partenariats	68

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE PLUS ÉQUILIBRÉE

1 UNE MÉTROPOLE QUI ASSURE UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DE SES COMMUNES 72

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	73
Fonds d'Investissement Métropolitain	74
Centres-Villes Vivants	75
Santé	77

2 UNE MÉTROPOLE QUI MÈNE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS À RECOUDRE LE TERRITOIRE 78

ZAC et Opérations d'Intérêt Métropolitain	79
Équipements structurants	81

3 UNE MÉTROPOLE QUI MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT 83

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)	84
--	----

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

1 UNE MÉTROPOLE DURABLE AU CADRE DE VIE PRÉSERVÉ 88

Plan Climat Air Énergie Métropolitain	89
Qualité de l'air	91
Coopérative carbone	93
Transition énergétique	94
Mobilité durable	99
Préservation de la biodiversité	102

2 UNE MÉTROPOLE QUI PRÉSERVE LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVIENT LE RISQUE INONDATION 108

Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables	109
Système de protection des inondations	111
Moyens d'exercice de la compétence GeMAPI	113

3 UNE MÉTROPOLE
À L'ÉCOUTE DES MÉTROPOLITAINS 116

CoDev.....	117
Dialogue avec les citoyens.....	118

DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

1 ADMINISTRATION 122

2 MOYENS FINANCIERS 124

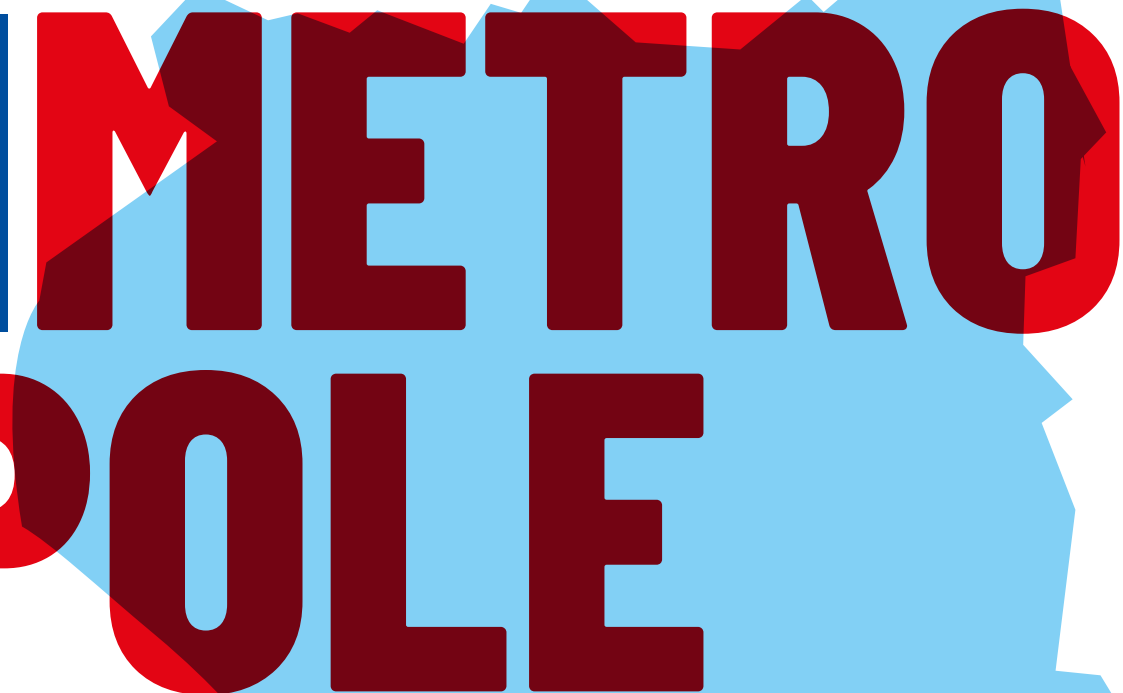
3 COMMANDE PUBLIQUE 125

ANNEXES

État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 1	128
État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 2	132
Fond d'Investissement Métropolitain	135
Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique.....	148
Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services.....	152
Glossaire.....	154
Index.....	155

CARTE D'IDENTITÉ

DE LA **MÉTRO**
POLE



1 En bref _____ P.10

2 Une gouvernance
partagée et efficace _____ P.20

EN

BREF

**DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES
AU SERVICE DES MÉTROPOLITAINS**

CARTOGRAPHIE

CHIFFRES-CLÉS

LES TEMPS FORTS 2022



DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES AU SERVICE DES MÉTROPOLITAINS

La Métropole du Grand Paris contribue à l'amélioration du cadre de vie des Métropolitains, favorise le rééquilibrage territorial et renforce l'attractivité de l'espace métropolitain. Ses compétences sont clairement définies et ses champs d'actions ne cessent de s'élargir.

Les 5 compétences de la Métropole du Grand Paris

PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT
ET POLITIQUE DU
CADRE DE VIE



GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES
INONDATIONS



DÉVELOPPEMENT
ET AMÉNAGEMENT
**ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL**



POLITIQUE LOCALE DE
L'HABITAT



AMÉNAGEMENT
DE **L'ESPACE
MÉTROPOLITAIN**



LE SAVIEZ-VOUS?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 territoires. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants.



Améliorer le cadre de vie des Métropolitains, agir en faveur du rééquilibrage territorial, renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'espace métropolitain

CHIFFRES-CLÉS

INSTITUTION

131
COMMUNES

11

TERRITOIRES

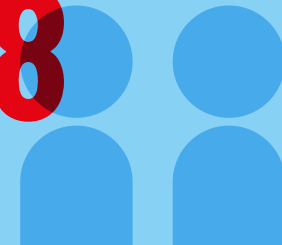
5 DOMAINES DE
COMPÉTENCES

POPULATION

7,2
MILLIONS
D'HABITANTS

25^e MÉTROPOLÉ
MONDIALE
EN TERMES
DE POPULATION

8 598
HAB./KM²



INVESTISSEMENT ET RICHESSE

39,9

M€ INVESTIS
POUR 189 PROJETS
D'INVESTISSEMENT DANS
126 COMMUNES ET
11 TERRITOIRES DANS LE CADRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN (FIM)



25%

DU PRODUIT INTÉRIEUR
BRUT NATIONAL (PIB)

EMPLOI

1^{er}
PÔLE D'EMPLOI
D'EUROPE



4,3

MILLIONS
D'EMPLOIS
SOIT 69% DES EMPLOIS
EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

7 610

EMPLOIS GÉNÉRÉS
DANS LES 3 ANS À VENIR
SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE GRÂCE AUX
INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1^{er}
PÔLE DE
RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT
EUROPÉEN

6

CLUSTERS ATTIRANT
LES ENTREPRISES DE
POINTE



900

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
DONT 16 UNIVERSITÉS

ATTRACTIVITÉ

1^{re}
DESTINATION
TOURISTIQUE
MONDIALE

1^{er}
PARC DE
BUREAUX
D'AFFAIRES
D'EUROPE



104

SITES
POUR DES PROJETS
URBAINS INNOVANTS DANS
LE CADRE D'« INVENTONS
LA MÉTROPOLE DU GRAND
PARIS »

1
CENTRE
AQUATIQUE
OLYMPIQUE EN
CONSTRUCTION

1 EN
BREF

LES TEMPS FORTS 2022



20 JANVIER

NUIT DE LA SOLIDARITÉ

La première Nuit de la Solidarité Métropolitaine s'est tenue dans 10 villes de la Métropole du Grand Paris. En élargissant cette démarche, initiée par la Ville de Paris, aux communes métropolitaines, la Métropole se mobilise pour mieux connaître les besoins des personnes en situation de rue et adapter ainsi les politiques de solidarité.



2 MARS

ANNONCE DES SITES DE LA 3^E ÉDITION D'« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

Dans le cadre de la 3^e édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), une cérémonie officielle a permis d'annoncer les 27 sites retenus. La forte mobilisation autour de cette annonce montre une nouvelle fois qu'IMGP s'est imposé comme le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe.



29 MARS

COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Près de 150 personnes étaient rassemblées à l'usine Té-Loft à Saint-Denis pour le Comité des Partenaires de la logistique urbaine, dans le cadre du « Pacte pour une logistique métropolitaine », dont l'Acte II a été adopté le 15 février 2022 par notre Conseil Métropolitain.

24 JANVIER



UN VOTE HISTORIQUE POUR LE SCoT !

À l'occasion d'une séance exceptionnelle du Conseil Métropolitain, les élus ont approuvé à une très large majorité de 94,2 % le 1^{er} arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale. Document d'urbanisme et de planification, le SCoT détermine le projet du territoire et définit les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.



15/18 MARS

MIPIM

La Métropole du Grand Paris était présente au MIPIM, salon international à destination des professionnels de l'immobilier, organisé à Cannes. L'ancien Président de la République François HOLLANDE s'est longuement arrêté sur

le stand de la Métropole. Il a pu découvrir les nombreux projets métropolitains dont la maquette du Centre Aquatique Olympique, qui a reçu un vif succès.



21 AVRIL

PARTENARIAT AVEC LE SYCTOM

La Métropole et le SYCTOM ont signé une convention de partenariat afin d'amplifier leur volonté de participer à la modernisation des équipements du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Cette convention s'est traduite de manière opérationnelle par le lancement du projet de Biométhanisation à Gennevilliers, le 21 avril dernier.

4 MAI

POSE DE LA PASSERELLE DE NOGENT

Patrick OLLIER a assisté à la pose de la passerelle piétons-cycles du pont de Nogent. La Métropole soutient ce projet à hauteur de 1,7 million d'euros.



23 MAI

POSE DE LA 1^{RE} PIERRE DU COLISÉE GRAND PARIS

La 1^{re} pierre du Colisée Grand Paris a été posée le 23 mai 2022. Financée à hauteur de 11 millions d'euros par la Métropole, cette Arena de 9000 places alliant culture, événements et sport a vocation à dynamiser le territoire dans une logique de rééquilibrage territorial.

13 MARS / 13 JUILLET

BIENNALE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

La Métropole a conçu, au sein de la Biennale d'Architecture et de Paysage 2022, un pavillon conciliant ses ambitions en matière d'innovation et de préservation de la nature en ville, imaginé par l'agence ChartierDalix.

28 JUIN

PARTENARIATS AVEC LE SIAAP ET L'ADEME

Dans le cadre du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), la Métropole et le SIAAP (Service Public de l'Assainissement Francilien) ont signé un protocole d'intention pour travailler ensemble sur plusieurs thématiques liées notamment à la protection des milieux aquatiques, la prévention des inondations ou encore la valorisation énergétique. La Métropole a également renouvelé son partenariat avec l'ADEME visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050.

1^{er} JUILLET

ADOPTION DE LA 1^{RE} STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

Le Conseil Métropolitain a adopté à l'unanimité, le 1^{er} juillet 2022, la première Stratégie métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire. Celle-ci a pour objectif de formaliser et de renforcer l'action de la Métropole en la matière à travers 5 orientations stratégiques.

1 EN
BREF

6 JUILLET



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CODEV

À l'occasion de l'Assemblée générale du CoDev, ses membres ont pu présenter leurs rapports sur trois sujets clés : le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM); les tiers-lieux; l'eau et le réchauffement climatique.

10 JUILLET



BIG JUMP

La Métropole a soutenu le Big Jump (Grand Saut) auquel plusieurs communes métropolitaines ont participé. Dans le cadre d'un partenariat inédit avec la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole, le Big Jump s'est également déroulé tout au long de l'Axe Seine.

11 JUILLET

MEET-UP POUR LA 3^E ÉDITION D'IMGP

À l'occasion d'un meet-up dédié à la 3^e édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris », la Métropole a réuni les acteurs de l'innovation, startup, Petites et Moyennes Entreprises (PME) et opérateurs immobiliers. La soirée a permis de développer des partenariats durables entre certaines entreprises finalistes d'IMGP3 et de jeunes entreprises métropolitaines.



20 JUILLET



VISITE OFFICIELLE À KIEV

À l'occasion d'une visite officielle d'une délégation métropolitaine menée par Patrick OLLIER, la Métropole a pu réaffirmer sa totale solidarité avec la population de Kiev avec, notamment, une aide d'urgence de 500 000 euros. Un nouveau programme de coopération a par ailleurs pu être signé entre la Métropole et Kiev.



8/11 AOÛT

POSE DE LA PASSERELLE DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

Reliant les deux sites olympiques du Centre Aquatique Olympique (CAO), réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, et du Stade de France à Saint-Denis, une passerelle piétonne et cycliste a été posée. Laissée

en héritage aux Métropolitains, elle offrira une connexion destinée à mettre fin à la coupure urbaine existant entre La Plaine Saint-Denis et la future ZAC Plaine Saulnier.



17 SEPTEMBRE

INAUGURATION DE LA MICRO-FOLIE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

La Métropole a inauguré la Micro-folie d'Asnières-sur-Seine, qu'elle soutient à hauteur de 42 004 euros, avec Manuel AESCHLIMANN, Maire de la commune et Vice-Président de la Métropole.

21 SEPTEMBRE

2^E ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS « NATURE 2050 »



La Métropole et la CDC Biodiversité ont mobilisé les entreprises pour qu'elles participent à la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 », qui bénéficie d'un budget de 4 millions d'euros abondé par la Métropole, soit le double de la 1^{re} édition.



26 SEPTEMBRE

CHARTRE MÉTROPOLITAINE POUR UNE CONSTRUCTION CIRCULAIRE

Patrick OLLIER a signé la charte métropolitaine pour une Construction Circulaire avec Jean-François MONTEILS, Président de la Société du Grand Paris et Étienne CREPON, Président du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), afin de continuer à rassembler les acteurs de la filière autour d'objectifs ambitieux.

28 SEPTEMBRE



SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ORCOD À ARGENTEUIL

La convention de la première Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) d'Intérêt Métropolitain permettra de poursuivre l'amélioration du parc immobilier bâti et de lutter contre l'habitat dégradé dans le quartier du Val d'Argent à Argenteuil. Cette opération sera financée à hauteur de 7,2 millions d'euros par la Métropole du Grand Paris.



20 SEPTEMBRE

SOMMET DU GRAND PARIS

La Métropole était partenaire du Sommet du Grand Paris organisé par La Tribune au Pavillon Gabriel.

Une journée de conférences et d'échanges autour des enjeux du Grand Paris de demain.

1 EN
BREF**1^{er}** OCTOBRE

NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

26 communes ont participé à l'édition 2022 de Nuit Blanche, preuve du succès croissant de cet évènement phare d'art

contemporain organisé par Paris et la Métropole du Grand Paris.

7 OCTOBRE

PREMIÈRE PIERRE DU PRISME

La pose de la première pierre du Pôle de Référence Sportif Inclusif Métropolitain (PRISME) fut l'occasion de rappeler les enjeux autour de cet équipement unique en Europe et spécifiquement dédié à la pratique handisport. Soutenu à hauteur de 13 millions d'euros par la Métropole, il constituera un élément majeur de l'héritage paralympique des Jeux de Paris 2024.

10/20 OCTOBRE

6^E ÉDITION DU GRAND PARIS CIRCULAIRE

La 6^e édition du Grand Paris Circulaire a réuni les principaux acteurs de l'économie circulaire autour de 6 rencontres thématiques et d'une plénière consacrée aux nouveaux métiers de l'économie circulaire ainsi qu'à l'accompagnement des changements de comportements.

**12** OCTOBRE

INAUGURATION DE LA MICRO-FOLIE DE NEUILLY-PLAISANCE

La Métropole a inauguré la Micro-folie de Neuilly-Plaisance, qu'elle soutient à hauteur de 14 842 euros, avec Christian DEMUYNCK, Maire de la commune.

**13** OCTOBRE

LANCEMENT DES TRAVAUX DU CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Les travaux d'aménagement du Casier pilote de la Bassée ont officiellement été lancés à Châtenay-sur-Seine avec, notamment, Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ce premier casier, dont la Métropole assure 30 % du financement total, améliorera, dès 2024, la protection du périmètre métropolitain contre les inondations.



18 OCTOBRE

2^E ASSISES DU CENTRE-VILLE

Organisée par la Métropole et l'association Centre-Ville en Mouvement à Rueil-Malmaison, la 2^e édition des Assises métropolitaines du Centre-Ville a réuni de nombreux Maires, élus et partenaires ainsi que Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales. Ces Assises ont permis de valoriser les actions du programme « Centres-Villes Vivants » et de présenter la nouvelle foncière de revitalisation commerciale.



21 LAURÉATS POUR L'AMI « LOGISTIQUE FLUVIALE DE L'AXE SEINE »

Dans le cadre du sommet de l'Axe Seine, la Métropole et ses partenaires ont annoncé les 21 lauréats du 1^{er} Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Logistique Urbaine Fluviale de l'Axe Seine ». 32 sites sont concernés, ce qui confirme la pertinence de l'approche par l'Axe Seine afin de promouvoir le transport fluvial comme alternative au transport routier.



27 OCTOBRE

VISITE DE LA MINISTRE DES SPORTS AU CAO

Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports, s'est rendue sur le chantier du Centre Aquatique Olympique, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris à Saint-Denis. La Ministre a salué le professionnalisme et l'engagement des équipes de la Métropole du Grand Paris et de Simbala.



6 DÉCEMBRE

ACTE 5 DES RENCONTRES DE L'AXE SEINE

À l'occasion des 5^e Rencontres de l'Axe Seine, que la Métropole du Grand Paris avait l'honneur d'accueillir, Patrick OLLIER, Édouard PHILIPPE, Anne HIDALGO et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, ont notamment pu présenter les premiers résultats ainsi que

10 NOVEMBRE



INAUGURATION DU CAMPUS URBAN VALLEY À STAINS-PIERREFITTE

Projet emblématique de la 1^{re} édition du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP), le Campus Urban Valley, situé à Pierrefitte et Stains, a été inauguré. Ce programme de 24 000 m² s'insère dans une volonté de rééquilibrage territorial et accueille aujourd'hui le centre de recherche CRIGEN d'Engie ainsi que le centre de formation Industreet de la Fondation TotalEnergies. Un pôle services complète l'opération, auquel s'ajoutera une résidence étudiante.

UNE
GOUVER
NANCE
PARTAGÉE
EFFICACE

La Métropole du Grand Paris compte plusieurs instances composées d'élus qui proposent, débattent et délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Tous ces élus sont Maires, adjoints ou conseillers de l'une des communes de la Métropole.

LES ÉLUS

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau Métropolitains, l'Assemblée des Maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupe.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 23 Conseiller(e)s délégué(e)s représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil Métropolitain. Sa composition est fixée par délibération du Conseil Métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 208 Conseiller(e)s métropolitain(e)s élus au suffrage universel direct lors des élections municipales selon les dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT. Au minimum, un représentant par commune est élu. En raison de son poids démographique, la Ville de Paris en compte 60. En 2022, au cours de six Conseils métropolitains, 264 délibérations ont été adoptées par cette instance.

En 2022, 6 Conseils métropolitains, 264 délibérations adoptées

LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

1. Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I), présidé par Éric CÉSARI;
2. Socialistes, Écologistes et Républicains (SER), présidé par Emmanuel GREGOIRE;
3. Union des Démocrates et Indépendants, Centristes (UDI-UC), présidé par Ludovic TORO;
4. Front de Gauche et Citoyens (FG), présidé par Patrice LECLERC;
5. Alternative Écologiste, Sociale et Citoyenne (AESC), présidé par Sylvain RAIFAUD.

LES MEMBRES DU BUREAU*

1 PRÉSIDENT

20 VICE-PRÉSIDENTS

23 CONSEILLER(E)S
DÉLÉGUÉ(E)S



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison

VICE-PRÉSIDENTS



Anne HIDALGO
Maire de Paris
1^{re} Vice-Présidente
Relations
Internationales et
Grands Événements



Philippe LAURENT
Maire
de Sceaux
Finances et
Information
Citoyenne



Djénéba KEITA
Adjointe au Maire
de Montreuil
Alimentation,
Circuits Courts
et Modes de
Consommation



Antoinette GUHL
Conseillère de Paris
Nature en Ville,
Biodiversité
et Agriculture
Métropolitaine



Éric CESARI
Adjoint au Maire de
Courbevoie
Stratégie et
Partenariats
Institutionnels
Président du Groupe
Les Républicains et
divers droite



Daniel GUIRAUD
Adjoint au Maire
des Lilas
Transition
Écologique,
Qualité de l'Air et
Développement
des Réseaux
Énergétiques



Georges SIFFREDI
Président du Conseil
Départemental des
Hauts-de-Seine,
Conseiller municipal
de Châtenay-Malabry
Aménagement
du Territoire
Métropolitain



Manuel AESCHLIMANN
Maire
d'Asnières-sur-Seine
Administration
Générale



Michel LEPRÊTRE
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine
Amélioration
de l'Habitat



André SANTINI
Maire
d'Issy-les-Moulineaux
Stratégie
Économique



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-
Maur-des-Fossés
Gestion des
Milieux Aquatiques
et Prévention des
Inondations(GeMAPI)



Luc CARVOUNAS
Maire
d'Alfortville
Tourisme



Geoffroy BOULARD
Maire du 17^e arr.
de Paris
Communication
et Innovation
Numérique



Xavier LEMOINE
Maire
de Montfermeil
Économie Circulaire,
Collaborative,
Sociale et Solidaire



Jean-Pierre BARNAUD
Maire
de Chennevières-
sur-Marne
Mobilités et
Circulations Douces



Richard DELL'AGNOLA
Maire
de Thiais
Suivi du Grand Paris
Express



Denis CAHENZLI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
Stratégie
Métropolitaine
de l'Habitat



Quentin GESELL
Maire
de Dugny
Développement
Sportif



Patrick CHAIMOVITCH
Maire
de Colombes
Rénovation
Énergétique



Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-
sur-Seine
Stratégie en matière
de réserves foncières

CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉ(E)S



Jacques-Alain BENISTI
Maire
de Villiers-sur-Marne
Suivi « Inventons
la Métropole du
Grand Paris » et
grandes opérations
métropolitaines



Nadège AZZAZ
Maire
de Châtillon
Égalité femmes-
hommes



Étienne LENGEREAU
Maire
de Montrouge
Suivi de l'Installation
des Bornes de
Recharge Électrique
(Métropolis)



Jacqueline BELHOMME
Maire
de Malakoff
Culture et
Patrimoine



Virginie DASPET
Adjointe au Maire
du 20^e arr. de Paris
Réduction
des Inégalités
Territoriales



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller
de Paris
Coopérations
et Relations
Territoriales



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormesson-
sur-Marne
Centres-villes
vivants, Services
et Commerces de
Proximité



Olivier KLEIN
Maire
de Clichy-sous-Bois
Politique du
Logement



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-
la-Garenne
Suivi du Conseil
de Développement
(CoDev)



Patricia TORDJMAN
Maire
de Gentilly
Autoroutes
du Futur



Brigitte MARSIGNY
Maire
de Noisy-le-Grand
Espaces Boisés
et Forêts



Hervé GICQUEL
Maire
de Charenton-le-Pont
Infrastructures,
Équipements
Structurants,
Amélioration
de l'Intégration
des Abords des
Autoroutes Urbaines



Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire
de Paris
Évaluation des
Politiques Publiques



Karine FRANCKET
Maire
d'Aubervilliers
Suivi du Plan
Métropolitain
de Relance



Sébastien BÉNÉTEAU
Premier Maire-adjoint
de Juvisy-sur-Orge
Harmonisation
des Pratiques
Municipales



Alexandra CORDEBARD
Maire du 10^e arr.
de Paris
Budget



Jacques BAUDRIER
Adjoint à la Maire
de Paris
Déploiement des
Pistes Cyclables



Pierre-Yves MARTIN
Maire
de Livry-Gargan
Cohérence
Territoriale



Vincent BEDU
Maire de Santeny
Communes Rurales
de la Métropole



Laurent RUSSIER
Conseiller municipal
de Saint-Denis
Développement
des Tiers-Lieux



François DECHY
Maire
de Romainville
Développement de
l'Offre d'Insertion
et Création de
l'Observatoire
Métropolitain
de l'Insertion



Hélène DE COMARMOND
Maire
de Cachan
Cité de la
Gastronomie



Jean-Michel GENESTIER
Maire
du Raincy
Logistique
Métropolitaine



*En décembre 2022

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S*



Marie-Hélène AMIALE
Maire
de Bagneux
FG



Joëlle AMOZIGH
Première
Maire-adjointe
de Neuilly-sur-Marne
LR-DVD-I



Jean-Noël AQUA
Conseiller
de Paris
FG



François ASENSI
Maire
de Tremblay-en-
France
FG



Charles ASLANGUL
Maire
de Bry-sur-Marne
LR-DVD-I



Pierre-Christophe BAGUET
Maire
de Boulogne-
Billancourt
LR-DVD-I



Dominique BAILLY
Maire
de Vaujours
LR-DVD-I



Léa BALAGE EL MARIKY
Adjointe au Maire
du 18^e arr. de Paris
AESC



Christiane BARODY-WEISS
Maire de Marnes-
la-Coquette



Laurent BARON
Maire du
Pré-Saint-Gervais
SER



Benoît BAS
Adjoint à la Maire
de Garches
LR-DVD-I



François BECHIEAU
Adjoint au Maire
du 19^e arr. de Paris
AESC



David BELLIARD
Adjoint à la Maire
de Paris
AESC



Fabien BENEDIC
Conseiller municipal
d'Argenteuil
SER



Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Patrice BESSAC
Maire
de Montreuil
FG



Aline BESSIS
Adjointe au Maire
du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire
de Paris
FG



Stéphane BLANCHET
Maire
de Sevran
FG



Jean-Michel BLUTEAU
Maire
de Villemomble
LR-DVD-I



Nicolas BONNET-OUALDJ
Conseiller
de Paris
FG



Katy BONTINCK
Première
Maire-adjointe
de Saint-Denis
AESC



Jean-Baptiste BORSALI
Maire
du Bourget
LR-DVD-I



Karim BOUAMRANE
Maire
de Saint-Ouen
SER



Guillaume BOUDY
Maire
de Suresnes
LR-DVD-I



Angelina BOURDIER-CHAREF
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine
LR-DVD-I



Monique BOUTEILLE
Première
Maire-adjointe de
Rueil-Malmaison
LR-DVD-I



Philippe BOUYSSOU
Maire
d'Ivry-sur-Seine
FG



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-
en-Brie
UDI-UC



Ian BROSSAT
Adjoint à la Maire
de Paris
FG



Véronique BUCAILLE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Christian CAMBON
Sénateur du Val-
de-Marne, Conseiller
municipal de
Saint-Maurice
LR-DVD-I



Pierre-Olivier CAREL
Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois
LR-DVD-I



Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Gilles CARREZ
Député, Conseiller
municipal du
Perreux-sur-Marne
LR-DVD-I



Laurent CATHALA
Maire
de Créteil
SER



Régis CHARBONNIER
Maire
de Boissy-Saint-Léger
SER



Marie CHAVANON
Maire
de Fresnes
SER



Catherine CHEVALIER
Adjointe au Maire
de Savigny-sur-Orge
SER



Hervé CHEVREAU
Maire
d'Épinay-sur-Seine
LR-DVD-I



**Marie-Carole
CIUNTU**
Maire
de Sucey-en-Brie
LR-DVD-I



**Jérôme
COUMET**
Maire du 13^e arr.
de Paris
SER



**Rolin
CRANOLY**
Maire
de Gagny
LR-DVD-I



**François
DAGNAUD**
Maire du 19^e arr.
de Paris
SER



**Philippe
DALLIER**
Sénateur de la
Seine-Saint-Denis,
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-
Bois
LR-DVD-I



**Rachida
DATI**
Maire du 7^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



**Stéphanie
DAUMIN**
Maire
de Chevilly-Larue
FG



**Ségolène
DE LARMINAT**
Adjointe au Maire
de Saint-Cloud
LR-DVD-I



**Grégoire
DE LA RONCIÈRE**
Maire
de Sèvres



**Aline
DE MARCILLAC**
Maire
de Ville-d'Avray
UDI-UC



**Anne
DE RUGY**
Conseillère
municipale
de Bagnolet
AESC



**Christian
DEMUYNCK**
Maire de Neuilly-
Plaisance
LR-DVD-I



**Clotilde
DEROUARD**
Adjointe au Maire
du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



**Jeanne
D'HAUTESERRE**
Maire du 8^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



**François-Marie
DIDIER**
Conseiller
de Paris
LR-DVD-I



**Patrick
DONATH**
Maire
de Bourg-la-Reine
UDI-UC



**Olivier
DOSNE**
Maire de Joinville-le-Pont
LR-DVD-I



**Patrick
DOUET**
Maire de Bonneuil-
sur-Marne
FG



**Didier
DOUSSET**
Maire
du Plessis-Trévise



**Carole
DRAI**
Première
Maire-adjointe
de Saint-Maur-
des-Fossés
LR-DVD-I



**Sébastien
DULERMO**
Premier Maire-adjoint
du 9^e arr. de Paris
UDI-UC



**Shems
EL KHALFAOUI**
Adjoint au Maire
de Saint-Denis
SER



**Agnès
EVREN**
Députée
européenne,
Conseillère de Paris
LR-DVD-I



**Dieuonr
EXCELLENT**
Maire
de Villetaneuse
SER



**Patrick
FARCY**
Maire
de Villecresnes
UDI-UC



**Jean-Paul
FAURE-SOULET**
Maire de La Queue-
en-Brie
LR-DVD-I



**Yvan
FEMEL**
Maire
de Noiseau
LR-DVD-I



**Vincent
FRANCHI**
Premier
Maire-adjoint
de Puteaux
LR-DVD-I



**Jean-
Christophe
FROMANTIN**
Maire
de Neuilly-sur-Seine



**Philippe
GAUDIN**
Maire de Villeneuve-
Saint-Georges
LR-DVD-I



**Jean-Philippe
GAUTRAIS**
Maire
de Fontenay-
sous-Bois
FG



**Didier
GONZALES**
Maire
de Villeneuve-le-Roi
LR-DVD-I



**Philippe
GOUJON**
Maire du 15^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



**Emmanuel
GREGOIRE**
Premier Maire-adjoint
de Paris
Président du
Groupe Socialistes,
Écologistes
et Républicains



**Éric
GRILLON**
Maire
d'Ablon-sur-Seine
LR-DVD-I



**Jean-Jacques
GROUSSEAU**
Maire
d'Atthis-Mons
SER



**Jean-Jacques
GUILLET**
Maire de Chaville
LR-DVD-I



**Michel
HERBILLON**
Député,
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort
LR-DVD-I



**Stephen
HERVE**
Maire
de Bondy
LR-DVD-I



**Véronique
JACQUELINE-
COLAS**
Maire
de Vaucresson



**Christine
JANODET**
Maire
d'Orly
AESC



**Patrick
JARRY**
Maire
de Nanterre
FG



**Laurent
JEANNE**
Maire de Champigny-
sur-Marne
LR-DVD-I



**Halima
JEMNI**
Conseillère
de Paris
SER



**Philippe
JUVIN**
Maire de La Garenne-
Colombes
LR-DVD-I



**Jérôme
KARKULOWSKI**
Adjoint au Maire
de Levallois-Perret
LR-DVD-I



**Bertrand
KERN**
Maire
de Pantin
SER



**Pénélope
KOMITES**
Adjointe à la Maire
de Paris
SER



**Fatoumata
KONE**
Conseillère
de Paris
AESC



**Johanne
KOUASSI**
Conseillère
de Paris
SER

*En décembre 2022

2 UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE ET EFFICACE

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S



Laurent LAFON
Sénateur
du Val-de-Marne,
Conseiller municipal
de Vincennes
UDI-UC



Jean-Christophe LAGARDE
Député, Conseiller
municipal de Drancy
UDI-UC



Nathalie LALLIER
Maire de Paray-
Vieille-Poste
LR-DVD-I



Denis LARGHERO
Maire de Meudon
UDI-UC



Jean-Luc LAURENT
Maire
du Kremlin-Bicêtre
SER



Christine LAVARDE
Sénatrice des Hauts-
de-Seine, Conseillère
municipale de
Boulogne-Billancourt
LR-DVD-I



Patrice LECLERC
Maire
de Gennevilliers
Président du
Groupe Front de
Gauche et citoyens



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Françoise LECOUFLE
Maire
de Limeil-Brevannes
LR-DVD-I



Éric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr.
de Paris
SER



Anne-Gaëlle LEYDIER
Adjointe au Maire
de Villejuif
FG



Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Maire-
adjointe de
Courbevoie
UDI-UC



Pascal LOUAP
Adjoint au Maire de
Boulogne-Billancourt
LR-DVD-I



Roger MADEC
Conseiller
de Paris
SER



Benjamin MALLO
Adjoint au Maire
du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Bruno MARCILLAUD
Maire
de Rungis
LR-DVD-I



Séverine MAROUN
Première
Maire-adjointe
d'Aulnay-sous-Bois
LR-DVD-I



Jacques J.P. MARTIN
Maire
de Nogent-sur-Marne
LR-DVD-I



Xavière MARTIN
Adjointe à la Maire
du 14^e arr. de Paris
UDI-UC



Sinda MATMATI
Adjointe à la Maire
du 14^e arr. de Paris
AESC



Thierry MEIGNEN
Maire
du Blanc-Mesnil
LR-DVD-I



Gilles MENTRE
Adjoint au Maire
du 16^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Emmanuel MESSAS
Conseiller
de Paris
LR-DVD-I



Emile MEUNIER
Conseiller
de Paris
AESC



Philippe MONGES
Conseiller municipal
de l'Île-Saint-Denis
AESC



Valérie MONTANDON
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Georges MOTHRON
Maire
d'Argenteuil
LR-DVD-I



Rémi MUZEAU
Maire
de Clichy-la-Garenne
LR-DVD-I



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire
de Paris
SER



**Thérèse NGIMBOUS
BATJOM**
Adjointe au Maire
de Nanterre
SER



Isabelle NIZARD
Adjointe au Maire
du 16^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Mélanie NOWAK
Adjointe à la Maire
de l'Hajj-les-Roses
LR-DVD-I



Tonino PANETTA
Maire
de Choisy-le-Roi
LR-DVD-I



Marion PARISET
Adjointe au Maire
du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Héléne PECCOLO
Adjointe au Maire
d'Arcueil
AESC



Philippe PEMEZEC
Sénateur des Hauts-
de-Seine, Conseiller
municipal du
Plessis-Robinson
LR-DVD-I



Karina PEREZ
Conseillère
de Paris
AESC



Carine PETIT
Maire du 14^e arr.
de Paris
AESC



Éric PLIEZ
Maire du 20^e arr.
de Paris
SER



Gilles POUX
Maire
de La Courneuve
FG



Christine QUILLERY
Adjointe au Maire
de Clamart
LR-DVD-I



Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire
de Paris
SER



Sylvain RAIFAUD
Conseiller de Paris
Président du
Groupe AESC



Raphaëlle RÉMY-LELEU
Conseillère
de Paris
AESC



Yves REVILLON
Maire
de Bois-Colombes
LR-DVD-I



Pierre SACK
Premier-Maire adjoint
d'Aubervilliers
UDI-UC



Abdel SADI
Maire
de Bobigny
FG



Hamidou SAMAKE
Conseiller
de Paris
SER



Olivier SARRABEYROUSE
Maire
de Noisy-le-Sec
FG



Laurent SAUERBACH
Ajoint au Maire
de Viry-Châtillon
LR-DVD-I



Éric SCHLEGEL
Maire
de Gournay-
sur-Marne



Jacques-Henri SEMELLE
Adjoint au Maire
du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Jean-Yves SENANT
Maire
d'Antony
LR-DVD-I



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire
de Créteil
SER



Anne SOUYRIS
Adjointe à la Maire
de Paris
AESC



Fatoumata SOW
Adjointe au Maire
de Colombes
SER



Francis SZPINER
Maire du 16^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Azzédine TAÏBI
Maire
de Stains
FG



Aurore THIROUX
Première
Maire-adjointe de
Champigny-sur-Marne
LR-DVD-I



Yves THOREAU
Maire
de Mandres-les-Roses
LR-DVD-I



Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire
de Paris
SER



Ludovic TORO
Maire
de Coubron
Président
du Groupe UDI-UC



Agnès TOURY
Adjointe au Maire
du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



France-Lise VALIER
Adjointe au Maire
d'Argenteuil
LR-DVD-I



Martine VALLETON
Maire
de Villepinte
LR-DVD-I



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-
aux-Roses
UDI-UC



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.
de Paris
SER



Arnaud VEDIE
Maire
de Périgny-sur-
Yerres
LR-DVD-I



Brigitte VERMILLET
Maire
de Morangis
LR-DVD-I



Aurélien VERON
Conseiller
de Paris
LR-DVD-I



**Cécile VEYRUNES-
LEGRAIN**
Conseillère
municipale
de Vitry-sur-Seine
FG



Ariel WEIL
Maire de
l'arrondissement
de Paris Centre
SER

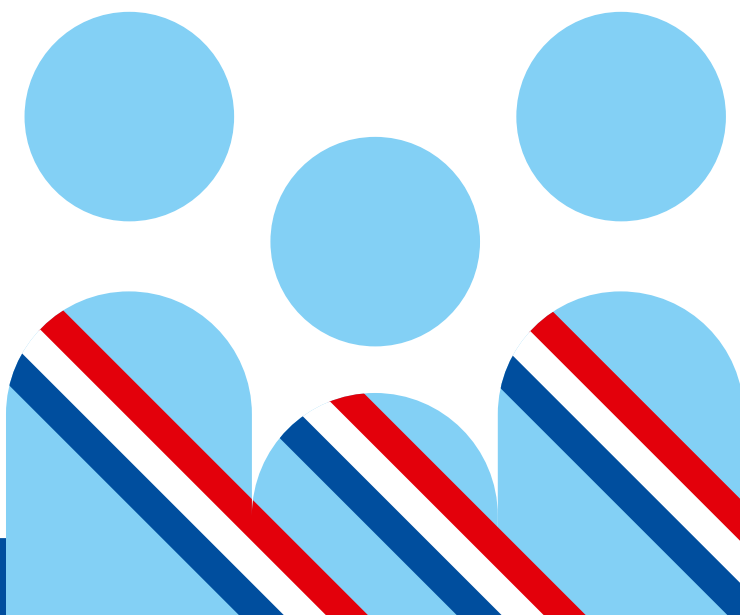


Julien WEIL
Maire
de Saint-Mandé
LR-DVD-I



Métin YAVUZ
Maire
de Valenton
LR-DVD-I

208
conseiller(e)s
métropolitain(e)s
au total



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil Métropolitain.

LA COMMISSION SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Présidée par Ludovic TORO, Conseiller métropolitain, la Commission « Santé et Solidarités » compte 21 membres. En 2022, elle s'est réunie le 9 mars pour :

- Approuver l'avenant santé à la convention entre la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris permettant de lutter contre la désertification médicale.

Elle s'est également réunie le 28 septembre pour :

- Étudier le projet de convention bilatérale de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'Association Hôpital Foch concernant le projet d'extension de la structure (subvention de 2 millions d'euros) ;
- Présenter l'étude de l'Observatoire Régional de la Santé Île-de-France (ORS) sur la 5G.

LA COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présidée par Séverine MAROUN, Conseillère métropolitaine, la Commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie à 5 reprises en 2022. Ces séances ont porté notamment sur :

Le développement durable de manière générale

- Le rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable.

La thématique du bruit

- Avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;

- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle cadre d'objectifs et de financement (2021-2023) entre la Métropole et l'Association Bruitparif fixant le programme d'actions pour 2022 ;

- Approbation d'une convention de financement relative aux études de projet (phase PRO) de résorption des points noirs du bruit ferroviaire sur les murs 5 et 8 à Vanves ;

- Attribution de subventions au titre du programme de résorption des points noirs du bruit ferroviaire du Réseau SNCF sur la Métropole du Grand Paris ;

- Convention de financement relative aux études avant-projet des écrans antibruit des axes « RER C » et « RER D » ;

- Convention de financement relative aux études de projets et travaux de résorption des points noirs du bruit ferroviaire par isolation acoustique des façades.

La thématique de l'énergie et du climat

- Création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) « Axe Seine Énergies Renouvelables », approbation du montant de la participation, des statuts constitutifs et du pacte d'actionnaire ;

- Approbation de la convention portant création de l'Entente Axe Seine ;

- Avenant n° 1 et 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de

financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association Énergie Partagée-Programme 2022 et 2023 ;

- Arrêt du projet de Schéma Directeur Énergétique métropolitain (SDEM) ;

- Approbation de l'avenant à la convention métropolitaine relative au programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) entre l'État et la Métropole ;

- Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) : règlement des aides de la Métropole relatif aux prestations spécifiques du SARE – Audit énergétique et maîtrise d'œuvre (copropriété et habitat individuel) ;

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole et les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour leur activité 2022-2023 ;

- Avis de la Métropole sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

- Convention de participation entre la Métropole du Grand Paris et le SYCTOM pour la tenue du 36^e congrès d'AMORCE à Paris du 19 au 21 octobre 2022 ;

- Convention de partenariat pour la transition énergétique conclue entre la Métropole du Grand Paris et ENEDIS – 2022-2025 ;

- Création de la SCIC Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris ;

- Déploiement d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics ;

- Adoption de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie métropolitain, du Plan Air renforcé, engagement dans la labellisation climat air énergie et engagement au sein de la convention des Maires pour le climat (3 délibérations);
- Calendrier et méthodologie de poursuite du projet de solarisation;
- Approbation de la charte d'engagement « ECOWATT » de RTE (Réseau de Transport d'Électricité);
- Adoption du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM);
- Convention de partenariat pour la transition énergétique conclue entre la Métropole du Grand Paris et le SIPPEREC – 2022-2025.

La thématique de la qualité de l'air

- Convention spécifique entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris relative au financement du projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois;
- AIRPARIF – Avenant n°1 à la convention pluriannuelle pour le programme de l'année 2022.

LA COMMISSION BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

Présidée par Philippe GAUDIN, Conseiller métropolitain, la Commission « Biodiversité et Nature en ville » s'est réunie à 5 reprises en 2022. Ces séances ont porté notamment sur :

La thématique Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)

- Convention F2022-94-01 avec le Département du Val-de-Marne pour le financement de travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crues;

- Convention avec le Syndicat Mixte Marne Vive pour le financement de l'étude pour la préparation à l'ouverture des sites de baignade;
- Approbation des règles de financement pour les actions de prévention des inondations proposées dans et hors PAPI;
- Avenant à la convention Fesneau signée avec le Département du Val-de-Marne;
- Convention d'occupation temporaire de locaux de stockage - HAROPA Port de Gennevilliers;
- Avis sur le projet de révision du SAGE Bièvre;
- Avis sur la demande d'autorisation relative au confortement de 640 ml de digues à Croissy-sur-Seine;
- Convention F2022-94-02 avec le Département du Val-de-Marne pour le financement de travaux et d'études relatifs aux ouvrages de protection anti-crues;
- Avenant à la convention avec la Ville de Villeneuve-le-Roi – Prolongation;
- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées relatives à la gestion des digues du Département des Hauts-de-Seine et de l'avenant n°1 à la convention de transfert;
- Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées relatives aux missions de GeMAPI relevant de l'EPTB Seine Grands Lacs et de l'avenant n°2 à la convention de transfert de charges entre la Métropole du Grand Paris et le Département des Hauts-de-Seine;
- Approbation des modifications des statuts du Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Predecelle;
- Convention F2022-93-01 avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour le financement de reconnaissances géotechniques sur les ouvrages anti-crues;

- Convention avec le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre pour le financement de l'acquisition de vannes pour lutter contre les inondations;
- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences Lutte contre les nuisances sonores et GeMAPI.

La thématique nature

- Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains »;
- Lancement de la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » : approbation de la convention de partenariat avec CDC Biodiversité et du règlement;
- Appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » : annonce des lauréats et approbation du modèle de convention de financement conclu avec les lauréats;
- Convention de partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de l'Île-de-France pour l'année 2022;
- Approbation du Plan Biodiversité métropolitain;
- Lancement de l'appel à projets « Restauration collective bio et locale » en partenariat avec le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France – Approbation du règlement;
- Appel à projets « Restauration collective bio et locale » : annonce des lauréats et approbation du modèle de convention de partenariat avec les lauréats;
- Convention de partenariat 2022 entre l'État, la Métropole du Grand Paris et l'Office National des Forêts;
- Lancement de l'élaboration du Plan Alimentaire métropolitain;

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Chaire « Agricultures urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes » – Renouveau de la convention de partenariat avec AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech (2023-2025);
- Convention de partenariat avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour le projet de promenade des hauteurs et des berges de l'Ourcq – Études pré-opérationnelles et premiers aménagements (2022-2024);
- Convention opérationnelle d'application 2022/2023 avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France.

LA COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE ET MOBILITÉS DURABLES

Présidée par Christophe NAJDOVSKI, Conseiller métropolitain, la Commission « Cohérence territoriale et Mobilités durables » s'est réunie à 5 reprises en 2022. Ces séances ont porté notamment sur :

La thématique cohérence territoriale

- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apu) : approbation de la convention d'application 2022 ;
- L'Institut Paris Région : approbation de la convention d'application 2022 et de la convention cadre 2022-2024 ;
- SCoT métropolitain : point sur la procédure, bilan de la concertation sur le projet de SCoT métropolitain – Approbation et adoption.

La thématique mobilités durables

- Le Plan Vélo métropolitain : attribution de subventions et approbation de conventions et d'avenants relatifs à sa mise en œuvre ;

- Le Plan Vélo métropolitain – Convention d'objectifs et de partenariats entre la Métropole du Grand Paris et le Collectif vélo Île-de-France pour 2022-2024 ;
- Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'Association Boîtes à vélo (information).

LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présidée par Pierre RABADAN, Conseiller métropolitain, la Commission « Attractivité et Développement économique » s'est réunie 5 fois en 2022. Elle a donné un avis favorable aux délibérations qui ont porté notamment sur quatre grands axes de politiques publiques portées par la Métropole en matière :

- D'Économie Circulaire et Solidaire et Logistique urbaine à travers l'adhésion à l'association Les Canaux, la convention triennale d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association Les Canaux, la convention de subventions avec Paris Ouest La Défense ; la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association Boîte à Vélo, la participation et démarche de déploiement de la Métropole du Grand Paris au projet européen « TACTIC », l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de SOGARIS, ou encore la convention de collaboration pour l'encadrement d'un doctorant ADEME ;
- D'économie de proximité à travers les conventions d'objectifs et de financements 2022 avec l'association Centre-Ville en Mouvement, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Île-de-France, la convention annuelle d'application pour 2022 avec la Chambre de

Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, le projet de création de la foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants (SEM) et l'approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la foncière métropolitaine dédiée à la revitalisation des centres-villes et enfin les dérogations au repos dominical pour l'année 2023 ;

- De culture, patrimoine, tourisme à travers la Conventions d'objectifs et de moyens avec Ateliers Médicis et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou pour la participation de la Métropole du Grand Paris à une programmation culturelle lors de la Biennale d'Architecture et de Paysage (BAP 2022) ; la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et Ateliers Médicis pour le programme « La Renverse » (2022-2025) ; la Nuit Blanche Métropolitaine 2022, la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'association L'Urbanographe pour l'organisation du festival Close-Up sur le thème « Ville, architecture et paysage au cinéma » ; l'adhésion au contrat de destination touristique « Paris Ville Augmentée » ; la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les refuges métropolitains pour l'étude de la création de refuges sur les itinéraires de randonnée pédestre du Sentier Métropolitain du Grand Paris ; le soutien aux initiatives en faveur du tourisme et des loisirs « fluvestres » ;

- De promotion et d'attractivité internationale à travers la convention d'objectifs et de financements avec l'association Choose Paris Region, 2022-2024 ; la convention d'objectifs et de financements avec l'Association Paris Île-de-France Capitale Économique ; la subvention à l'association du Forum de Paris sur la Paix et enfin la Convention entre le groupe La Poste et la Métropole du Grand Paris. Dans le

cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris. La commission a également suivi l'avancement des travaux des actions menées dans les domaines du développement économique, culturel et numérique.

LA COMMISSION NUMÉRIQUE, INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Présidée par Dominique BAILLY, Conseiller métropolitain, la Commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » rassemble 22 membres. Sur l'année 2022, la Commission s'est réunie quatre fois. Les échanges ont permis d'aboutir à la validation, entre autres, des documents suivants :

- Le lancement du programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation » ;
- Les conventions de partenariat avec le Groupe La Poste, Cap Digital, Paris&Co, la French Tech Grand Paris, le Hub Francil'in ainsi que les avenants permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions présentées ;
- La participation de la Métropole du Grand Paris au projet « Cybersecurity and Artificial Intelligence Hub » (CYBIAH) en matière de cybersécurité ;
- L'adoption de convention de mandat dans le cadre du déploiement du « Pass Numérique ».

Les élus de la Commission sont tenus régulièrement informés des activités menées dans le cadre du réseau des élus de la Métropole délégués à l'innovation et au numérique. Plusieurs élus de la Commission ont pu participer aux visites ou webinaires organisés dans ce cadre.

LA COMMISSION AMÉNAGEMENT

Présidée par Philippe MONGES, Conseiller métropolitain, la Commission « Aménagement » s'est réunie 5 fois en 2022.

Ces séances ont donné un avis favorable aux délibérations qui ont porté notamment sur les thématiques suivantes :

La thématique du Centre Aquatique Olympique et de la ZAC Plaine Saulnier

- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques et paralympiques de Paris 2024 établie entre la Métropole du Grand Paris et la Solideo ;
- Charte d'éthique commune à la Solideo, Paris 2024 et aux maîtres d'ouvrage des ouvrages olympiques et paralympiques (Centre Aquatique Olympique et Franchissement A1) ;
- Offre de concours de Paris 2024 à la Métropole du Grand Paris pour la réalisation d'espaces publics et infrastructures du site de la ZAC Plaine Saulnier incluant les espaces extérieurs pour l'organisation des JOP de Paris 2024 ;
- Convention liant la Métropole du Grand Paris et le consortium du Stade de France afin de prévoir le ripage entre le Centre Aquatique Olympique (CAO) et le Stade de France.

La thématique de la Mission Olympique

- Convention de partenariat entre la Métropole et la Fédération Française de Natation (FFN) dans le cadre de l'événement « Marathon d'eau libre » organisé les 9 et 10 juillet 2022 ;
- Renouvellement de la convention de coopération entre le fonds de dotation Paris 2024 et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » édition 2023.

La thématique de l'aménagement et des équipements structurants

- Les délibérations portant sur les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) des communes de : Saint-Ouen (ZAC des Docks), Livry-Gargan (Poudrière-Hochailles), Villeneuve-la-Garenne, et Noisy-le-Grand (Noisy-Pôle-Gare) ;
- Les délibérations portant sur les financements liés au fonds des équipements structurants dont le Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME) sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le Centre Aquatique de Coursailles à Aulnay-sous-Bois, le Projet du Centre Aquatique de Marville dans le cadre du Plan Piscine « Héritage 2024 », le franchissement entre Epinay-sur-Seine et l'Île-Saint-Denis et la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis ;
- Convention de partenariat avec l'association Ekopolis ;
- Convention triennale de partenariat avec Fibois Île-de-France.

LA COMMISSION HABITAT ET LOGEMENT

Présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, la Commission « Habitat-Logement » s'est réunie cinq fois en 2022.

- Le 3 février 2022, la Commission a examiné les projets de délibérations relatifs à la déclaration d'intérêt métropolitain de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) du quartier Val d'Argent à Argenteuil et à l'approbation de la convention de délégation de l'ORCOD ;
- Le 10 mars 2022, la commission a émis un avis sur le projet de délibération relatif à la convention partenariale de l'ORCOD d'intérêt métropolitain du

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

quartier du Val d'Argent à Argenteuil. Les élus ont également préparé les réunions avec les Présidents des groupes politiques du Conseil Métropolitain dans le cadre de la relance du projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) ;

— Le 1^{er} juin 2022, la Commission a examiné les projets de délibérations relatifs à l'avenant à la convention avec l'entreprise solidaire Dorémi concernant le Parcours de Rénovation Énergétique Performante des zones pavillonnaires (PREP), la participation de la Métropole au financement du dispositif de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) de l'Établissement Public territorial (EPT) Est Ensemble, le contrat "in house" avec l'Apur pour l'élaboration du projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) en vue du second arrêt. La première stratégie métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire a également été présentée pour l'information des membres de la commission ;

— Le 29 septembre 2022, les travaux de la Commission ont porté sur un projet de délibération en vue d'une étude pré-opérationnelle d'adresses concernées par une résorption de l'habitat insalubre d'intérêt métropolitain sur le territoire de l'EPT Est Ensemble et sur le projet de délibération proposant le soutien financier de la Métropole au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde d'une copropriété à Bobigny de l'EPT Est Ensemble ;

— Le 23 novembre 2022, la Commission a émis un avis sur 6 projets de délibérations. Ces projets ont porté sur la Nuit de la Solidarité métropolitaine 2023, la participation au financement de l'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété Tour 3 Les Gravieres de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre à Villeneuve Saint Georges, les avenants à la convention de financement de l'élaboration du plan de sauvegarde de deux copropriétés de l'EPT Paris Terres d'Envol à Sevran, l'avenant à la convention de financement de l'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété Marguerite de l'EPT Paris Terres d'Envol à Sevran et l'opération de résorption de l'habitat insalubre sise 27 rue Raymond Poincaré à Nanterre.

LA COMMISSION FINANCES

Présidée par Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, la Commission « Finances » travaille en étroite collaboration avec Philippe LAURENT, Vice-président aux Finances et à l'Information Citoyenne et Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget.

La Commission des finances s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2022. Elle a notamment émis un avis favorable sur le projet du Budget Primitif (BP) 2022 et de compte administratif 2021, puis sur la Décision Modificative (DM) 2022.

La Commission a été saisie de l'ajustement des Autorisations de Programme

et des Crédits de Paiement (AP/CP) à l'occasion du vote du BP et de la DM, permettant un meilleur suivi pluriannuel des investissements.

La Commission s'est par ailleurs prononcée sur la détermination du produit de la taxe GeMAPI pour 2022.

Les élus ont enfin poursuivi l'analyse de la dynamique de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), constatant en répercussion de la crise sanitaire une baisse par rapport au produit perçu en 2021 de près de 27 millions d'euros.

LA COMMISSION SPÉCIALE JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Présidée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et constituée d'un membre de chaque groupe politique, la Commission spéciale « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et Héritage » travaillera sur l'ensemble des enjeux économiques et sociaux en lien avec les Jeux.

LES INSTANCES DE DIALOGUE ET DE COOPÉRATION

La Métropole du Grand Paris a plusieurs instances de dialogue et de coopération qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elles mènent. Elle déploie également une démarche de coopération avec des syndicats intercommunaux ainsi qu'avec des instances européennes et internationales dans une optique de rayonnement et de développement des synergies.

LES COOPÉRATIONS AVEC LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La Métropole a développé des coopérations à l'échelle métropolitaine avec six syndicats intercommunaux : le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'Établissement Public Territorial de bassin Seine Grand Lacs.

Ces coopérations stratégiques lui permettent, dans le cadre d'un protocole stratégique de programmation et de coopération, de renforcer ses logiques d'action.

LES COOPÉRATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Au-delà de son territoire, la Métropole partage des projets et des intérêts avec ses voisins immédiats. En 2022, cette approche a permis de déboucher sur la signature d'une convention cadre de partenariat stratégique et opérationnel avec la communauté d'agglomération de Val Parisis (95). De nouvelles conventions sont en cours de discussion avec plusieurs Établissements Publics de

Coopération Intercommunale (EPCI) franciliens contigus et devraient être finalisées en 2023.

Des partenariats ont été aussi approuvés avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis en octobre et celui du Val-de-Marne en décembre. Leur mise en œuvre progressive va permettre à la Métropole de participer activement à des projets d'envergure, améliorant concrètement le cadre de vie de ses habitants et répondant à des besoins identifiés, comme la résorption des coupures urbaines et la mise en cohérence des stratégies cyclables notamment.

Ce travail de coopération territoriale a pour objectif d'être poursuivi, d'être approfondi et d'être élargi vers toutes les institutions volontaires au travers de partenariats de projets ou de thématiques d'ensemble.

LE G142

Le G142 réunit les Directeurs généraux des services des 131 communes, des 11 établissements publics territoriaux et de la Métropole elle-même. Il s'agit d'une instance d'information permettant d'assurer la communication relative aux travaux et projets métropolitains en cours. Animé par Paul MOURIER, Préfet, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris, il se réunit périodiquement sur un ordre du jour déterminé à l'initiative conjointe de chacun des membres.

UNE COOPÉRATION BI-LATÉRALE RENFORCÉE AVEC L'AGGLOMÉRATION DE KIEV

Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris a tissé des liens privilégiés avec la ville de Kiev et son agglomération. À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, la Métropole du Grand Paris a souhaité renforcer sa coopération et affirmer sa solidarité avec la population de Kiev. À la suite du vote par le Conseil du 4 avril 2022 d'une première aide d'urgence de 500 000 euros pour la Métropole de Kiev, et à l'invitation de son Maire Vitali KLITSCHKO, Patrick OLLIER s'est notamment rendu à Kiev et à Irpin, le 20 juillet dernier 2022, avec Geoffroy BOULARD, Vice-Président. La Métropole a octroyé une nouvelle subvention de 500 000 € à la Ville de Kiev pour la construction d'une passerelle au-dessus du fleuve Dniepr lors du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022.

LES INSTANCES DE DIALOGUE ET DE COOPÉRATION

LES INSTANCES DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sous l'impulsion de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux relations territoriales, la Métropole du Grand Paris déploie une démarche de coopération avec des métropoles européennes. Elle développe aussi des relations de nature « diplomatique » avec des associations de villes européennes et mondiales, telles que Eurocities et Métropolis, qui rassemblent aujourd'hui de nombreux gouvernements locaux de toute l'Union Européenne pour l'une et internationaux pour l'autre, tout en participant aux activités du forum the European Metropolitan Authorities. Dans le cadre de cette coopération, la Métropole du Grand Paris a reçu plusieurs délégations de villes européennes.

Membre du réseau RiConnect participant au programme européen URBACT III, la Métropole a pu poursuivre ses échanges avec 8 métropoles européennes dont l'objectif partagé fut de repenser, transformer et intégrer les infrastructures de mobilité

afin de reconnecter les quartiers, les villes et les espaces naturels. Dans cet objectif, le projet de reconnexion de la RN3 intégrant l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Livry-Gargan a été le support d'illustration de la démarche métropolitaine.

Notre appartenance aux grandes associations européennes nous permet des échanges d'expériences susceptibles d'inspirer, tant au niveau communautaire qu'auprès d'autres instances plus internationales telles qu'UN-Habitat, des ajustements des politiques publiques permettant de tenir compte des effets « micro » et « macro » du fait métropolitain sur toutes les échelles.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Créé par la loi, le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Présidé par Philippe PELLETIER, les travaux qu'il mène visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective.

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

Organisée par l'article L. 5219-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et précisée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris, l'Assemblée des Maires est une instance consultative qui débat du programme d'action de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 Maires des communes membres. Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques métropolitains, le Président convoque régulièrement l'Assemblée des Maires, en accord avec le Bureau, afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes étapes de la planification stratégique de la Métropole du Grand Paris.



Métropole
du Grand Paris

UNE HISTOIRE D'AVENIR

© Squitino - France Badaire • Conception et Agence Gaspoules

Accélérer les transitions dans la Métropole du Grand Paris pour offrir aux 7,2 millions de Métropolitains un quotidien plus agréable à vivre. Préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, qualité de l'air, mobilités durables : l'amélioration de la qualité et du cadre de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole. Fière de son histoire et de son patrimoine, la Métropole du Grand Paris donne l'élan pour construire un avenir harmonieux et désirable pour ses 131 communes.

www.metropolegrandparis.fr



NOTRE ACTION POUR UNE MÉTROPOLE- MONDE ATTRACTIVE **ET** SOLIDAIRE

Premier centre économique d'Europe, la Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et de faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire que découvriront des milliers de visiteurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

1 Une Métropole rayonnante _____ P.38

2 Une Métropole dynamique et solidaire _____ P.54

3 Une Métropole innovante et numérique, au bénéfice de tous _____ P.61

UNE MÉTRO POLE RAYONNANTE

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture, le tourisme ou encore l'architecture.

L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE

Désignée collectivité-hôte des Jeux de 2024, la Métropole du Grand Paris ambitionne de faire vivre intensément cet événement planétaire aux 7,2 millions d'habitants de ses 131 communes à travers les projets culturels, sportifs et festifs qu'elle engagera dès 2023. En construisant par ailleurs, pour les Jeux et pour l'Héritage, l'emblématique Centre Aquatique Olympique, la Métropole du Grand Paris démontre sa capacité à être au rendez-vous des grands événements sportifs internationaux, synonymes de rayonnement et d'attractivité de la France.

LA ZAC PLAINE SAULNIER

À la suite des études de conception menées en 2021, la ZAC Plaine Saulnier a amorcé en 2022 la première phase de travaux d'aménagement en configuration olympique. Le premier semestre de l'année 2022 a été consacré à la consultation des entreprises avec la désignation, en juillet, du groupement d'entreprises lauréat. En parallèle, la Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles pour la phase héritage de la ZAC Plaine Saulnier en lançant une nouvelle étude de programmation.

**2022, une année
d'accélération**

Cette étude, qui aboutira en 2023, permettra de finaliser les études de conception pour l'aménagement de la ZAC en quartier de ville mixte au lendemain des Jeux.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT OLYMPIQUE DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA ZAC

Après des travaux importants de déconstruction et de dépollution du site réalisées entre 2020 et fin 2021, les travaux d'aménagement de la ZAC dans sa configuration olympique ont débuté au début de l'année 2022. Des travaux de terrassement préalables au chantier d'aménagement, réalisés par le groupement SECHE ECO SERVICES-CHARIER TP-KELLER

BASSIN DE
50 x 25 M
(10 LIGNES D'EAU)

BASSIN
D'APPRENTISSAGE DE
25 X 10 M

BASSIN PROVISOIRE
D'ÉCHAUFFEMENT

UN BASSIN
AQUALUDIQUE

DE **50 M**
INSTALLÉ PAR
PARIS 2024

5 000
PLACES ASSISES EN
PHASE OLYMPIQUE

4 680 M²
DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES
EN TOITURE

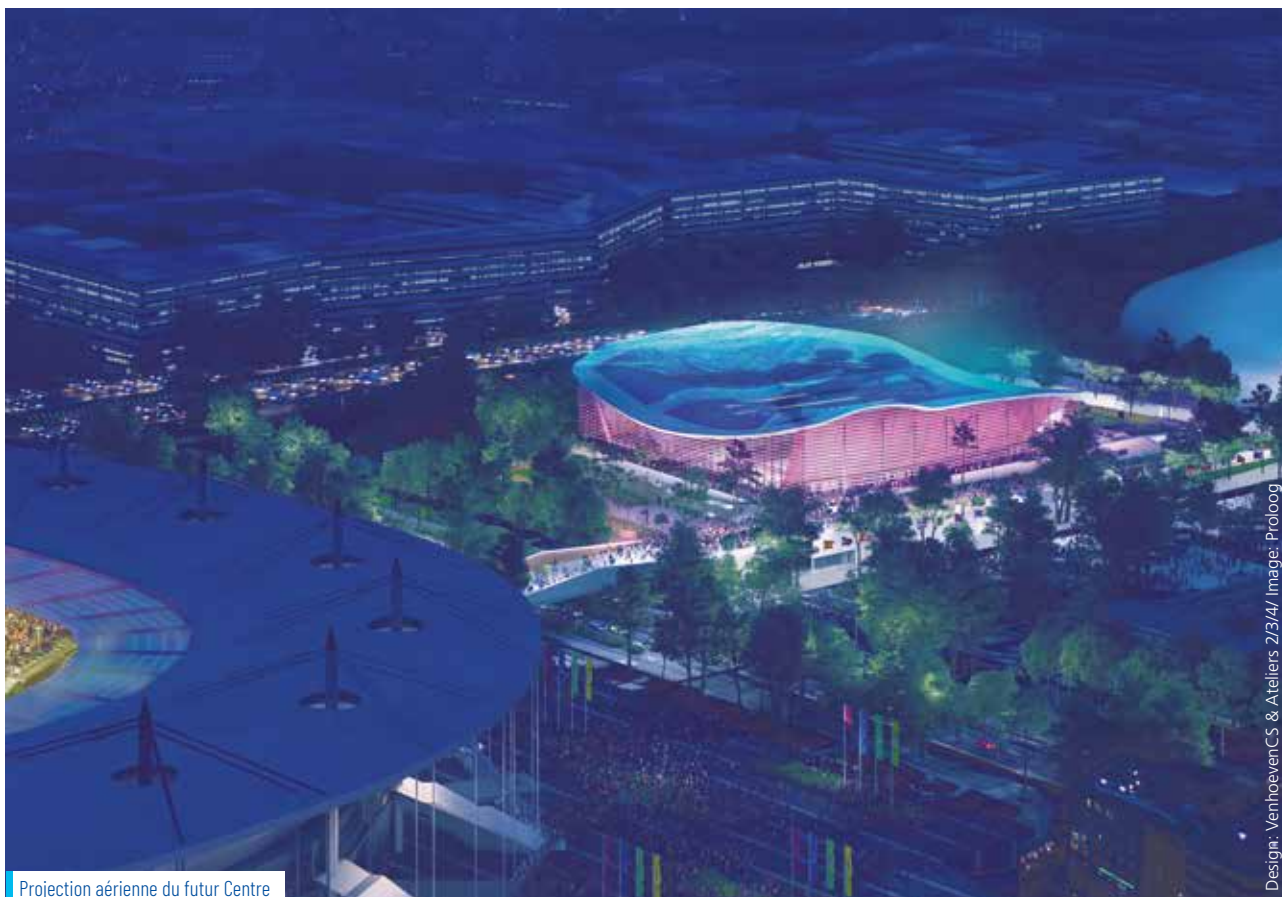
3 000
PLACES ASSISES
EN HÉRITAGE

FONDACTIONS ont été réalisés au 1^{er} semestre 2022, à une période propice pour les mouvements de terre sur le site.

Lancés à l'été 2022, les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la ZAC, menés par les entreprises mandataires COLAS et MARCEL VILLETTE, ont pour objectif l'aménagement des réseaux et plateformes pour une mise à disposition de l'emprise de la ZAC à Paris 2024 en mars 2024. Durant les Jeux, la ZAC Plaine Saulnier accueillera une aire d'échauffement aux lancers à destination des athlètes, une zone dédiée aux spectateurs des Jeux Olympiques, une zone consacrée aux médias et un ensemble de fonctions logistiques nécessaires au bon déroulement de la compétition.



L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE



Projection aérienne du futur Centre Aquatique Olympique.

LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

L'année 2022 a été une année clé pour le chantier du CAO qui a franchi des étapes décisives sous l'impulsion de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement sportif.

Elle a notamment été marquée par la fin des travaux de gros œuvre (socle béton), au mois d'avril 2022, et par le démarrage de la charpente bois avec la pose du premier poteau. La pose des catènes supportant la toiture a démarré en juillet 2022. Cette structure en bois de forme concave constitue un record du monde par sa portée.

Le CAO devient un site d'intérêt majeur à l'échelle de la France et de plus en plus à l'échelle internationale. Entre avril et décembre 2022, la métropole a accueilli 17 organisations, soit environ 300 visiteurs.

L'année 2022 a enfin été ponctuée par une étape clé pour le chantier avec l'opération de ripage du Franchissement sur l'autoroute l'A1, qui s'est déroulée entre le 8 et le 11 août 2022. Ce franchissement à destination des piétons et cyclistes rend possible le lien entre deux sites de compétitions majeurs, le Stade de France et le Centre Aquatique Olympique. Il contribuera également, à partir de son ouverture en juin 2025, à résorber durablement la coupure urbaine de

200 000€ ATTRIBUÉS AFIN
DE SOUTENIR **19 PROJETS IMPACTANT**
LE QUOTIDIEN DE PLUS DE **9 000**
MÉTROPOLITAINS DE **41 COMMUNES.**

CHIFFRES SUR LE FRANCHISSEMENT

20 M
DE LARGEUR
TOTALE

100 M
DE LONG DONT 70 M
DE PORTEE POUR LA
TRAVÉE PRINCIPALE

1300 T
DONT 900 TONNES
POUR LA TRAVÉE
PRINCIPALE

15 MOIS
DE PRÉPARATION

CALENDRIER DE LA ZAC PLAINE SAULNIER ET DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE



l'autoroute A1 et constituera un espace public de liaison entre le quartier de la Plaine Saulnier et le quartier du Stade de France.

LE PLAN PISCINE

La Métropole participe au financement de la construction ou de la rénovation de 5 piscines situées sur le territoire métropolitain dans le cadre du fonds de concours métropolitain : Montreuil, Aubervilliers, le Bourget, Colombes, Aulnay-sous-Bois. Hormis la piscine du Bourget, ces équipements accueilleront des athlètes dans le cadre de leur préparation olympique.

Le financement de la rénovation de la piscine de Montreuil a été décidé par le Conseil Métropolitain en décembre 2021. Ce projet permettra de proposer un nouveau site de préparation olympique en Seine-Saint-Denis. Le montant de la subvention de la Métropole est de 2 millions d'euros pour un coût total de l'opération estimé à 12 millions d'euros. La livraison du projet est prévue pour avril 2024.

L'année 2021 a également été marquée par l'inauguration du Centre Aquatique d'Aulnay-sous-Bois en juillet 2021.

LE FOND DE DOTATION « IMPACT 2024 »

La Métropole du Grand Paris a souhaité accompagner le Fonds de Dotation de Paris 2024, en particulier en soutenant l'Appel à Projets « Impact 2024 ». En 2022, la Métropole du Grand Paris et le Fonds de Dotation Paris 2024 participent à l'Appel à Projets à hauteur de 200 000 euros (apportés à parité).

EN VIDÉO



Suivi du chantier du Centre Aquatique Olympique



Pose du Franchissement de l'A1

EN KIOSQUE



Dossier de presse du Centre Aquatique Olympique

5 PISCINES FINANCÉES PAR LA MÉTROPOLE

AUBERVILLIERS
(CONSTRUCTION NEUVE)

4 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

COLOMBES
(RÉNOVATION)

2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

MONTREUIL
(RÉNOVATION)

2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LE BOURGET
(CONSTRUCTION NEUVE)

2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

AULNAY-SOUS-BOIS
(CONSTRUCTION NEUVE, LIVRÉE EN JUILLET 2021)

4 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) s'est imposé comme le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe, vecteur de nouvelles logiques urbaines toujours plus vertueuses alliant innovation et ambition environnementale.

UNE PREMIÈRE LIVRAISON ET DE NOMBREUSES MISES EN CHANTIER

Les deux premiers appels à projets ont créé un effet de levier inégalé, avec plus de 2 millions de m² développés dans l'aire métropolitaine sur près de 80 sites et plus de 17 000 logements.

Sous l'égide de Jacques-Alain BENISTI, Conseiller délégué auprès du Président en charge du suivi d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » et des grandes opérations métropolitaines, les services dédiés au dispositif ont consacré une grande partie de l'année 2022 au suivi des opérations d'IMGP 1 et 2. Le bilan de l'état d'avancement démontre qu'une grande majorité des projets sont en phase active et ont passé des étapes importantes au cours de l'année.

Ainsi, un premier projet, celui d'Urban Valley, a été livré en 2022. Situé à Pierrefitte et Stains, ce projet signe la transformation de l'ancienne friche industrielle des Tartres en pôle tertiaire attractif et concourt à la revitalisation économique de cette zone stratégique de l'arc nord de Plaine Commune.

Près de 58 projets sont par ailleurs en cours d'étude ou de réalisation dont 13 en phase de travaux. Ainsi, la Métropole poursuit le développement de ses ambitions environnementales :

- Transformer des sites en véritables destinations métropolitaines ;
- Agir en faveur de l'accélération de la transition énergétique et écologique du territoire métropolitain ;
- Lutter contre l'artificialisation des sols.



Projet « Marne Europe », situé à Villiers-sur-Marne, dans le cadre de la 1^{re} édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ».

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA MÉTROPOLE RENFORCÉ

Consciente du nécessaire soutien en ingénierie d'accompagnement, la Métropole renforce son engagement auprès des porteurs de sites à toutes les phases du projet. La Métropole propose ainsi la mise à disposition d'experts sur l'ensemble des aspects d'un projet d'aménagement immobilier, assure des actions de coordination et de médiation, ainsi qu'une évaluation continue des innovations et des engagements environnementaux des projets.

BILAN IMGP 1 & 2

77
SITES RÉPARTIS
DANS 70
COMMUNES

10 Mds€
D'INVESTISSEMENTS
PRIVÉS

2,6 M²
À AMÉNAGER

80 500
EMPLOIS
EN PÉRIODE
DE CONSTRUCTION

644
ÉQUIPES
CANDIDATES :
420 (ÉD. 1) + 224
(ÉD. 2)

717 000 M²
DE BUREAUX

17 490
LOGEMENTS

22
HECTARES
D'ESPACES
VÉGÉTALISÉS



UNE TROISIÈME ÉDITION NOVATRICE

La troisième édition de l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » a été lancée le 2 mars 2022. La Métropole du Grand Paris a souhaité orienter cette 3^e édition autour des thèmes suivants :

1. La reconversion de bureaux en logements et la mutation du bâti existant ;
2. La reconversion des friches urbaines ;
3. Les quartiers de gare.

Ces thématiques participent d'une logique de renouvellement de la ville sur elle-même et répondent aux ambitions métropolitaines de réduction de l'étalement urbain par une limitation de l'artificialisation des sols. Il s'agit également de revaloriser le patrimoine immobilier et foncier existant, et leur insertion dans son environnement urbain.

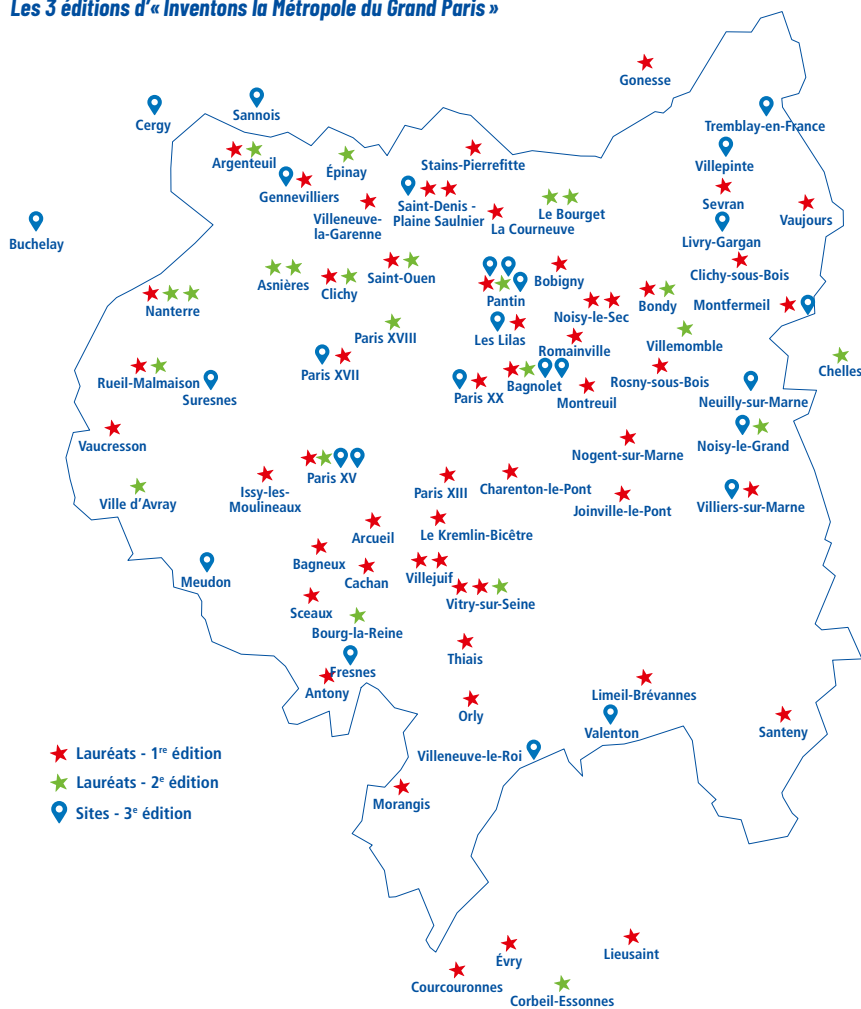
Cette édition s'inscrit par ailleurs en cohérence avec les orientations du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain.

UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE COMMUNE AUX TROIS ÉDITIONS D'IMGP

L'ensemble des projets lauréats partagent une même ambition environnementale qu'il s'agisse de la réduction de l'impact carbone des opérations, de leur sobriété énergétique, de leur adaptation au changement climatique ou de stratégie en matière de biodiversité.

La majorité des projets candidats s'inscrit dans une démarche bas carbone, en proposant l'utilisation de nombreux matériaux biosourcés ou géosourcés. Cette transition dans l'utilisation des matériaux invite les candidats à inventer de nouvelles formes architecturales et à repenser ce qui rend un projet urbain qualitatif. Les projets lauréats viseront également à prendre

Les 3 éditions d'« Inventons la Métropole du Grand Paris »



en compte et anticiper les effets du changement climatique en travaillant sur le confort d'été et en intégrant une approche bioclimatique, à l'échelle du bâtiment comme celui de l'îlot et de la composition urbaine.

Dans le cadre de la troisième édition d'IMGP, la Métropole a par ailleurs souhaité conforter cette ambition en prenant un engagement de niveau argent au sein du Pacte Bois Biosourcé Fibois. Cet engagement prévoit qu'un minimum de 20 % de la surface totale

de plancher des projets lauréats soit construite en bois biosourcé. Elle invite par ailleurs les groupements candidats à s'appuyer sur la démarche Bâtiment Durable Francilien d'Ekopolis.



Retour sur le Meet up IMGP3

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »



**UNE TROISIÈME ÉDITION
À LA DYNAMIQUE PARTENARIALE
PRIVÉE RENFORCÉE**

Une démarche partenariale forte accompagne la mise en œuvre de cette nouvelle édition, soutenue par de multiples acteurs institutionnels au travers d'engagements contractualisés avec l'État, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires ou encore la Foncière de Transformation Immobilière d'Action Logement.

Néanmoins, pour IMGP3, la possibilité de proposer des fonciers appartenant aux propriétaires privés a été ouverte, intégrant ainsi dans cette dynamique partenariale les opérateurs immobiliers et d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

En 2022, deux premiers projets lauréats ont été sélectionnés :

- Le site Paris Python Duvernois;
- Le site de Cergy Patinoire.

BILAN IMGP 3

27
SITES RETENUS

12
NOUVELLES
COMMUNES
PARTICIPANT À
CETTE NOUVELLE
ÉDITION IMGP

150
CANDIDATURES
REÇUES

68
PROMOTEURS
ET SOCIÉTÉS
IMMOBILIÈRES
ENGAGÉS DANS LA
TROISIÈME ÉDITION
DE LA CONSULTATION

11
SITES PROPOSÉS
PAR DES
PROPRIÉTAIRES
PRIVÉS OU
INSTITUTIONNELS

AXE SEINE

« Paris, Rouen, Le Havre, une seule et même ville dont la Seine est la grande rue », disait Napoléon Bonaparte le 7 novembre 1802. Plus de deux siècles après, cette déclaration trouve un nouvel élan dans un partenariat inédit porté par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole.



Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Édouard PHILIPPE, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL lors de la 5^e Rencontre de l'Axe Seine, organisée par la Métropole du Grand Paris le 6 décembre 2022.

Réunis autour de la conviction que le fleuve qui les unit leur offre de nombreuses opportunités d'agir, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole travaillent ensemble, depuis deux ans, pour favoriser un développement équilibré et harmonieux de l'Axe Seine.

Pilotée au sein de la Métropole du Grand Paris par Patrick OLLIER avec l'appui de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales, la coopération de l'Axe Seine entend apporter des réponses concrètes aux grands enjeux

de la transition écologique, énergétique, économique et culturelle.

Des groupes de travail ont été constitués dès 2021 pour favoriser cette dynamique et en amplifier les effets autour des différentes thématiques :

- Énergies renouvelables ;
- Logistique fluviale, piloté par la Métropole du Grand Paris, Jean-Michel Genestier, Conseiller délégué à la logistique métropolitaine ;
- Culture, tourisme et patrimoine ;
- GeMAPI et respect de la biodiversité, piloté par la Métropole du Grand Paris ;
- Agriculture et alimentation durable ;

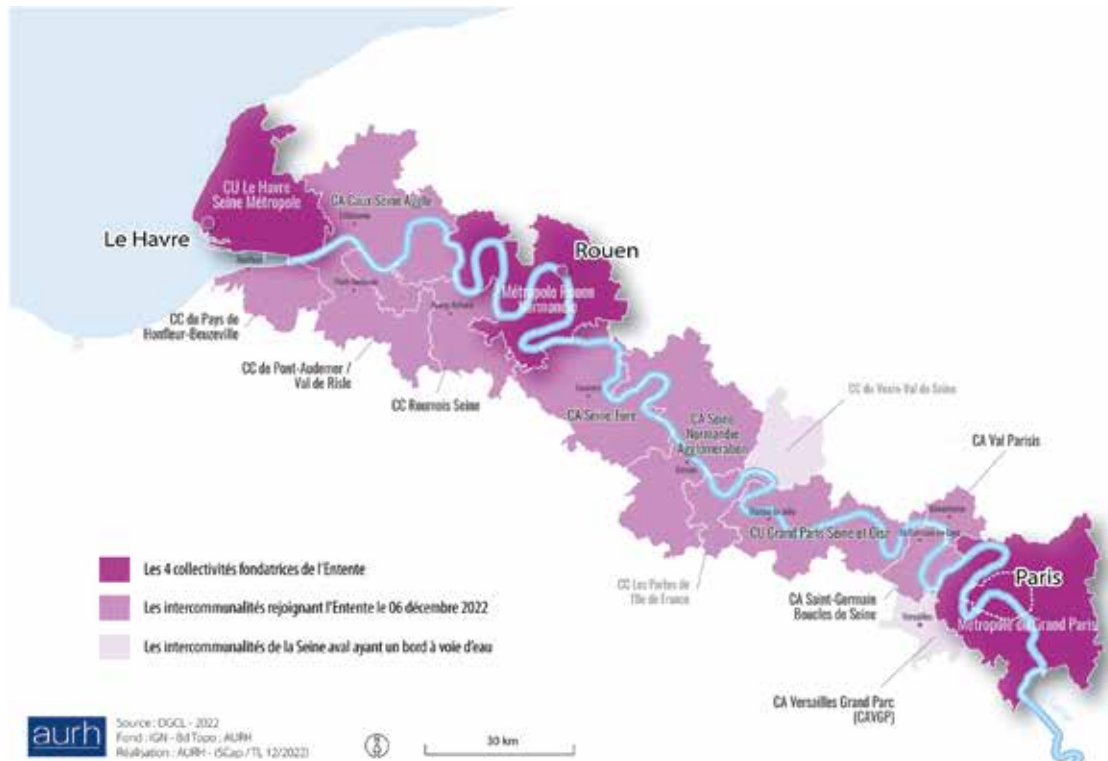
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Mobilités décarbonées.

Leurs travaux permettent de mutualiser les expertises, l'ingénierie et la connaissance du territoire afin de bâtir des stratégies communes et assurer une visibilité nationale et européenne à l'Axe Seine.

En 2022, cette coopération a démontré ses premiers résultats avec la mise en place de projets concrets :

- Création d'une Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergies Renouvelables (SEMASER) qui interviendra dans le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine ;

AXE SEINE



- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Logistique fluviale pour développer des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre sur 34 sites proposés, en partenariat avec HAROPA Port et Voies Navigables de France (VNF), dont les prix ont été remis aux 21 lauréats lors du 3^e Sommet de l'Axe Seine en octobre 2022 ;
- Élargissement de la 20^e édition de Nuit Blanche dans 26 communes de la Métropole, ainsi qu'à Rouen et au Havre ;
- Déploiement d'une première édition commune du Big Jump ayant pour objectif de sensibiliser le grand public à la qualité de l'eau et à se réappropriier le fleuve.

Pour structurer cette démarche inédite, les quatre institutions ont créé ensemble au premier semestre 2022 une entente intercommunale dénommée « Entente Axe Seine », dans le cadre prévu par les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code général des collectivités territoriales. En privilégiant cette forme juridique, ouverte aux intercommunalités volontaires, situées en aval de la capitale et partageant un bord à voie d'eau leur conférant un accès direct à la Seine, les collectivités membres ont choisi de se doter d'un outil souple de coopération. Cette nouvelle entité favorise ainsi le portage en commun de projets d'intérêt général.

Le 6 décembre 2022, la Métropole du Grand Paris a organisé la 5^e Rencontre de l'Axe Seine lors de laquelle neuf intercommunalités de Seine aval ont exprimé leur volonté d'adhérer à « l'Entente Axe Seine ».

EN VIDÉO



Vidéo de l'Acte 5

CULTURE ET SPORT

La Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture et du sport avec un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

LES ATELIERS MÉDICIS

Le Conseil Métropolitain a approuvé le versement d'une contribution de 500 000 euros en 2016 pour financer le premier bâtiment Ateliers Médicis, équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale qui sera situé à proximité de la ligne 16 du Grand Paris Express à Clichy-Montfermeil. En 2022, la Métropole a subventionné les Ateliers Médicis pour une programmation artistique dans le cadre du pavillon de la Métropole à la Biennale d'Architecture et de Paysage (BAP) de Versailles, à hauteur de 34 000 euros. À cela s'ajoute une subvention de 32 000 euros pour l'organisation d'un événement, organisé par les Ateliers Médicis, dans le cadre de la Nuit Blanche. Enfin, la Métropole s'est engagée dans un partenariat de 3 ans sur le programme de la formation La Renverse, réalisé par les Ateliers Médicis et l'École Supérieure des Arts Décoratif (ENSAD), à hauteur de 80 000 euros en 2022. En accompagnant des jeunes dans le développement de leur potentiel artistique, l'objectif de La Renverse est d'aider les élèves à élaborer un projet, soit professionnel, soit de reprise d'étude.



Inauguration de la Micro-Folie d'Asnières-sur-Seine

MICRO-FOLIES

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux.

La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des 131 communes,

conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2022, plus de 228 000 euros de subventions ont été attribués par la Métropole, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour soutenir les communes d'Ivry-sur-Seine, Meudon, Neuilly-sur-Marne et Rueil-Malmaison, qui ont déposé un projet de Micro-Folie. Ce qui porte à 19 le nombre de Micro-Folies soutenues par la Métropole depuis 2019.

19
MICRO-FOLIES
SOUTENUES DEPUIS
2019 POUR UN TOTAL
DE 775 000 €

CULTURE ET SPORT

NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

Nuit Blanche est un événement d'art contemporain devenu métropolitain depuis 2019. Cette quatrième Nuit Blanche métropolitaine s'est tenue dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2022, autour de trois thématiques : le jardin des délices, Art et Sport (en lien avec l'Olympiade culturelle de Paris 2024) et l'anniversaire des 20 ans de Nuit Blanche. La programmation couvrait harmonieusement le territoire métropolitain, avec l'implication du double de communes par rapport à l'édition 2021 (13 en 2021 et 26 en 2022). Ces 26 communes représentent 1 240 000 habitants impactés. L'effet de levier de la Métropole est réel : les 497 681 euros de financements métropolitains ont généré l'équivalent de 1 069 833 euros de projets artistiques. Pour l'organisation, la Métropole s'est appuyée sur les Ateliers Médicis et les réseaux de lieux d'art TRAM et ACTES-IF. Des randonnées pédestres étaient également proposées par le média Enlarge Your Paris et TRAM, grâce au soutien de la Métropole, pour relier les lieux métropolitains de Nuit Blanche.

497 00 €

DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES EN 2022
GÉNÉRANT

1 M€ DE PROJETS
ARTISTIQUES



Animation pour la Nuit Blanche de la Ville de Malakoff

BIENNALE D'ARCHITECTURE ET DE PATRIMOINE

Dans le cadre du partenariat avec la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris a participé à la Biennale d'Architecture et de Paysage (BAP) qui s'est déroulée du 13 mai au 13 juillet 2022 à Versailles, sous la thématique « Terre et Villes ».

La Métropole y a présenté un pavillon imaginé par le cabinet d'architectes ChartierDalix avec son concept de « paroi biodiversitaire », qui souhaitait valoriser l'action volontariste de la Métropole en réponse aux enjeux climatiques.

Afin d'animer le Pavillon, une programmation culturelle et artistique a invité plus d'un million de visiteurs à réfléchir à la Métropole de demain avec une exposition photographique, des événements et des performances.

PLUS D'1 M
DE VISITEURS
ESTIMÉS AU SEIN
DU PAVILLON
ENTRE MAI ET
OCTOBRE 2022

AXE « CINÉMA ET TRANSITION DURABLE DE LA VILLE »

La Métropole accompagne plusieurs festivals d'envergure métropolitaine, qui ont comme point commun d'utiliser le cinéma et les courts-métrages pour rendre visibles et valoriser les enjeux de transition durable de la ville.

Dans ce cadre, elle soutient notamment depuis 2017 le festival de courts-métrages citoyens MegaCities-ShortDocs, dont la 8^e édition s'est tenue le 15 décembre 2022 au MK2 Quai de Seine à Paris. Le court-métrage « La Cité Fertile » réalisé à Pantin par Chloé Carpentier, Clara Daube, Paul-Arthur Certain et Thomas Gontran s'est vu remettre le prix « Métropole du Grand Paris ». Ce prix récompense une initiative citoyenne à impact social et/ou environnemental, portée par un collectif ou un habitant de la Métropole.

La Métropole du Grand Paris soutient également l'association Atmosphères 21 depuis 2019 pour l'organisation du Festival Atmosphères, événement de cinéma international éco-conçu plaçant l'humain, la solidarité et l'écologie au cœur de sa programmation Arts & Science. La 12^e édition du Festival s'est



« La Biennale d'Architecture et de Patrimoine »
s'est tenue à Versailles du 13 mai au 13 juillet 2022.

tenue du 5 au 9 octobre 2022 à Courbevoie et à La Défense. Il a rassemblé 20 000 festivaliers sur place et en direct ainsi que 2 500 scolaires.

Enfin, la Métropole a soutenu pour la première fois en 2022 comme partenaire principal le jeune festival de cinéma métropolitain Close-Up (créé en 2021), qui adresse les enjeux majeurs de la ville et des territoires : humains, environnementaux, architecturaux, urbanistiques, culturels, paysagers et socio-économiques. La deuxième édition de ce festival s'est déroulée du 11 au 18 octobre 2022 dans plus de 10 lieux de la Métropole du Grand Paris.

Le festival a également accueilli la soirée d'inauguration de l'édition 2022 du « Grand Paris des Écrivains », organisé par le Pavillon de l'Arsenal en partenariat avec la Métropole, qui associe la

voix et les textes d'auteurs et autrices contemporains sur des images de la ville d'aujourd'hui, tournées dans le Grand Paris.

SENTIER MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Le Sentier métropolitain du Grand Paris est un sentier de randonnée de plusieurs centaines de kilomètres qui traverse 95 communes de la Métropole du Grand Paris. Il permet une mobilité douce à l'échelle métropolitaine en valorisant des patrimoines culturels et naturels.

Après la finalisation en 2020 d'un premier tracé de l'itinéraire du Sentier, une deuxième phase, résolument tournée vers les riverains, le grand public et les jeunes, avait pour objectif principal l'appropriation du Sentier et la création

d'une 2^e version concertée de l'itinéraire, par un travail approfondi avec les communes traversées.

Cela a notamment donné lieu en 2022 au lancement d'une démarche d'ateliers de territoire entre l'Agence des Sentiers Métropolitains et Grand Paris Grand Est (soutenue à hauteur de 5 000 euros par la Métropole) afin d'aboutir à une actualisation concertée du tracé du Sentier dans ce Territoire.

600 KM

DE SENTIER
MÉTROPOLITAIN DU
GRAND PARIS (DONT
350 KM DANS LA
MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS)

CULTURE ET SPORT

La Métropole du Grand Paris était partenaire de la Coupe d'Europe de basket 3x3.



? EN SAVOIR PLUS



Atelier Médicis



Le Sentier métropolitain du Grand Paris



Micro-Folies

EN VIDÉO



Nuit Blanche



Festival MegaCities

SPORT

En participant à l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, la Métropole du Grand Paris ambitionne de faire vivre intensément ces compétitions à travers les projets culturels, sportifs et festifs qu'elle engage, aux 7 millions d'habitants de ses 131 communes.

En construisant, pour les Jeux et pour l'Héritage, l'emblématique Centre Aquatique Olympique, la Métropole du Grand Paris démontre notamment sa capacité à être au rendez-vous des grands événements sportifs internationaux, synonymes de rayonnement et d'attractivité de la France. L'année 2022 a d'ailleurs été ponctuée par une étape clé pour le chantier avec l'opération de ripage du Franchissement sur l'autoroute l'A1 qui s'est déroulée entre

le 8 et le 11 août 2022. Ce franchissement à destination des piétons et cyclistes rend possible le lien entre deux sites de compétition majeurs, le Stade de France et le Centre Aquatique Olympique.

En 2022, la Métropole a par ailleurs posé la 1^{re} pierre du Pôle de Référence Inclusif Sportif métropolitain (PRISME) qu'elle finance à hauteur de 13 millions d'euros. Dans le cadre du Plan Piscines, le Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 a approuvé le financement de la reconstruction du Centre Aquatique de Marville, situé à la Courneuve, à hauteur de 2,3 millions d'euros. Le Conseil Métropolitain a enfin accordé 6 millions d'euros pour 16 projets de rénovation énergétique de gymnase ou de piscines à l'appui du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM).

La tenue des événements internationaux majeurs est également l'occasion pour la Métropole d'encourager la

pratique sportive du quotidien et de promouvoir le sport-santé. Ainsi la Métropole, a adopté une convention de partenariat avec le Stade Français, qui fait écho à son partenariat stratégique avec « France 2023 ». Cette convention a notamment permis à la Métropole de soutenir l'opération « Métropole Rose » au cours de laquelle 100 jeunes de 5 clubs métropolitains ont joué au Stade Jean Bouin. La Métropole a également mis en place une convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation pour l'organisation du Marathon en Eau Libre, qui s'est déroulé les 9 et 10 juillet 2022 en présence de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement sportif.

En 2022, la Métropole a également soutenu La Grande Course du Grand Paris qui s'est déroulé en mars, ainsi que l'Ekiden du Stade Français qui a eu lieu en juin.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'activité touristique, secteur clé de l'économie et facteur essentiel de l'attractivité des communes métropolitaines.

LE CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE « #EXPLOREPARIS : LA VILLE AUGMENTÉE »

La Métropole a rejoint en 2022 le contrat de destination « #ExploreParis, la ville augmentée » pour appuyer son ambition sur le tourisme et renforcer la dynamique de ce partenariat unique entre les principaux acteurs du tourisme métropolitain : l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris, le Département des Hauts-de-Seine, le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis, le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne, le Comité Régional du Tourisme

Paris Île-de-France, la RATP, Paris&Co, l'IREST et Atout France. L'objectif est la mise en commun de moyens et compétences des partenaires du collectif pour explorer de nouveaux axes de développement et d'offres touristiques, tout en œuvrant à la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Offices de Tourisme et partenaires métropolitains. Sous l'égide de Luc CARVOUNAS, Vice-Président de la Métropole, délégué au Tourisme, le réseau vise le partage de bonnes pratiques entre décideurs politiques et la mise en œuvre des actions et projets touristiques métropolitains.

LE RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DES ÉLUS AU TOURISME

Lancé le 9 novembre 2022, le Réseau Métropolitain des Élus au Tourisme réunit Maires et élus délégués au tourisme des communes et Établissements Publics Territoriaux, dirigeants des

L'objectif de « #ExploreParis, la ville augmentée » est la mise en commun de moyens et de compétences des partenaires pour explorer de nouveaux axes de développement et d'offres touristiques.



ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE



Le dispositif « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » met en valeur les animations proposées par les communes aux Métropolitains et aux touristes le long des rivières, étangs et canaux.

VOTRE ÉTÉ AU BORD DE L'EAU AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole s'est investie dans la mise en valeur des fleuves et canaux en déployant, pour la première fois en 2022, le dispositif « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » qui fédère et met en valeur l'ensemble des animations proposées par les communes aux Métropolitains et aux touristes le long des rivières, étangs

et canaux (soirées guinguette, activités nautiques, croisières, plages, balades guidées, etc). Ces animations visent notamment à inciter habitants, promeneurs et touristes à découvrir ou redécouvrir les attraits uniques d'un territoire métropolitain tourné vers l'eau.

Dans le cadre de ce dispositif, la Métropole a également poursuivi son soutien à l'organisation d'un Big Jump métropolitain, événement festif et moment fort de sensibilisation aux enjeux de qualité de l'eau des rivières.

17
COMMUNES
PARTICIPANTES
ET 1 FESTIVAL AVEC
UN SOUTIEN FINANCIER
À HAUTEUR DE PLUS
DE 110 000€

LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS

La future Cité de la Gastronomie bénéficiera d'une situation stratégique à proximité du Marché d'Intérêt National de Rungis et aura pour mission de valoriser l'alimentation durable et la gastronomie responsable au sein d'un lieu culturel, créatif et convivial de plus de 7 000 m², soutenant ainsi l'inscription au Patrimoine Mondial Immatériel de l'Humanité du repas gastronomique des Français.

Étant donné le rayonnement international, économique et culturel du projet de la Cité de la Gastronomie, la Métropole du Grand Paris a souhaité adhérer au Syndicat mixte en charge de la préfiguration de la Cité de Gastronomie Paris-Rungis.

Elle s'est engagée en 2022 à participer financièrement, aux côtés des grands partenaires, à l'acquisition du foncier du futur équipement et de son quartier pour un montant de 2 millions d'euros (sur un montant total de 11,7 M).

En 2022, le Syndicat mixte de la Cité de Gastronomie Paris-Rungis a finalisé la consultation pour une délégation de service public visant à trouver un concessionnaire en charge de la conception-construction-promotion et exploitation pour 49 ans de la Cité et de son quartier.

Vue d'architecte de la future
Cité de la Gastronomie Paris-Rungis



? EN SAVOIR PLUS



Page « Attractivité touristique »



Cité de la Gastronomie Paris-Rungis

EN VIDÉO



Les actions de la Métropole du Grand Paris en faveur du Tourisme

UNE
MÉTRO
POLE
DYNAMIQUE
 **SOLIDAIRE**

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Métropole du Grand Paris souhaite faire progresser la part de l'Économie Circulaire et Solidaire dans le périmètre métropolitain. Les dimensions circulaire et solidaire, en tant qu'outils de transition économique, écologique et sociale, sont indissociables.



Intervention de Xavier LEMOINE
à l'occasion du Grand Paris Circulaire.



Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-Président à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, la Métropole du Grand Paris déploie des nombreux outils, diagnostics et programmes opérationnels pour développer l'Économie Circulaire et Solidaire sur le périmètre métropolitain.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Métropole joue un rôle central dans le développement de l'Économie Circulaire et Solidaire. C'est pourquoi elle a souhaité formaliser sa vision et son action au sein d'une Stratégie métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire adoptée à l'unanimité lors du Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022. Cette stratégie a été coconstruite avec les communes, Établissements Publics Territoriaux, partenaires publics, entreprises, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au moyen de 6 ateliers (alimentation, centres-villes, achats responsables, aménagement et planification territoriale, grands projets métropolitains, coopérations) entre janvier et mars 2022.

? EN SAVOIR PLUS



Dossier de presse présentant la stratégie 2022-2030 de la Métropole du Grand Paris.



Présentations Grand Paris Circulaire 2022

EN VIDÉO



6^e édition du Grand Paris Circulaire

GRAND PARIS CIRCULAIRE

La Métropole organise chaque année le Grand Paris Circulaire, événement de référence en matière d'Économie Circulaire et Solidaire. En 2022, ce sont plus de 50 intervenants, élus, startups et acteurs de l'ESS, qui sont venus partager leurs initiatives exemplaires en matière d'Économie Circulaire et Solidaire du 10 au 20 octobre. L'événement s'est déroulé en itinérance sur plusieurs sites métropolitains que les participants ont pu découvrir. La plénière de l'événement s'est tenue à Ivry-sur-Seine et a abordé la création d'emplois solidaires dans l'Économie Circulaire, les formations créées pour former aux nouveaux métiers de l'Économie Circulaire, et l'accompagnement des changements de comportement.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE



Chargement au port de Gennevilliers d'une péniche qui évacue par la Seine les terres polluées du chantier du Centre Aquatique Olympique.

SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

La Métropole a développé des sessions de sensibilisation à l'Économie Circulaire et Solidaire, au moyen de quizz ludiques pour tester les connaissances des participants et générer des échanges.

La Métropole propose également des visites thématiques chez des acteurs de l'Économie Circulaire et Solidaire adressées aux élus et agents.

Au-delà des visites terrain, 4 webinaires ont également été organisés en 2022, notamment sur les démarches zéro déchet & les commerçants ou encore le tourisme circulaire.

Enfin, la plateforme web grandpariscirculaire.org a entamé une refonte totale de son ergonomie pour une mise en ligne en 2023.

PROGRAMME « ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES »

La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), l'Observatoire des Achats Responsables et les Canaux, a accompagné 48 communes et territoires de la Métropole dans leurs projets d'achats exemplaires. Cet accompagnement comprend un suivi individualisé, ainsi que des webinaires mensuels sur les enjeux réglementaires, environnementaux et sociaux, complétés par des retours d'expériences d'acheteurs exemplaires et des présentations d'entreprises vertueuses en mesure de répondre aux marchés.

MÉTABOLISME URBAIN

La Métropole s'est dotée d'une étude de métabolisme urbain publiée en juillet 2022, en vue d'objectiver la consommation et la gestion des ressources sur son territoire. Elle a souhaité dépasser l'approche « Bilan de flux » traditionnelle pour mesurer également le stock existant (bâti, véhicules, etc.), cartographier les acteurs opérant les principales chaînes de valeur (construction et alimentation) et identifier les fonciers potentiellement mobilisables pour développer de nouvelles activités d'économie circulaire.



PROGRAMME MÉTROPOLITAIN POUR LA CONSTRUCTION CIRCULAIRE

Premier poste de consommation de matières et de production de déchets à l'échelle métropolitaine, la construction fait l'objet d'un programme dédié visant à accompagner la transition du secteur. Les premières actions engagées comprennent l'élaboration et la diffusion d'une charte partagée et d'un catalogue des solutions pour la construction circulaire.

La Métropole a réuni à huit reprises le Club Métropolitain pour une

Construction Circulaire en 2022. Ce club réunit l'ensemble des parties prenantes de la filière dans une logique de partage de bonnes pratiques, en alternant des sessions techniques et visites de site sur le terrain.

Plusieurs expérimentations ont également été engagées en 2022 telles que le Développement de solutions numériques dédiées à l'éco-conception des opérations d'aménagement ou à la massification du réemploi.

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET L'ASSOCIATION DES DEUX-RIVES

L'EIT vise la coopération entre acteurs économiques locaux autour de projets d'optimisation des ressources (mutualisations d'achats et d'équipements, transformation des déchets en ressources, etc.).

La Métropole a élaboré un outillage dédié à destination de communes et territoires métropolitains (outil EDGAR).

Elle a rejoint la dynamique institutionnelle francilienne (ADEME, Région IDF, État) de promotion de l'écologie industrielle et territoriale.

Elle est par ailleurs membre fondateur de l'Association des Deux-Rives, première démarche d'EIT déployée sur un quartier urbain dense (12^e et 13^e arrondissements de Paris).

PROGRAMME SENSIBILISATION

384

PARTICIPANTS À NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION (VISITES, WEBINAIRES, SESSIONS DE SENSIBILISATION)

PROGRAMME CONSTRUCTION CIRCULAIRE

PLUS DE **200**

PARTICIPANTS AUX 8 SESSIONS DU CLUB ET PLUS DE **100** ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE LA CHARTÉ CONSTRUCTION CIRCULAIRE

GRAND PARIS CIRCULAIRE 2022

6 DEMI-JOURNÉES :
5 VISITES
ET **1** PLÉNIÈRE
EN ITINÉRANCE
SUR LE TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN

50
INTERVENANTS

PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

PLUS DE **500** PARTICIPANTS D'UNE CENTAINE DE STRUCTURES, DONT **48** COLLECTIVITÉS MÉTROPOLITAINES

NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Dans la cadre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat, et plus spécifiquement de l'hébergement d'urgence, la Métropole du Grand Paris a organisé en 2022, en lien avec la Ville de Paris, une première édition métropolitaine de la Nuit de la Solidarité.

La Nuit de la Solidarité est un décompte anonyme des personnes sans-abri, en une nuit donnée, afin de mieux connaître leurs besoins et de pouvoir adapter les réponses de la part des acteurs institutionnels en conséquence.

Organisée à partir de l'exemple probant de la Ville de Paris initié en 2018, neuf communes métropolitaines ont ainsi expérimenté pour la première fois cette action sur leur territoire le soir du 20 au 21 janvier 2022 : Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Courbevoie, Gagny, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison et Saint Denis.

En lien avec François DECHY, Conseiller métropolitain délégué au Développement de l'Offre d'Insertion et la Création de l'Observatoire Métropolitain d'Insertion, la Métropole a apporté aux communes volontaires un soutien méthodologique, logistique et matériel, en lien avec la Ville de Paris et en partenariat avec l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur). En dépit d'un contexte sanitaire complexe, la première édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine a suscité une grande adhésion des acteurs locaux et leur a permis de se fédérer autour d'une action emblématique. Dans les neuf communes



métropolitaines, près de 550 participants, élus, citoyens-bénévoles et professionnels, et près de 50 associations partenaires, ont contribué au bon déroulement des décomptes.

Concernant les résultats de l'enquête, 487 personnes sans-abri ont été décomptées dans les neuf communes métropolitaines (hors Paris), dont 240 personnes dans un campement. À Paris, 2 598 personnes sans abri ont été décomptées dans la même nuit.

En raison du nombre limité de communes, il convient de prendre ces résultats avec précaution. Néanmoins, ils ont permis d'émettre plusieurs hypothèses sur les situations spécifiques de

personnes sans abri rencontrées dans les communes métropolitaines volontaires, qui seront à confirmer lors d'une nouvelle édition du décompte.

Afin de maintenir la dynamique créée autour de cette action, la Métropole s'est engagée à organiser, en lien avec la Ville de Paris, une nouvelle édition en 2023.

487

PERSONNES SANS-
ABRI DÉCOMPTÉES
DANS 9 COMMUNES
MÉTROPOLITAINES

500

PARTICIPANTS DANS
LES 9 COMMUNES
MÉTROPOLITAINES

? EN SAVOIR PLUS



Nuit de la Solidarité

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.

PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Lancé par la Métropole du Grand Paris en 2021, l'Acte 2 du Pacte pour une Logistique métropolitaine a permis de redéfinir, sous le pilotage de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine, 5 axes d'actions :

- la transition énergétique ;
- les expérimentations d'organisations logistiques innovantes ;
- le report vers la voie d'eau ;
- le foncier logistique ;
- et la data.

En 2022, la Métropole s'est donc employée à déployer ces 5 axes tout en animant un réseau de partenaires publics et privés. La Rencontre des Partenaires a ainsi réuni plus de 150 personnes le 29 mars 2022, à Saint-Denis.

La Métropole a par ailleurs poursuivi en 2022 son objectif d'animation et de sensibilisation des communes métropolitaines aux enjeux de la logistique urbaine en leur apportant notamment un soutien au déploiement d'expérimentations.

COMITÉ D'ORIENTATION RÉUNISSANT LES FÉDÉRATIONS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DES PARTENARIATS PUBLIC/PRIVÉ

Le transport de marchandises relevant de logiques privées, la mise en place de solutions innovantes nécessite la participation active des partenaires privés.

Le Conseil Métropolitain a ainsi voté, le 15 février 2022, la mise en place d'un Comité d'Orientation et de dialogue représentatif de l'écosystème métropolitain de logistique urbaine composé des représentants des fédérations professionnelles.

De plus, lors du Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022, la Métropole du Grand Paris a adopté à l'unanimité une convention de partenariat avec le Groupe La Poste, relative au développement d'une logistique du dernier kilomètre durable bas carbone. Elle a également souhaité, par une délibération du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022, soutenir Boîtes à Vélo, réseau associatif promouvant l'usage du vélo comme mode de déplacement professionnel principal.

EXPÉRIMENTATION D'AIRES DE LIVRAISON CONNECTÉES

La Métropole du Grand Paris s'est engagée en 2022 dans un projet européen consistant à expérimenter en milieu urbain une solution qui permet de suivre en temps réel les aires de livraison et de mieux comprendre leurs usages. L'expérimentation a été déployée en octobre 2022 dans le centre-ville d'Argenteuil sur une vingtaine d'aires de livraison. Elle va se poursuivre pendant le 1^{er} semestre 2023.



Transport par voie fluviale sur la Seine.

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE



La Métropole du Havre, la Métropole Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, Haropa Port et VNF ont lancé un AMI sur la logistique urbaine fluviale de l'Axe Seine.

LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE DE L'AXE SEINE

Dans le cadre de l'Entente Axe Seine, la Métropole du Havre, la Métropole Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, Haropa Port et Voies Navigables de France, ont lancé le 7 avril 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la logistique urbaine fluviale de l'Axe Seine. 21 lauréats ont été récompensés. Cet engouement autour du transport fluvial de marchandises marque un tournant dans la constitution des chaînes logistiques traditionnellement dédiées au tout routier.

TRANSITION ÉNERGETIQUE ET FONCIER LOGISTIQUE

La Métropole a poursuivi, en 2022, son objectif d'accompagnement des professionnels à la transition des flottes de véhicules de transport routier de marchandises grâce à une stratégie de dialogue et de co-construction. Des ateliers de dialogue vont être lancés en 2023.

De plus, la Métropole a réalisé un travail de recensement des fonciers logistiques potentiels (friches, zones d'activité désertées, parking de centres commerciaux...)

EN KIOSQUE



*Mémo n°1
Intégrer la logistique
dans les opérations
d'aménagement*



*Mémo n°2
Harmoniser
les réglementations
de transport de marchandises*



*Mémo n°3
Mutualiser
les espaces logistiques*



*Mémo n°4
Penser au fluvial pour
le transport de marchandises*

EN VIDÉO



*Expérimentation
d'aires de livraison
connectées à Argenteuil*



*Lancement de l'AMI
Logistique urbaine
fluviale de l'Axe Seine*

UNE
MÉTRO
POLE
INNOVANTE
NUMÉRIQUE,
AU BÉNÉFICE DE TOUS

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une Métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique.

PROGRAMME

« INNOVER DANS LA VILLE »

La Métropole du Grand Paris s'engage auprès des communes et des territoires pour les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de projets innovants et numériques au service des citoyens.



INNOVER
DANS LA VILLE

Innovation
& Numérique
dans la Métropole
du Grand Paris

En lien avec son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole a mis en place le programme « Innover dans la Ville » à l'initiative de Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique. Ce programme vise à accompagner les communes et Territoires dans leur démarche de construction de projets innovants et favoriser leur possible extension sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

« Innover dans la Ville » offre notamment aux candidats :

- La possibilité de présenter et discuter leur projet avec un comité de spécialistes reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27^e Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux...) afin de bénéficier d'avis d'experts, de pistes d'amélioration et des mises en contact avec des acteurs pertinents ;
- L'accès à un outil de financement à travers le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN). Ce fonds permet de soutenir des projets répondant à des enjeux d'innovation

urbaine ou de transition numérique et peut ainsi apporter un soutien financier aux projets ayant intégrés le programme. Ce soutien peut aller jusqu'à 40 000 euros par projet et couvrir jusqu'à 50 % du coût total du projet. En 2023, ce montant plafond sera relevé à 200 000 euros.

Depuis sa création, le programme « Innover dans la Ville » a accompagné 120 projets sur le territoire métropolitain au profit de 48 communes et 8 territoires pour un total de 3,8 millions d'euros de subventions attribuées par la Métropole du Grand Paris.



Le Salon Viva Technology a été l'occasion de présenter le programme « Innover dans la ville » proposé par la Métropole du Grand Paris.

EN 2022, « INNOVER DANS LA VILLE », C'EST

31
PROJETS
ACCOMPAGNÉS

23
COLLECTIVITÉS
DONT **6** NOUVELLES
COMMUNES

917 163 M€
DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES
(92 % DE L'ENVELOPPE
ANNUELLE)

EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN 2022

- Villejuif : création d'un tiers-lieu visant à développer l'accessibilité des services de la Mairie auprès des habitants ;
- Plaine Commune & Ville de Paris : développement d'une plateforme de ré-emploi des matériaux de chantier dans une démarche d'économie circulaire ;
- Saint-Maur-des-Fossés : déploiement d'une carte dynamique des pollutions à destination des citoyens.

? EN SAVOIR PLUS



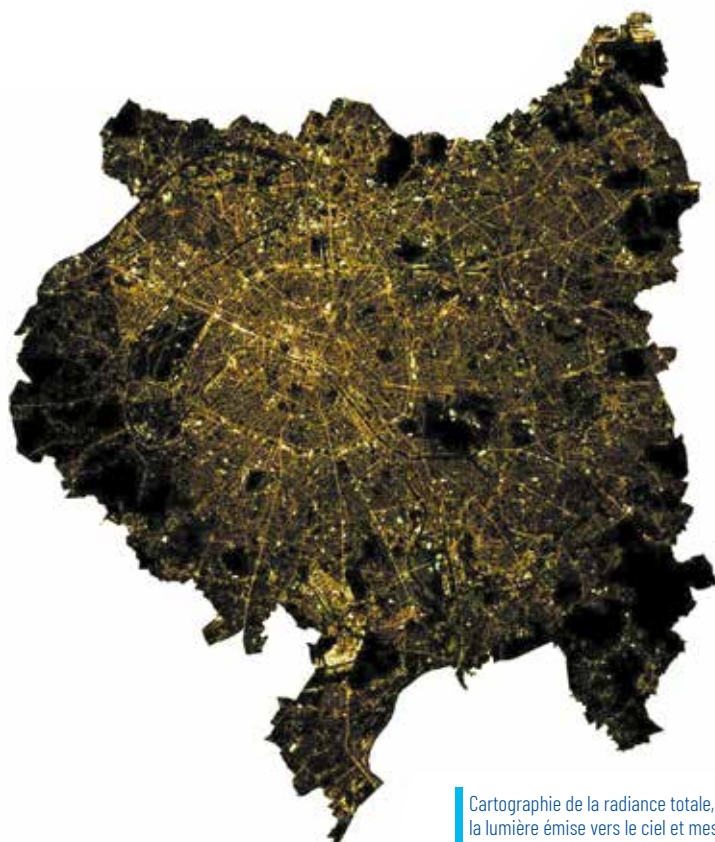
Délibération du Conseil
Métropolitain du
7 avril 2021 relative au
lancement du programme
« Innover dans la Ville »



Consulter la page dédiée
sur le site Internet de la
Métropole du Grand Paris

DATA

La Métropole développe des actions de production et collecte de données pour répondre aux grandes transitions de la zone urbaine dense.



Source : TeleScop/DarkSkyLab/Terroiko/CGSSatellite

Cartographie de la radiance totale, c'est-à-dire la lumière émise vers le ciel et mesurée par des satellites à très haute résolution.

Dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris a développé une stratégie en matière de données, structurée autour de quatre principaux axes :

- Collecter des données prioritaires en lien avec les politiques publiques de la Métropole ;
- Structurer la gouvernance de la donnée en interne à la Métropole ;
- Construire et piloter un écosystème de partenaires en matière de données numériques ;

- Définir une proposition de valeur aux communes en matière de données numériques.

Plus spécifiquement, la Métropole se positionne comme un acteur-expérimentateur dans la production de données. Elle cherche ainsi à tester de nouveaux modes d'acquisition afin d'apporter des ressources inédites et novatrices aux acteurs de son territoire.

Dans ce cadre, la Métropole a finalisé en 2022 son projet de collecte de données sur la fréquentation piétonne de 26 centres-villes du programme « Centres-Villes Vivants ». Fort des

3 NOUVEAUX JEUX DE DONNÉES OUVERTS EN OPEN DATA

résultats de cette expérimentation, la Métropole a publié un appel d'offres afin de proposer ce suivi de la fréquentation piétonne à l'intégralité des communes du programme « Centres-Villes Vivants ». Parallèlement, la Métropole a également poursuivi son projet de cartographie de la pollution lumineuse sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, grâce à une captation d'image satellitaire de nuit. Les données issues de son projet ont été publiées en Open Data sur la plateforme de la Métropole du Grand Paris. La Métropole a également validé la publication en Open Data d'autres données, relatives à ses actions :

- Les données de l'Atlas des lieux culturels de la Métropole du Grand Paris, réalisé en partenariat avec l'APUR ;
- Les données sur les besoins et les potentiels de géothermie sur le périmètre métropolitain, produite avec le Bureau de Recherche Géologique et Ministères (BRGM).

Les données seront disponibles sur la plateforme en 2023.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Bureau Métropolitain du 5 décembre 2022 relative à l'ouverture de données en Open Data



Portail Open Data de la Métropole du Grand Paris

INCLUSION NUMÉRIQUE ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans un contexte de transformation et d'évolution des usages du numérique, la Métropole du Grand Paris s'engage pour le développement d'un numérique plus inclusif et plus responsable afin que nos pratiques digitales actuelles ne soient pas préjudiciables à nos usages futurs.



La Métropole du Grand Paris a fait de la lutte contre la fracture numérique un enjeu majeur.

DÉVELOPPER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Consciente de la nécessité de veiller à ce que le numérique soit vecteur d'opportunité pour l'ensemble des Métropolitains et non source d'exclusion supplémentaire, la Métropole du Grand Paris a fait de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux majeurs de sa stratégie numérique.

Dans ce cadre, elle déploie notamment le dispositif expérimental « Pass Numérique », des carnets donnant accès gratuitement à des Services d'Accompagnement Numérique (SAN) permettant l'acquisition de compétences dites « essentielles ». En 2022, la

Métropole du Grand Paris et le groupe La Poste ont établi un partenariat de déploiement de ces pass dans les bureaux de poste situés à Gennevilliers, Montreuil et dans le 10^e arrondissement de Paris.

La Métropole du Grand Paris a également mis en place un programme de déploiement de Conseillers Numériques France Services (CNFS) au profit des résidents de l'Habitat Social. Elle a ainsi contribué au recrutement de 10 CNFS par 3 bailleurs sociaux ainsi que 5 associations et régies de quartiers.

Enfin, la Métropole a mis en place un programme de formation au numérique à destination des agents publics de la Métropole et des communes

métropolitaines, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Île-de-France (CNFPT IDF). En 2022, une expérimentation de ce dispositif a été lancée auprès de 3 villes volontaires. Cette expérimentation a fait l'objet de retours positifs et des réflexions sont en cours pour étendre et améliorer ce dispositif en 2023.

EN 2022

27 889
PASS SCANNÉS

3 548
BÉNÉFICIAIRES

10
CONSEILLERS
NUMÉRIQUES FRANCE
SERVICE RECRUTÉS

INCLUSION NUMÉRIQUE ET NUMÉRIQUE RESPONSABLE

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE

Face à l’empreinte environnementale croissante du numérique, et en cohérence avec la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique, dite loi REEN, la Métropole se mobilise pour le développement de la filière du reconditionnement et du réemploi à l’échelle de son territoire.

Dans ce cadre, la Métropole a procédé en 2022 à son premier don de matériel numérique vers un organisme de réemploi et de réutilisation. Une vingtaine de téléphones mobiles et une quarantaine d’ordinateurs fixes et portables ont

ainsi pu être confiés à ECODAIR, une association accueillant des personnes très éloignées de l’emploi, en situation de handicap psychique, et qui travaillent au reconditionnement et à la revalorisation d’équipements informatiques et de téléphonie.

La Métropole a également mené un projet en partenariat avec CY École de Design sur cette thématique du reconditionnement. 20 étudiants, encadrés par un designer professionnel, ont ainsi conduit une étude prospective sur le développement du recours au matériel informatique reconditionné au service des citoyens, Communes et Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole.



? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Délibération du Bureau Métropolitain du 9 décembre 2021 relative à la sélection des territoires d’expérimentation pour le déploiement des « pass numériques » dans le cadre du deuxième AMI métropolitain



Délibération du Bureau Métropolitain du 6 octobre 2021 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) IDF en vue du déploiement d’une formation pour accompagner les agents des collectivités dans les transformations induites par le numérique



Délibération du Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 relative à la convention de partenariat entre le groupe La Poste et la Métropole du Grand Paris



Délibération du Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 relative à la convention avec ECODAIR pour le versement d’une subvention en nature constituée par du matériel informatique usagé



Délibération du Bureau Métropolitain du 21 mars 2022 relative au partenariat autour du reconditionnement de matériel informatique avec CY École de Design

QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION

La Métropole du Grand Paris accompagne les communes dans le développement de leurs projets innovants. Avec « Quartiers Métropolitains d'Innovation », elle veut impulser une culture de l'expérimentation au service de celles et ceux qui habitent et travaillent dans l'aire métropolitaine.



Afin de concrétiser cette ambition, la Métropole du Grand Paris, sous l'impulsion de Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation Numérique, a lancé le 8 novembre 2022 son programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation » à Saint-Ouen.

Cette dynamique, initiée à Paris en 2018, passe à l'échelle métropolitaine en 2022 à l'initiative de la Métropole du Grand Paris en partenariat avec Paris&Co, la Banque des Territoires, Choose Paris Region et l'Institut Paris Région.

Les communes lauréates bénéficient d'un accompagnement gratuit de Paris&Co garantissant un processus sécurisé, ainsi que de journées de

formation sur les thématiques et méthodologies d'innovation, assurant la montée en compétence des agents de la commune. Le dispositif permettra également d'identifier les innovations les plus prometteuses pour permettre leur essaimage à grande échelle, le plus largement possible, sur l'espace métropolitain.

Un évènement de lancement organisé le 8 novembre 2022 à Saint-Ouen-sur-Seine a permis de rassembler l'écosystème métropolitain innovant et de mobiliser les communes. Celles-ci étaient en mesure de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartiers Métropolitains d'Innovation » depuis le 21 octobre 2022, pour une annonce des lauréats mi-février 2023.

QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION, C'EST :

- 4 communes métropolitaines lauréates ;
- 18 mois pour accueillir et expérimenter en conditions réelles 32 solutions innovantes « à impact », françaises ou étrangères ;
- Des réponses à apporter aux défis de leurs territoires : adaptation au changement climatique, transition énergétique, mobilités bas-carbone, économie circulaire, logistique, maîtrise de la donnée, etc.

EN KIOSQUE



Quatre villes aux avant-postes de l'innovation

EN SAVOIR PLUS



« Quartiers Métropolitains d'Innovation »

EN VIDÉO



« Quartiers Métropolitains d'Innovation »



« Quartiers Métropolitains d'Innovation »

RÉSEAUX D'ACTEURS MÉTROPOLITAINS ET PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'innovation sur le territoire, en nouant des partenariats avec les acteurs économiques spécialisés dans le domaine et par un travail pour acculturer les acteurs publics de son territoire.

PARTENARIATS AVEC LES RÉSEAUX D'ENTREPRISES INNOVANTES

Depuis 2021, la Métropole a noué des partenariats dans l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international.

PARIS&COMPAGNIE (PARIS&CO)

Paris&Co est une association spécialisée sur les thématiques de l'attractivité et de l'innovation. À ce titre, elle finance et anime un ensemble d'incubateurs sectoriels (sport, santé, alimentation durable, tourisme, évènementiel, édition numérique, eSport, fintech, transformation des RH). Elle pilote le premier réseau d'incubateurs en Île-de-France.

En 2022, la Métropole a poursuivi sa collaboration avec Paris&Co dans le cadre du programme « Innover dans la Ville » ainsi que sur les thèmes du Tourisme et du Sport. Elle a également participé à la sélection des entreprises incubées par Paris&Co et à des événements conjoints. L'association a enfin lancé le dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation ».



Visite de l'Urbanopolis du Groupe RATP.

CAP DIGITAL

Cap Digital est le pôle de compétitivité de référence en matière d'innovation et de numérique. Le 4 avril 2022, le renouvellement de la convention avec Cap Digital a permis de continuer à travailler conjointement au suivi et renforcement des dispositifs métropolitains emblématiques en matière d'innovation et de numérique. En partenariat avec la Métropole, Cap Digital a également remporté le projet européen CIRC'BOOST. Le pilote français aura pour principaux objectifs de travailler à la mise en place d'une plateforme numérique et d'une plateforme physique multi-flux d'échanges de matériaux issus du bâtiment.

FRENCH TECH GRAND PARIS

La French Tech Grand Paris représente un collectif d'entrepreneurs, d'investisseurs et de leaders du digital créé pour porter la voix d'un écosystème qui concentre 70 % des métriques de la Tech.

Le renouvellement de la convention du 4 avril 2022 a été l'occasion de poursuivre le travail engagé pour accroître la visibilité de la Métropole en tant qu'acteur clé de l'accélération du développement technologique sur son territoire. Le groupe de travail « Ville de Demain » a permis de rassembler communes, élus, personnels techniques et porteurs de solutions innovantes lors d'ateliers de travail collectif. Ce travail a notamment abouti à la constitution d'un annuaire regroupant plus de 300 solutions innovantes au service d'une ville plus durable. L'association a également contribué à la visibilité de la Métropole

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PROMOTION 2022-2023 DU RÉSEAU DES EXPLORATEURS

33
COMMUNES
ENGAGÉES DONT
17 NOUVELLES

43
AGENTS INSCRITS





vers un public étranger d'entrepreneurs et d'investisseurs en organisant un temps de networking lors du Smart City Expo World Congress de Barcelone.

RÉSEAUX D'ACTEURS PUBLICS MÉTROPOLITAINS

La Métropole pilote depuis septembre 2022, un nouveau programme intitulé « Réseau des Explorateurs ». Ce programme, destiné aux agents des communes et des collectivités de la Métropole du Grand Paris, comprend une dizaine de journées sur différentes thématiques comme l'innovation publique, la résilience, la gestion des crises au sein des collectivités.

La Métropole a également lancé, en 2021, le « Réseau métropolitain des élus de l'Innovation et du Numérique ». Ce programme a pour but d'accompagner les 180 élus métropolitains en charge du numérique et de l'innovation et 21 élus de la Métropole du Grand Paris membres de la Commission « Numérique, Innovation et Recherche & Développement » en leur proposant un parcours de partage et de découverte autour des sujets qui les concerne.

Ce programme s'appuie sur des moments d'échanges, de découvertes, à travers des visites de lieux emblématiques en matière d'innovation ou des webinaires avec des experts et des élus mobilisés par ces enjeux.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022 relative à l'avenant n°2 à la convention d'objectif et de financement avec Paris&Co



Délibération du Conseil Métropolitain du 4 avril 2022 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et Cap Digital



Délibération du Conseil Métropolitain du 4 avril 2022 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et French Tech Grand Paris



Consulter la page dédiée sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Délibération du 9 décembre 2021 relative au lancement de l'animation de Réseaux Métropolitains autour de l'Innovation et du Numérique

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTRO POLE PLUS ÉQUILIBRÉE

La Métropole du Grand Paris assure le rééquilibrage territorial grâce à des projets d'aménagement et d'équipements structurants qui résorbent les coupures urbaines et permettent de recoudre le territoire dans un souci permanent de solidarité. Cela se traduit notamment par la construction de passerelles, de logements, d'équipements sportifs, de bureaux ou encore de projets de revitalisation des centres-villes. En consacrant deux-tiers de ses investissements aux communes situées à l'est et au nord, la Métropole du Grand Paris réduit ainsi les inégalités au bénéfice des habitants pour créer une Métropole unifiée et équilibrée.

- 1** Une Métropole qui assure un développement cohérent de ses communes _____ P.72
- 2** Une Métropole qui mène des projets d'aménagement destinés à recoudre le territoire _____ P.78
- 3** Une Métropole qui met en œuvre une politique métropolitaine de l'habitat et de l'hébergement P.83

UNE
MÉTRO
POLE
QUI ASSURE UN
DÉVELOPPEMENT COHÉRENT
DE SES COMMUNES

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain est la colonne vertébrale des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. Il détermine le projet du territoire métropolitain et définit les grandes orientations d'aménagement sur les quinze à vingt prochaines années.

Après quatre années de travaux d'élaboration, les élus métropolitains ont approuvé à une très large majorité de 94,2% le 1^{er} arrêté du SCoT à l'occasion du Conseil Métropolitain du 24 janvier 2022. Ce succès est le fruit d'un travail collaboratif, mené notamment sous l'impulsion de Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence territoriale, avec les communes, les Établissements Publics Territoriaux, les Personnes Publiques Associées (PPA), en concertation avec le public et les partenaires concernés.

Le projet de SCoT métropolitain arrêté a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à l'Autorité environnementale. La Métropole du Grand Paris a recueilli l'avis de 64 PPA ainsi que celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Île-de-France en date du 22 juin 2022. Le projet de SCoT métropolitain a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 3 octobre au 5 novembre 2022, dans une cinquantaine de lieux à travers la métropole. La Métropole a recueilli les avis et observations du public par le biais de registres papiers et de courriers ainsi



que par voie dématérialisée via la mise en œuvre d'un registre numérique. La commission d'enquête publique a rédigé un rapport comprenant ses conclusions et son avis motivé qui a été transmis à la Métropole le 4 janvier 2023. La Commission a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de 7 recommandations.

Au regard de l'avis de la Commission d'enquête, et après analyse de l'ensemble des contributions, issues des avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de

l'enquête publique, le projet de SCoT a été ajusté dans l'objectif d'être soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain en 2023.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 24 janvier 2022 relative à l'approbation du bilan de la concertation et de l'adoption du projet



Consulter la page dédiée au SCoT sur le site internet de la Métropole du Grand Paris

24 JANVIER 2022
ADOPTION DU PROJET DE SCoT
ET APPROBATION DU BILAN DE
LA CONCERTATION EN CONSEIL
MÉTROPOLITAIN À 94,2 %

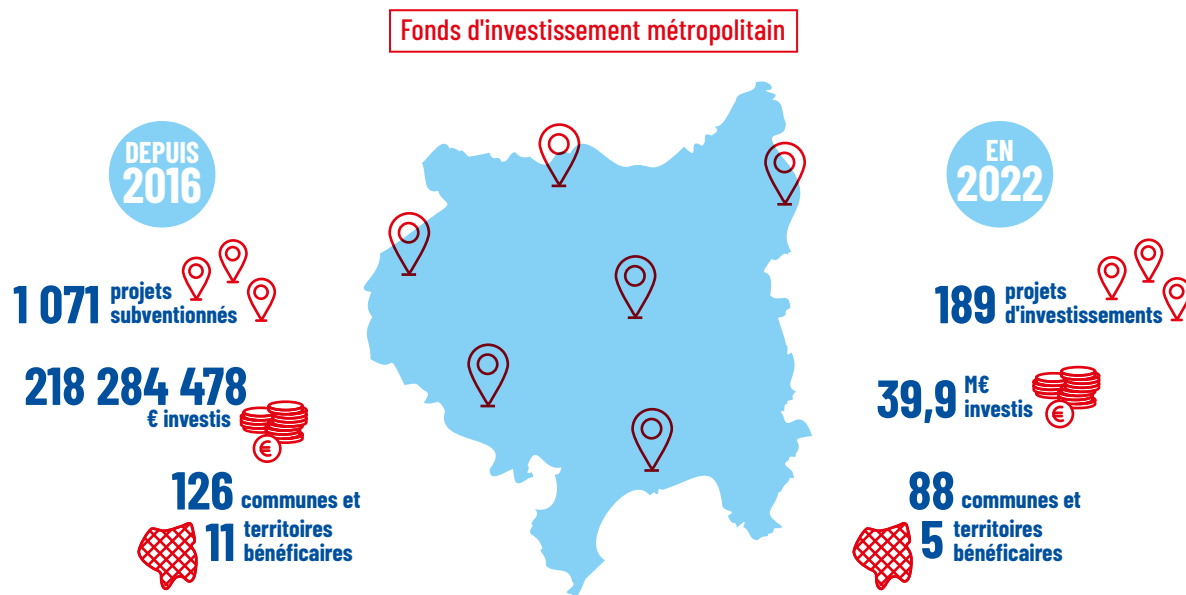
AVRIL À JUIN 2022
CONSULTATION DE L'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE ET
DES PERSONNES PUBLIQUES
ASSOCIÉES
— 64 avis PPA recueillis et Avis de
l'Autorité Environnementale

**3 OCTOBRE AU
5 NOVEMBRE 2022**
— 48 lieux de consultation du dossier
d'enquête publique ;
— 23 permanences physiques ;
— 266 contributions.

4 JANVIER 2023
AVIS FAVORABLE DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE
PUBLIQUE
Avis favorable assorti d'une réserve
et de 7 recommandations.

FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) concourt au financement de projets portés par les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité et de rééquilibrage territorial qui tient compte de leurs capacités financières



Depuis 2016, 1071 projets ont été subventionnés par le FIM à hauteur de 219 millions d'euros au bénéfice de 126 communes et des 11 territoires. En 2022, 39,9 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 189 projets d'investissement dans 88 communes et 5 territoires métropolitains. Le coût global des projets subventionnés atteint 134 millions d'euros. Le règlement du FIM permet aux communes des taux de subvention variant entre 30 et 50 %.

Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le

soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière de chaque ville. Limité à 30 % du montant de la dépense pour les communes les plus riches, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les indicateurs financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider des communes fragiles avec une faible ingénierie et une moindre capacité d'investissement, dans la limite d'un plafond de subvention d'un million d'euros. Supervisés par Laurent LAFON, rapporteur du Comité d'examen du FIM, les projets financés en 2022

bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales aux problématiques très diverses.

Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage ; des politiques qui s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.

CENTRES-VILLES VIVANTS

La vitalité des centres-villes est un enjeu majeur pour la redynamisation sociale, sociétale et économique des communes métropolitaines. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi ses Maires dans leurs projets de revitalisation de leur centre-ville.



La Métropole du Grand Paris a initié, dès 2020, un programme d'action global « Centres-villes vivants » sous l'impulsion de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux Commerces de proximité.

À ce jour, « Centres-villes vivants » comptabilise 73 communes sur les 131 que compte la Métropole du Grand Paris. À l'aide du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS), le programme « Centres-villes vivants » soutient financièrement les communes métropolitaines dans leur projet de revitalisation des cœurs de ville et quartiers.

Lors de la 1^{re} édition lancée en 2019, la Métropole avait doté le programme d'un budget de 8,5 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 15 millions d'euros pour la deuxième édition (2021/2024).

Fin 2022, 16,2 millions d'euros avaient été attribués à 44 communes métropolitaines. À titre d'exemple, voici des projets soutenus dans le cadre du FIMACS :

- Étude de commercialité ;
- Rénovation d'une halle alimentaire ;
- Animations commerciales ;
- Acquisition de murs et de fonds de commerce.

LES PARTENARIATS

Les partenaires du programme « Centres-villes vivants » apportent leur expertise et un accompagnement personnalisé aux communes dans leurs projets. Ces partenaires sont : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Paris Île-de-France, Les Canaux, l'Institut Paris Région, l'APUR, Cap Digital, Centre-Ville en Mouvement, la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

LES SERVICES ET OUTILS

En sus du volet financier, « Centres-villes vivants » propose aux communes un programme complet alliant échanges et apports d'expertise.

Pour cela, plusieurs travaux ont été initiés durant l'année 2022 :

- La refonte complète du site Internet dédié aux chargés de mission travaillant sur les thématiques commerciales et d'aménagement urbain ;
- La création d'un livrable « Centres-villes vivants : l'offre de services » qui regroupe une vingtaine de fiches thématiques présentant les services de la Métropole du Grand Paris et de ses partenaires en faveur de la revitalisation des centres-villes et quartiers.
- La mise en place d'un Observatoire de l'offre commerciale lancé en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France.

CENTRES-VILLES VIVANTS



CENTRES-VILLES VIVANTS

Visite de la ville de Rueil-Malmaison

Cet outil est un site internet qui permet à chaque commune de disposer d'un ensemble d'informations cartographiées sur les commerces de son territoire, de prévenir la création de cellules commerciales inappropriées, d'observer les évolutions, d'extraire des données sélectionnées ou encore de compléter les informations.

La Métropole du Grand Paris a également confié une mission d'accompagnement juridique des communes à un cabinet d'avocats. Celui-ci répond à leurs interrogations sur les sujets de droit du commerce, droit des entreprises, droit de l'urbanisme, droit public, etc.

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par la corédaction de deux publications :

- Guide de l'Artisanat et du Commerce Responsable avec Les Canaux ;
- Carnet pratique : Prendre en main l'attractivité de son centre-ville avec l'Institut Paris Région.

LA FONCIÈRE MÉTROPOLITAINE DE REVITALISATION DES REZ-DE- CHAUSSÉE ACTIFS

La Métropole a également initié en 2022 le travail préparatoire menant à la création de la Foncière Métropolitaine Centres-villes vivants.

L'objectif de cette foncière est de permettre aux communes d'agir sur les locaux vacants et de favoriser la diversité commerciale. La Métropole du Grand Paris est actionnaire majoritaire de cette Société d'Économie Mixte,

accompagnée de la Caisse des Dépôts, la CCI Paris IDF, la SEMMARIS et la CMA IDF. L'objectif est d'acquies 350 cellules à l'horizon de 8 ans soit environ 140 millions d'euros d'investissement.

? EN SAVOIR PLUS



L'offre de services
Centres-villes vivants



Consulter la page dédiée à
Centres-villes vivants sur le site
Internet de la Métropole
du Grand Paris



Site Internet du Réseau
des managers

350
CELLULES
COMMERCIALES
ACQUISES PAR
LA FONCIÈRE
COMMERCIALE
CENTRES-VILLES
VIVANTS D'ICI 8 ANS

16,2 M€
ATTRIBUÉS
À 44 COMMUNES
MÉTROPOLITAINES
AVEC LE FIMACS

SANTÉ

Conformément au Plan de relance « Pour un territoire durable, équilibré et résilient », le Conseil Métropolitain a approuvé, le 7 avril 2021, la mise en place d'une stratégie métropolitaine de santé. En 2022, les premières réflexions se sont portées sur l'accès aux soins.

UNE ACTION VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS

L'accès aux soins de ville et hospitaliers demeure de plus en plus contraint à l'échelle de la Métropole. Bien que la densité des médecins spécialistes y soit plus importante que dans le reste du pays, des phénomènes de polarisation s'observent avec des départements mieux dotés que d'autres.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, chargée de cartographier l'offre médicale tous les trois ans, met en exergue une offre insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins pour 96 % des habitants.

Face à cette problématique, la Métropole du Grand Paris a engagé des premières actions pour lutter contre la désertification médicale. Elle a notamment organisé au premier trimestre 2022 une conférence de presse sur le sujet avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux d'Île-de-France (URPS Médecins). L'objectif était d'interpeller les communes sur la situation et d'identifier des orientations significatives pour la suite.



En parallèle, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France ont signé un avenant dans leur convention partenariale afin de co-construire une démarche territoriale en santé. En sortant d'une logique de silo, la Métropole et la Région pourront ainsi œuvrer vers une stratégie plus efficace, avec des projets adaptés aux réalités de terrain.

Ces premières démarches consolident l'engagement de la Métropole du Grand Paris en matière de santé. Les prochaines étapes, dont la mobilisation de la Commission Santé et Solidarités, permettront de rédiger une feuille de route stratégique en la matière.

UNE
MÉTRO
POLE
QUI MÈNE DES PROJETS
D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS À RECOUDRE
 **TERRITOIRE**

ZAC ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain. Elles visent à améliorer le cadre de vie des Métropolitains et à réduire les inégalités entre les territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.

Sous l'égide de Georges SIFFREDI, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris prend en charge, à la demande des Maires, des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la ZAC des Docks et la ZAC Plaine Saulnier. Elle est également compétente pour mener des Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) situées notamment à Villeneuve-la-Garenne, Livry-Gargan, Le-Blanc-Mesnil et Noisy-le-Grand.

En 2022, de nombreuses avancées ont pu être réalisées sur les différentes opérations :

– **ZAC des Docks** : elle a poursuivi sa mise en œuvre opérationnelle avec 59 % d'avancement de son programme (527 000 m² de surfaces de plancher - bureaux, logements, équipements, commerces livrés sur 878 600 m² prévus au total). Des réflexions ont été portées par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Saint-Ouen et l'aménageur Sequano sur l'amélioration de la végétalisation de l'opération et la lutte contre les îlots de chaleur.

– **OIM de Villeneuve-la-Garenne** : la Métropole du Grand Paris a piloté, en association étroite avec la ville, un état des lieux des projets d'aménagement en cours et un diagnostic des zones d'activités de la commune afin d'identifier leurs perspectives de mutation. Ces études doivent permettre d'initier la mise en œuvre des secteurs opérationnels prioritaires et de décliner les orientations programmatiques dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

– **OIM de Noisy-Champs Pôle Gare** : les études pré-opérationnelles se sont poursuivies en 2022 afin d'affiner l'ensemble des enjeux techniques et



programmatiques relatifs à l'opération d'aménagement. Le programme initialement prévu a évolué afin de prendre en compte les résultats des études menées au cours de l'année passée (construction d'une nouvelle école de 16 classes notamment). Un avant-projet (AVP) des espaces publics devrait pouvoir être proposé par la maîtrise d'œuvre au 2^e trimestre de 2023.

– **OIM de Livry-Gargan Poudrerie Hochailles** : les études pré-opérationnelles menées par la Métropole du Grand Paris avec l'appui de Paris & Métropole Aménagement ont permis de stabiliser un plan-guide à l'échelle de l'OIM, qui constitue un point de départ pour le démarrage des procédures préalables à la création d'une première Zone d'Aménagement Concerté.

100
HECTARES
POUR LA ZAC
DES DOCKS

56
HECTARES
POUR L'OIM
LIVRY-GARGAN

12
HECTARES
POUR LA ZAC
PLAINE
SAULNIER

16
HECTARES
POUR L'OIM
NOISY-EST À
NOISY-LE-GRAND

70
HECTARES POUR L'OIM
VILLENEUVE-LA-GARENNE

ZAC ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN



ZAC des Docks de Saint-Ouen

– **Projet d'OIM de la Molette au Blanc-Mesnil** : dans la perspective de déclarer d'intérêt métropolitain le projet de recomposition urbaine du quartier de la Molette dès 2023, une délibération du Conseil Métropolitain en date du 7 juillet 2022 a permis de prendre en considération un périmètre d'étude de plus de 70 hectares. Il s'agit de conforter le projet par rapport aux ambitions du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) métropolitain, d'identifier les grands équilibres économiques et programmatiques de l'opération par un phasage pertinent garantissant sa soutenabilité financière pour la Ville et la Métropole du Grand Paris. Ce programme vise à transformer en profondeur la zone industrielle de la Molette, plus ancien parc d'activité de la ville situé à proximité immédiate de l'aéroport du Bourget.

– **Projet d'OIM à Villeneuve-le-Roi** : dans la perspective de déclarer une Opération d'Intérêt Métropolitain sur la commune de Villeneuve-le-Roi dès 2023, la Métropole du Grand Paris a

pris en considération un périmètre d'étude d'une superficie de 1,65 km², portant sur 5 quartiers par délibération du Conseil Métropolitain du 4 avril 2022. Des études sont en cours depuis la rentrée 2022 afin de fixer un périmètre, définir un projet et préciser les ambitions métropolitaines pour cette future OIM.

Toutes ces opérations sont définies à partir de critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ces critères tiennent compte des objectifs assignés à la Métropole du Grand Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les territoires qui la composent. Les projets sont conçus en tenant compte de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux.

LES CONTRATS DE PROJETS PARTENARIAUX D'AMÉNAGEMENT (PPA)

La Métropole du Grand Paris est également signataire de 4 projets partenariaux d'aménagement :

- Le PPA d'Argenteuil ;
- Le PPA du Grand Orly ;
- Le PPA pour Sevran Terre d'Avenir ;
- Le PPA de Villeneuve la Garenne.

Pour l'ensemble de ces contrats, la Métropole est associée à la gouvernance des PPA et des projets. Elle est également financeur voire maître d'ouvrage des études stratégiques. La Métropole est ainsi co-maître d'ouvrage des études urbaines du PPA du Grand Orly avec Grand Orly Seine Bièvre.

La Métropole est maître d'ouvrage des études de planification et programmation urbaine du PPA de Villeneuve la Garenne, dans le cadre de l'OIM.

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Dans un souci de rééquilibrage territorial, de résorption des coupures urbaines, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de l'attractivité, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipements structurants.



Sous le pilotage d'Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux équipements structurants, à l'amélioration de l'intégration des abords des autoroutes urbaines, la Métropole du Grand Paris a principalement participé, en 2022, au financement de trois projets structurants à travers une enveloppe de 20 millions d'euros : le PRISME, la Cité de la Gastronomie et le franchissement d'Épinay-sur-Seine.

LE PRISME (PÔLE DE RÉFÉRENCE INCLUSIF SPORTIF MÉTROPOLITAIN) A BOBIGNY

Le projet consiste en la création d'un équipement sportif en conception universelle, sur le site du stade départemental de la Motte à Bobigny, qui va accueillir l'ensemble des publics, qu'ils soient en situation de handicap ou valides. Cet équipement constituera un pôle de référence pour l'organisation de compétitions de para-sport en France ainsi qu'un pôle ressources et formations autour des pratiques

parasportives et de sport-santé, à travers notamment un centre de recherche dédié au sport et à la santé ainsi qu'un gymnase ou encore une piste d'athlétisme. La Métropole finance ce projet à hauteur de 13 millions d'euros. Les travaux sont en cours jusqu'en 2024.

LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE À RUNGIS

Le projet de la Cité de la Gastronomie de Rungis se situe sur les communes de Chevilly-Larue et Rungis, à la périphérie

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

du Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN). La Métropole a financé les acquisitions foncières. En parallèle, un contrat de concession a permis au Syndicat Mixte de la Cité de la Gastronomie (SMCG) d'effectuer une consultation pour la conception-réalisation-exploitation de l'équipement à travers un contrat de concession. La Métropole finance les acquisitions foncières de la Cité à hauteur de 2 millions d'euros. L'achat du foncier permet de mener les travaux de démolition/dépollution du terrain d'assiette entre janvier et août 2023, pour démarrer ensuite le chantier de construction de la Cité de la Gastronomie prévu en 2024.

LA PASSERELLE D'EPINAY-SUR-SEINE

Le projet de franchissement consiste en la réalisation d'une passerelle mixte (piétons/cycles) franchissant la Seine pour permettre de relier le centre-ville d'Épinay-sur-Seine aux berges de Seine et au parc départemental de l'Île-Saint-Denis. Les études amont ont démarré en janvier 2022 et se prolongent jusqu'en août 2023. Les travaux sont prévus de mai 2025 à février 2027, date de mise en service de l'ouvrage. La Métropole finance ce projet à hauteur de 6 millions d'euros.

6 M€
POUR LE
FRANCHISSEMENT
D'EPINAY-SUR-
SEINE

13 M€
POUR LE PRISME

2 M€
POUR LES
ACQUISITIONS
FONCIÈRES
DE LA CITÉ DE LA
GASTRONOMIE

? EN SAVOIR PLUS



Équipements structurants



UNE
MÉTRO
POLE
QUI FAVORISE UN
DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENT
D'HÉBERGEMENT

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, de façon partagée avec les collectivités territoriales de son périmètre. L'intérêt métropolitain relatif à l'habitat concerne des actions et opérations développées en faveur du parc privé immobilier.



Pilotée par Michel LEPRETRE, Vice-Président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, avec l'appui de Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Olivier KLEIN, Conseiller délégué à la Politique du Logement, et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat et Logement, la politique locale de l'habitat a notamment pour objectif d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logement à l'échelle de la Métropole.

LES ACTIONS ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les dispositifs de Plans De Sauvegarde (PDS) ou de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) sont des actions portées par les Établissements Publics Territoriaux (EPT), mais reconnues d'intérêt métropolitain. Ils peuvent bénéficier de cofinancements métropolitains. La Métropole a ainsi participé au

cofinancement de l'élaboration de six plans de sauvegarde (Bobigny, Le Blanc Mesnil, Sevran, Villeneuve Saint Georges). Trois dispositifs de VOC ont également fait l'objet d'un cofinancement (Paris Ouest La Défense, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol).

En ce qui concerne les Opérations d'Intérêt Métropolitain dont la Métropole du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage, une opération de Résorption de

l'Habitat Insalubre (RHI) est en cours sur le territoire de Nanterre tandis qu'une étude pré-opérationnelle concernant six adresses situées sur Bobigny, Montreuil et Romainville a été lancée pour mener de potentielles opérations de RHI.

L'Opération de Requalification de Copropriété Dégradées (ORCOD) du quartier du Val d'Argent à Argenteuil a par ailleurs été déclarée d'intérêt métropolitain. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée avec l'EPT Boucle Nord de Seine. Une convention partenariale a également été signée avec l'Anah, la commune d'Argenteuil, l'EPT Boucle Nord de Seine, la Région Île-de-France, le Département du Val d'Oise la Banque des Territoires ainsi que l'État.

LA RELANCE DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

Le PMHH est le premier document de planification de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle de 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Il a pour ambition d'assurer un développement équilibré de l'offre et une amélioration du parc existant, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales et de réponse aux besoins des ménages. Le comité de pilotage du PMHH s'est réuni à plusieurs reprises en 2022 suite à la décision prise en novembre 2021 de relancer son élaboration dans la perspective d'un 2nd arrêt du projet au Conseil Métropolitain.

TRAVAUX MENÉS ET EN COURS SUR L'ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

- Désignation des titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PMHH ;
- Actualisation du diagnostic du PMHH ;
- Préparation de la concertation avec les communes et les EPT ;
- Volet foncier du PMHH.

34

**COPROPRIÉTÉS REPRÉSENTANT
3 400 LOGEMENTS ET 9 200
HABITANTS CONCERNÉS
PAR L'ORCOD DU VAL D'ARGENT**



JUIN 2018

1^{er} arrêt du projet de Plan métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

NOVEMBRE 2021

Le comité de pilotage décide de relancer l'élaboration du PMHH dans la perspective d'un 2nd arrêt du projet au Conseil Métropolitain.

AVRIL 2022

Réunions du Comité de pilotage PMHH (Denis CAHENZLI, Michel LEPPRETRE, Olivier KLEIN, Patrick JARRY) avec les Présidents des groupes politiques de la Métropole (Éric CESARI, Emmanuel GREGOIRE, Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUT et Ludovic TORO).

NOVEMBRE 2022

Comité de pilotage PMHH en présence de Denis CAHENZLI et Patrick JARRY.

NOTRE ACTION POUR UNE MÉTRO POLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE



La Métropole du Grand Paris accélère les transitions pour offrir aux 7,2 millions de Métropolitains un quotidien plus agréable à vivre. Préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, qualité de l'air, mobilités durables : l'amélioration de la qualité et du cadre de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole. Fière de son histoire et de son patrimoine, la Métropole du Grand Paris donne l'élan pour construire un avenir harmonieux et désirable pour ses 131 communes.

1 Une Métropole durable
au cadre de vie préservé _____ P.88

2 Une Métropole qui préserve les milieux aquatiques
et prévient le risque inondation _____ P.108

3 Une Métropole
à l'écoute des Métropolitains _____ P.116

UNE
MÉTRO
POLE
DURABLE
AU CADRE DE VIE
PRÉSERVÉ

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à travers des actions concrètes en matière de qualité de l'air, de mobilités durables, de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le bruit, de santé ou encore de politique de l'habitat.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a poursuivi en 2022 la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) qui formalise l'engagement de la Métropole du Grand Paris à baisser les émissions de gaz à effet de serre et à développer des politiques d'adaptation au changement climatique.



Trois ans après son adoption le 12 novembre 2018, la Métropole a réalisé l'évaluation à mi-parcours du PCAEM sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux énergétiques. L'objectif était de faire le bilan des actions mises en œuvre, constater les progrès effectués mais également pointer les perspectives d'amélioration et les projets à développer. Une délibération a été adoptée pour valider cette évaluation à mi-parcours à l'occasion du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022.

Grâce aux données recueillies par le biais du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des Émissions de gaz à effet de serre (ROSE), que la Métropole a intégré fin 2021 en qualité de première intercommunalité de ce réseau, de premiers enseignements ont pu être tirés. Il apparaît clairement que la situation s'améliore sur de nombreux plans (émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, consommations d'énergie...) mais à un rythme qui doit être accéléré afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

OBJECTIFS EN 2050 PAR RAPPORT À 2005

BAISSER LES
ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE DE
80 %

PORTER LA PART
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES À
60 % DE
LA CONSOMMATION
FINALE D'ÉNERGIE

RÉDUIRE DE
50 %
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN



Le Plan Air Renforcé, adopté en parallèle de l'évaluation à mi-parcours, a établi des estimations de gains de qualité de l'air dus aux politiques publiques portant sur la mobilité, avec la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et les nombreuses mesures d'accompagnement mises en place par la Métropole (Métropolis, « Métropole roule propre ! », participation au service Vélib' Métropole ou Plan vélo métropolitain). Ces mesures permettront d'améliorer significativement la qualité de l'air.

Par ailleurs, le soutien aux projets de rénovation via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), l'accompagnement technique proposé grâce au programme de rénovation des bâtiments (ACTEE) ou encore le soutien des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) permettront de renforcer la dynamique pour faire en sorte que les objectifs de réduction des consommations soient atteints. Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) permettra quant à lui de contribuer au développement des énergies renouvelables et de récupération pour lesquelles un effort majeur est nécessaire.

L'évaluation à mi-parcours a été partagée fin 2022 avec les Établissements Publics Territoriaux et dans le cadre d'un webinaire organisé par le ROSE, le 17 novembre. Elle a été mise en ligne sur le site Internet de la Métropole en accès libre.

Outre l'analyse des indicateurs globaux, un travail de suivi mené avec les référents de l'équipe de la Métropole a permis d'établir le bilan d'avancement suivant à mi-2022 :

- 13 actions lancées ou terminées ;
- 21 actions à renforcer ;
- 4 actions non lancées ;
- 3 actions à réorienter.

Conformément à ses prérogatives, la Métropole a également rendu un avis sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Boucle Nord de Seine, le 4 avril 2022.

SOUTIEN DE LA PLATEFORME ADAPTAVILLE

Pour contribuer au déploiement d'actions d'adaptation au changement climatique, la Métropole a poursuivi son soutien à la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat. Des solutions concrètes y sont recensées et présentées, des informations techniques sont partagées et des premières visites ont été organisées pour les communes et les partenaires de l'aménagement intéressés.

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée au Plan Climat, Air, Énergie Métropolitain sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Consulter la page dédiée à la Transition énergétique sur le site Internet de la Métropole du Grand Paris



Site de la plateforme Adaptaville, gérée par l'Agence Parisienne du Climat.

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air à travers plusieurs dispositifs, parmi lesquels figure le renforcement de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique dans un contexte de contentieux à l'échelle européenne et nationale. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés.

Instaurée en 2019, la Zone à Faibles Émissions métropolitaine a été renforcée en juin 2021, avec la restriction de circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés. Airparif estime que cette étape permet des gains en émissions ainsi qu'une baisse de 50 000 personnes exposées à des niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) dépassant la valeur limite annuelle (40 µg/m³). Cette mesure concerne 77 communes incluses à l'intérieur du périmètre formé par l'A86 (A86 exclue).

En juillet 2022, le Conseil Métropolitain a conditionné l'entrée en vigueur de la prochaine étape visant la restriction des véhicules Crit'Air 3 et plus à la mise en place effective du prêt à taux zéro garanti par l'État et du Contrôle Sanction Automatisé.

En 2022, les études réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'étape Crit'Air 3 ont été engagées. L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a également amorcé l'actualisation de ses travaux sur le volet socio-économique de la ZFE métropolitaine avec l'évaluation des véhicules impactés par cette nouvelle étape, les impacts sociaux et économiques de la mesure et le diagnostic des mesures d'accompagnement existantes.

La Métropole mobilise au sein de son groupe de travail sur les études réglementaires ZFE un grand nombre de partenaires. Des études complémentaires prospectives sur le parc de véhicules à l'horizon 2030 sont également menées.

77
COMMUNES
CONCERNÉES PAR
LE PÉRIMÈTRE
DE LA ZFE

5,6 M
D'HABITANTS

10,5 M€
DÉDIÉS PAR
LA MÉTROPOLE AUX
AIDES « MÉTROPOLE
ROULE PROPRE »
EN 2022

En complément de ces études, une enquête Plaques métropolitaine a été organisée en juin 2022, avec l'installation de caméras réparties sur 24 sites (deux fois plus que pour la précédente enquête de 2018) qui ont permis d'observer 4 millions de véhicules en circulation. Cette enquête permettra d'analyser de façon plus détaillée le parc roulant au sein du périmètre de la ZFE, y compris les deux-roues motorisés et les poids-lourds, et de mieux caractériser l'évolution du parc liée à la mise en œuvre des premières étapes de la ZFE.

Enfin, une enquête a été réalisée entre 2021 et 2022 en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers de l'Artisanat et l'Université Gustave Eiffel, auprès notamment de plus de 4 000 chefs d'entreprise sur 12 secteurs d'activité.



QUALITÉ DE L'AIR



DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES

« Métropole Roule Propre ! »

Pour les particuliers, la Métropole du Grand Paris a mis en place dès 2016 le dispositif « Métropole Roule Propre ! » d'aide au changement de véhicules, cumulable avec les dispositifs de l'État.

Depuis 2019, un guichet unique des aides au renouvellement des véhicules permet aux habitants du territoire de déposer un unique dossier pour bénéficier d'une instruction unique de leurs demandes de subventions métropolitaines et nationales.

En 2022, le budget alloué à « Métropole Roule Propre ! » s'est élevé à 10,5 millions d'euros et 1 860 aides ont été attribuées pour des demandeurs originaires des 131 communes de la Métropole.

Une étude prospective a été lancée en 2022, afin de proposer des évolutions du dispositif pour permettre de massifier l'accompagnement des ménages dans le changement de leurs véhicules et de proposer des mesures d'accompagnement au changement de mobilité ainsi qu'à la démotorisation.

Des subventions dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

En complément, la Métropole accompagne les communes dans le renouvellement de leurs véhicules et l'implantation de bornes de recharge électrique pour les flottes municipales à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain. En 2022, 3,67 millions d'euros de subventions ont ainsi été accordées aux collectivités métropolitaines et 15,11 millions d'euros depuis 2016.

Un Pacte de logistique métropolitaine pour accompagner le verdissement des véhicules.

Depuis juillet 2018, le Pacte de logistique métropolitaine vise à optimiser les flux logistiques en accompagnant le verdissement des véhicules, en mutualisant des sites (intégration de la logistique dans les opérations d'aménagement), en développant le transport fluvial et en sensibilisant les consommateurs aux enjeux d'une logistique écologique.

DIAGNOSTIC SUR LE CHAUFFAGE À BOIS

Si le trafic routier est la première source d'émissions en dioxyde d'azote, le chauffage au bois est le plus gros contributeur en émissions de particules à l'échelle métropolitaine. En 2021, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont initié des travaux suite à un appel à projets lancé par l'ADEME. Fin 2022, un diagnostic sur l'équipement et l'usage du chauffage au bois a été réalisé à l'issue duquel un plan d'action sera proposé en 2023.

ÉTAT DES LIEUX SUR LE TRAFIC FLUVIAL

En 2021, la Métropole du Grand Paris a engagé, en partenariat avec la Ville de Paris, la réalisation d'un état des lieux sur le trafic fluvial. Celui-ci vise à identifier la contribution de chaque secteur aux émissions et mesurer plus finement l'impact de la pollution liée au trafic fluvial sur la pollution de fond. Fin 2021-début 2022, une analyse socio-économique approfondie du secteur a été menée. De juin à septembre 2022, des mesures à la sortie d'échappement des bateaux ont également été réalisées. En 2023, une feuille de route sera proposée afin d'inciter les armateurs à renouveler leurs flottes en proposant un diagnostic.

EN VIDÉO



Perception de la ZFE par la population



2^e étape de la ZFE



La Métropole du Grand Paris poursuit son engagement en faveur de la qualité de l'air avec la ZFE

COOPÉRATIVE CARBONE

La création d'un dispositif de compensation carbone volontaire est inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Il vise à doter le territoire d'un outil qui permettra de contribuer à la compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par l'ensemble des activités de la Métropole du Grand Paris.



L'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ne sera possible qu'en réduisant de 80 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et en compensant les 20 % d'émissions résiduelles incompressibles chaque année. La création d'un dispositif de compensation carbone, en lien avec la Ville de Paris, pourra plus largement constituer un outil de financement de la transition écologique du territoire en mobilisant d'autres financements innovants (label local, financement participatif...).

Afin d'impliquer un maximum d'acteurs de natures différentes au projet, la structuration juridique souhaitée a été celle d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Pour mobiliser et identifier des premiers associés investisseurs privés, une délibération du Conseil Métropolitain en décembre 2021 a permis d'officialiser le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour un premier cercle d'investisseurs. Un second appel à candidatures a été lancé en mars 2022 pour mobiliser davantage de partenaires.

Ces démarches ont permis de réunir une promesse de 1 255 700 € de prise de participation. Ce montant permettra de lancer l'activité de la coopérative et de garantir la pérennité de ses actions. Des critères de sélection ont été fixés pour s'assurer de la bonne adéquation entre les valeurs des futurs partenaires et celles qui sont défendues dans le cadre de ce projet. Une réunion d'information à destination des sociétaires a été organisée le 21 septembre 2022. Ils seront 36 au total et représentatifs de la diversité des acteurs du territoire (entreprises, collectivité, associations...).

Les statuts ainsi que la prise de participation de la Ville de Paris et de la Métropole ont été validés à l'occasion des conseils respectifs d'octobre 2022. Les représentants de ces deux collectivités référentes ont également été désignés.

L'année 2023 permettra la création de la structure, une fois les prises de participation effectives et les statuts signés par l'ensemble des sociétaires.

? EN SAVOIR PLUS



Appel à Manifestation d'Intérêt « Coopérative carbone territoriale »

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN (SDEM)

La Métropole du Grand Paris a adopté son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) en 2022 conformément au plan d'action prévu par le Plan Climat Énergie Métropolitain (PCAEM).



La Métropole du Grand Paris a adopté en Conseil Métropolitain le 16 décembre 2022 son Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques. Ce schéma directeur énergétique doit permettre d'engager la Métropole sur la trajectoire définie dans le Plan Climat, à savoir notamment :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50 % en 2050 par rapport à 2005 ;
- Porter la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à 60 % de la consommation finale à 2050 (hors carburants), dont au moins 30 % d'énergies produites localement ;
- Développer et verdir les réseaux de chaleur et de froid métropolitains, alimentés à 100% en énergies renouvelables et de récupération en 2050.

Pour porter ces ambitions, la Métropole a mené un travail de co-construction important dans l'élaboration du SDEM pour élaborer une stratégie opérationnelle et un programme d'action qui se décline en quatre parties :

- **Partie 1 :** la diminution de la consommation d'énergie, en lien avec l'objectif de réduction des consommations de 30 % d'ici 2030 ;
- **Partie 2 :** le développement des énergies renouvelables et de récupération, en lien avec l'objectif très ambitieux d'une couverture de 50 % des consommations métropolitaines avec des EnR&R en 2030 ;
- **Partie 3 :** les réseaux d'énergie, socles de la transition énergétique. L'objectif est que chaque réseau évolue dans le sens de la transition énergétique et que les réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid fonctionnent en complémentarité et en synergie les uns avec les autres ;
- **Partie 4 :** un système énergétique coordonné et innovant. L'objectif est de tendre vers un système énergétique métropolitain plus coordonné, notamment en matière d'investissement, et

plus innovant, notamment en ce qui concerne les données. Cette partie comprend en particulier la création d'un fonds « Énergies » doté de 100 millions d'euros sur la période 2023-2030 qui permettra de mettre en œuvre le SDEM en cofinçant des projets de transition énergétique sur le territoire métropolitain.

Par ce travail qui englobe les initiatives déjà engagées, la Métropole s'implique également dans l'axe 11 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), « Organiser la transition énergétique ».

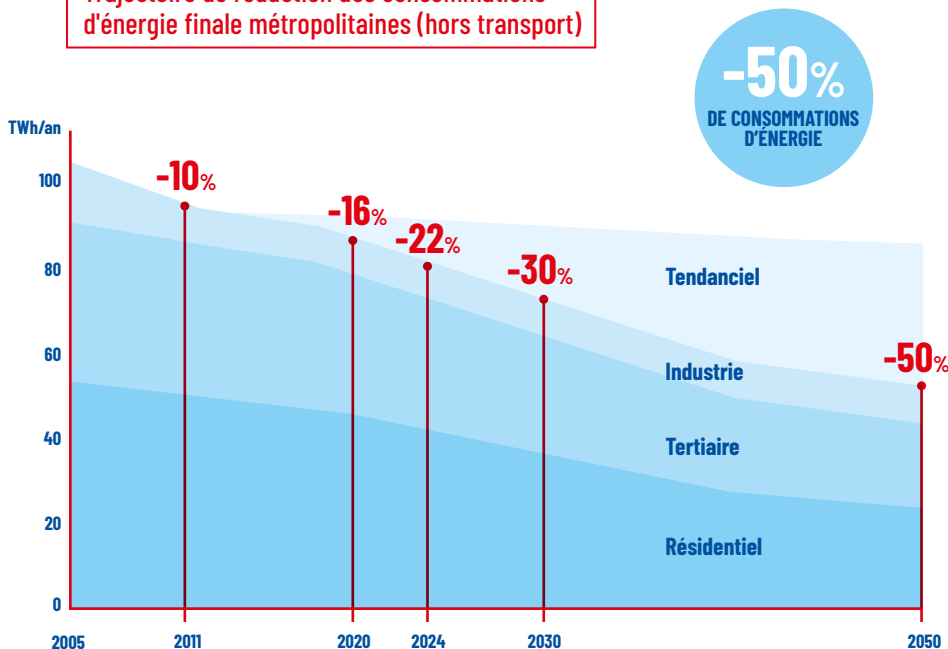
? EN SAVOIR PLUS



Projet de SDEM

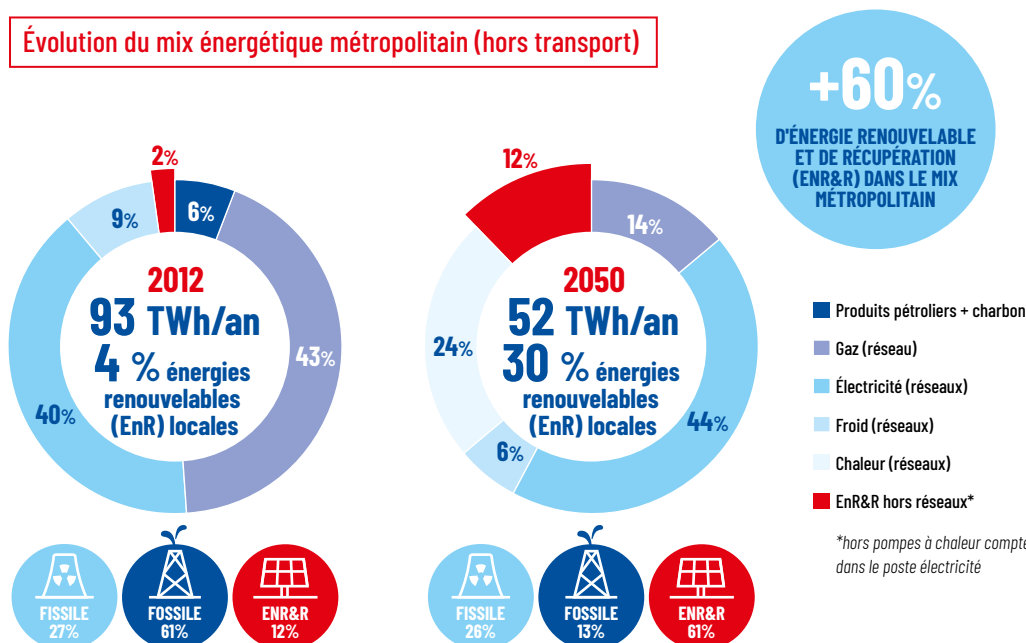


Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale métropolitaines (hors transport)



Le SDEM doit permettre de s'aligner sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, en réduisant les consommations et en diversifiant le mix énergétique.

Évolution du mix énergétique métropolitain (hors transport)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole du Grand Paris propose, aux particuliers comme aux professionnels, un service d'accompagnement à la rénovation énergétique qui couvre désormais l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi que des aides aux ménages pour la préparation de leur projet de rénovation.



La Métropole du Grand Paris a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour généraliser une démarche expérimentale menée sur les villes de Montfermeil et de Sceaux : le parcours de la rénovation énergétique performante (PREP) des secteurs pavillonnaires.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE)

Fin 2019, la Métropole s'est engagée auprès de l'État et de l'ADEME, en tant que porteur associé, dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (programme national SARE), pour un engagement financier global de 26 millions d'euros, dont 6,6 millions de crédits métropolitains. Ce levier de financement a permis à la Métropole de structurer un service de proximité accompagnant la rénovation énergétique de l'habitat. Celui-ci couvre désormais l'ensemble du territoire métropolitain, tant auprès des ménages que des professionnels de la rénovation, sous le pilotage de Patrick CHAIMOVITCH Vice-Président délégué à la Rénovation énergétique.

Dans le cadre de ce programme SARE et de ses deux plateformes métropolitaines de la rénovation énergétique CoachCopro (copropriété) et Pass'Réno Habitat (habitat individuel), la Métropole a lancé un dispositif d'aides en direction des copropriétés et

des propriétaires de maison individuelle afin de promouvoir la réalisation de prestations de diagnostic architectural, technique et énergétique (intégrant un audit énergétique) et de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les rénovations globales. En 2022, 187 aides (pour un montant total de 1,2 million d'euros) ont été attribuées aux particuliers, dont 112 audits et 63 MOE au bénéfice des syndicats des copropriétaires et 12 audits pour le volet habitat individuel.

LE PARCOURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES SECTEURS PAVILLONNAIRES (PREP)

Dans le cadre du dispositif expérimental du Parcours de la Rénovation Énergétique Performante des secteurs Pavillonnaires (PREP) porté en partenariat avec l'entreprise solidaire Dorémi (opérateur du programme « Facilaréno »), le Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 a adopté un avenant à la convention portant sur le



TÉMOIGNAGE

« Le programme SARE a permis de soutenir la dynamique des sollicitations pour les informations, conseils et accompagnements assurés par les huit Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) ou Espaces Conseil France Renov' du territoire. Ce sont 19 000 actes qui ont été réalisés durant l'année 2022, dont 8 000 informations, 10 000 conseils et 1 000 accompagnements vers les travaux (en copropriétés

comme en pavillons). Cette activité est en augmentation de 25 % par rapport à l'année 2021. »



LAURENCE DUBIN

Responsable Activité Copropriétés
POUGET CONSULTANTS

prolongement de l'expérimentation jusqu'à fin 2024. En raison de la crise sanitaire, la constitution et la formation d'équipes d'artisans a pris du retard. Dans ce contexte, Dorémi a pu réaliser dix formations regroupant au total 48 artisans. Douze équipes d'artisans se sont ainsi constituées, et plusieurs projets de travaux étaient à l'étude fin 2022. Afin de faciliter la ré-adhésion des communes et des collectivités au dispositif, Dorémi a allégé sur le territoire de la Métropole les modalités de co-financement prévues par le programme « Facilaréno 2 ». Fin 2022, ce sont 51 communes métropolitaines, quatre établissements publics territoriaux et cinq Espaces Conseil France Rénov' qui sont engagés à développer le PREP d'une manière proactive sur leur territoire.

LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS

Lauréate du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), la Métropole pilote deux groupements pour le compte de 31 communes. Dénommés « AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA » et « AAP (Appel à Projets) MERISIER », ces dispositifs apportent 1 600 000 € pour financer différents investissements organisationnels. Au total, le périmètre d'action sera de 400 bâtiments pour 750 000 m² de surface chauffée.

Le 6 octobre 2022, la Métropole du Grand Paris a réuni les membres du Programme ACTEE afin de partager leurs retours d'expérience sur le dispositif et sur les solutions énergétiques patrimoniales ou partenariales à développer dans un contexte énergétique particulier (décret tertiaire, approvisionnement énergétique, coût de l'énergie).



EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT D'UN OUTIL DE SUIVI ÉNERGETIQUE

Expérimentation issue de l'AMI SEQUOIA, la Métropole met à disposition un outil de suivi mutualisé des consommations énergétiques patrimoniales à l'échelle de 9 communes. Les communes parties prenantes du projet ont choisi la solution informatique Savee d'Advizeo. Le projet est rentré en 2022 dans sa phase opérationnelle. Il permet :

- **Pour les collectivités membres du projet :** d'obtenir une vision instantanée et hiérarchisée des consommations de flux, de détecter des anomalies de consommation ou de facturation et d'optimiser les coûts de travaux dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale ;
- **Pour la Métropole :** de collecter et de capitaliser à l'échelle d'un territoire l'ensemble des données de consommation de fluides, de consolider des références énergétiques agrégées au niveau de la Métropole, d'étudier et de comparer des profils énergétiques, par typologie de territoire et de patrimoine.

Compte tenu du contexte énergétique de cette année 2022, des échéances liées au décret tertiaire et du succès de l'expérimentation de l'outil Savee d'Advizeo, la Métropole a approuvé, lors de son Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022, le déploiement de l'outil aux collectivités du territoire de la Métropole. Le financement du déploiement sera pris en charge par la Métropole avec l'intégration des données des collectivités à l'outil et l'abonnement sur une durée de 3 ans.

6,6 M€
ALLOUÉS PAR LA
MÉTROPOLE AU
PROGRAMME SARE

721
SITES INTÉGRÉS ET
2 331 COMPTEURS
SUIVIS DANS LA
PLATEFORME SAVEE
D'ADVIZEO

19 000
ACTES D'INFO-
CONSEIL RÉALISÉS
EN 2022

 EN KIOSQUE



La Métropole du Grand Paris,
acteur majeur de la rénovation
énergétique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 60% de la consommation finale à l'horizon 2050. Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, adopté à l'unanimité le 16 décembre 2022 par le Conseil Métropolitain, doit notamment permettre d'accélérer ce déploiement avec l'aide du fonds énergies associé.



AXE SEINE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de mettre en œuvre cette politique, une structure dédiée a été créée, visant à repérer, faciliter et cofinancer le développement des énergies renouvelables pour l'ensemble des acteurs publics et privés de l'Axe Seine. À l'issue des rencontres « Axe Seine », qui se sont déroulées en 2021, la Métropole de Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole et la Ville de Paris ont ainsi choisi d'œuvrer collectivement à la relance et la résilience de leurs territoires par la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) : Axe Seine Énergies Renouvelables (ASER).

L'objectif de la SEM est d'intervenir sur le territoire de ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires,

réunis notamment autour du projet de l'Axe Seine ainsi que sur d'autres territoires situés à proximité. Elle agit en coordination avec les acteurs locaux, dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables.

Les actionnaires initiaux de cette SEM sont la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, le Havre Seine Métropole, la Caisse des Dépôts et consignations et la société Énergie Partagée Investissement.

La première assemblée constitutive ainsi que le premier Conseil d'Administration se sont réunis le 9 novembre 2022. Avec un objectif de 45 projets d'ampleur territoriale sur les énergies renouvelables d'ici à 2050, la Métropole souhaite que la SEM ASER devienne un outil incontournable de soutien au développement de la production massive d'énergies renouvelables.

SOLARISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Par ailleurs, la Métropole a souhaité lancer, sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques, un Appel à Initiative Privée (AIP) métropolitain pour permettre à des investisseurs privés d'installer des centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics des collectivités du territoire.

En 2022, le prix de l'électricité a été multiplié en moyenne par 7. Dans ce contexte, l'autoconsommation revêt un grand intérêt pour les collectivités, mais elles n'utilisent qu'une surface assez limitée de panneaux solaires.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a élaboré en 2022 un projet de solarisation métropolitain qui apporte une réponse personnalisée à l'ensemble des collectivités parties prenantes. Le dispositif sera lancé en 2023 et permettra d'accompagner les collectivités dans leur projet d'autoconsommation par la mise à disposition d'un service clé en main. Il permettra également aux collectivités d'intégrer leurs toitures restantes dans un Appel à Initiative Privée (AIP), pour permettre de massifier la production d'électricité renouvelable locale.

EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 15 février 2022 relative à la création d'une société d'économie mixte « Axe Seine énergies renouvelables »



Géothermie

EN KIOSQUE



7 bonnes raisons de choisir la géothermie

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces sous l'impulsion de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces, ainsi que de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables.

Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-Métropole.

Depuis la création de la Métropole en 2016, 117 projets de mobilité douce ont été subventionnés dans 78 communes, à hauteur de 51,4 millions d'euros, tous dispositifs métropolitains financiers confondus, dont 9,4 millions d'euros pour 20 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo métropolitain.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - MÉTROPOLIS

La Métropole du Grand Paris a retenu l'offre Métropolis, groupement d'entreprises françaises (SIIT, SPIE, City-Networks et Etotem) qui permet de proposer sur tout le territoire métropolitain un service de recharge pour véhicules électriques au maillage pertinent, économiquement robuste et lisible pour l'utilisateur. Ce dispositif répond notamment aux objectifs fixés, sur le



Bornes de recharge pour véhicule électrique du réseau Métropolis.

plan national, par la charte « Objectif 100 000 bornes », signée le 12 octobre 2020. Celle-ci vise au déploiement de 100 000 bornes de recharge de véhicules électriques. Sous le pilotage d'Étienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharge électrique, la Métropole du Grand Paris concourt ainsi fortement à cet objectif par son engagement à déployer 5 000 bornes de recharge dont au moins 250 points de charge express sur l'ensemble de son territoire, avec l'offre Métropolis. En 2021, la Métropole a ainsi initié le déploiement de stations Métropolis « express » de charge ultra-rapides, sur 5 communes (Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Rueil-Malmaison, Saint-Denis et Vincennes). Ces stations, mises en service en 2022, délivrent une puissance de 50 à 150 kW. Elles répondent aux besoins de

charge très rapides, pour une recharge importante, pour de longs trajets ou pour des flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.

5 000 €
VERSÉS
À LA COMMUNE
PAR POINT
DE RECHARGE

51,4 M€
DE SUBVENTIONS
DEPUIS 2016
ALLOUÉS À 117
PROJETS DE
MOBILITÉS DOUCES

50
COMMUNES
ENGAGÉES FIN 2022
SOIT UN TOTAL
DE 204 STATIONS,
ALIMENTÉES
PAR 616 BORNES
TOTALISANT 862
POINTS DE CHARGE

5 000
BORNES
DE RECHARGE
POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES
D'ICI 2022

MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris finance le syndicat Vélib' Métropole à hauteur de 4 millions d'euros par an.



PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

L'année 2022 est la première année de mise en œuvre du Plan Vélo Métropolitain, adopté en 2021 par le Conseil métropolitain sur présentation de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations douces, et de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables. Le Plan Vélo est l'une des actions fortes du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 18 mars 2021 avec l'État, en matière de mobilités durables. Doté d'un budget de 10 millions d'euros par an, le Plan Vélo Métropolitain représente 200 km d'itinéraires, répartis en 8 lignes structurantes, dans 65 communes du périmètre métropolitain. Il est le fruit d'un travail partenarial mené avec le Collectif Vélo Île-de-France, l'Institut Paris Région (IPR) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

Lors du Conseil métropolitain du 15 octobre 2021, la Métropole du Grand Paris a d'ores et déjà adopté 9,4 millions d'euros pour 20 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain.

SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

L'engagement de la Métropole dans le développement des mobilités douces et, en particulier, du vélo se concrétise notamment par sa participation financière de 5,4 millions d'euros en 2022 au syndicat Vélib' Métropole. Dans le cadre de son Plan de relance adopté pour répondre à la crise sanitaire, l'extension du service Vélib' a également été décidée.

En décembre 2022, le service comptabilise ainsi 1 447 stations en service, dont 437 en dehors de Paris. 23 ont été installées en 2022, pour près de 390 000 abonnés.

FIN 2022

1 447
STATIONS EN
SERVICE DONT
437 STATIONS EN
PROCHE COURONNE

PLUS DE
390 000
ABONNÉS

EN KIOSQUE



Dossier de Presse
du Plan Vélo
Métropolitain



200 KM
 D'AMÉNAGEMENTS
 CYCLABLES
 AU TOTAL

8 LIGNES
 STRUCTURANTES
 DESSERVANT
65 COMMUNES

10 M€
 D'INVESTISSEMENT
 ANNUELS
 DÉPLOYÉS PAR
 LA MÉTROPOLE

Lignes du Plan Vélo Métropolitain.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.



3 824
ESPÈCES
DIFFÉRENTES
RECENSÉES
AU SEIN DE
LA MÉTROPOLE :
1 410 ESPÈCES
VÉGÉTALES ET
2 414 ESPÈCES
ANIMALES

PRÈS DE
32 000 HA
D'ESPACES
À CARACTÈRE
NATUREL, SOIT
ENVIRON **40 %**
DU TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN

Après avoir élaboré « L'Atlas de la biodiversité », la Métropole du Grand Paris a approuvé le 4 avril 2022 son Plan Biodiversité métropolitain sous l'impulsion d'Antoinette GUHL, Vice-Présidente déléguée à la Nature en Ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine. Ce plan pose les bases d'une véritable reconquête de la biodiversité d'ici 2030 et un accès de tous les habitants à un espace vert.

Il se structure autour de trois axes :

1. Développer et régénérer les axes écologiques et les espèces associées ;
2. Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité sur le territoire de la Métropole ;
3. Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et rayonnante.

Il compte 13 objectifs déclinés en 43 fiches actions.

Le plan propose d'œuvrer à 13 mesures prioritaires, parmi lesquelles :

- Créer un Fonds métropolitain « biodiversité », pour financer notamment des opérations structurantes en faveur de la biodiversité ;
- Soutenir la création ou la restauration de 100 espaces de biodiversité ;
- Réaliser les travaux de réouverture et de renaturation de la Bièvre et du ru du Sausset ;
- Financer la plantation de 100 000 arbres, principalement dans un objectif de constitution ou de renforcement de boisements et de forêts urbaines ;
- Recenser 100 % des friches sur le territoire ;

- Organiser une animation de sciences participatives dans chaque commune de la Métropole ;

- Mettre en open data les données des espèces faunes/flore et des trames écologiques ;

- Réaliser des inventaires de biodiversité chaque année sur les espèces « parapluies » et « symboles » métropolitaines pour alimenter les bases de données, etc.

? EN SAVOIR PLUS



Plan biodiversité

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PARTENARIATS NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ

En réponse au changement climatique et pour développer l'attractivité du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris agit pour le retour de la nature en ville, ce qui passe notamment par la structuration d'un réseau de collectivités et de partenaires engagés sur la préservation de la biodiversité.

Suite au succès de la 1^{re} édition de l'appel à projets « Nature 2050 », organisée en 2019, la Métropole et CDC Biodiversité ont lancé en février 2022 la 2^e édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », afin de soutenir les collectivités qui s'engagent pour la lutte contre le changement climatique et la reconquête de la biodiversité à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces de nature. La Métropole a décidé de doubler les financements engagés dans l'appel à projets par rapport à la première édition.

Parmi 20 dossiers reçus, 11 projets ont été sélectionnés pour un soutien total de 4 millions d'euros par la Métropole du Grand Paris : 7 lauréats bénéficieront d'une subvention et 4 projets supplémentaires ont été retenus par les membres du jury pour obtenir une subvention sous réserve de compléments à apporter.

En 2022, la Métropole du Grand Paris a également déployé la 1^{re} édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains », à destination des communes et des Établissements Publics Territoriaux de la Métropole, dans un double objectif de faciliter la mise en œuvre d'inventaires pour les collectivités et de participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire métropolitain. Une première promotion de lauréats a été désignée, composée de neuf collectivités, et bénéficie d'un accompagnement pour la réalisation d'expertises écologiques préalables, d'inventaires complémentaires et d'une synthèse des enjeux écologiques. Une deuxième promotion lauréate, composée de 7 collectivités, bénéficie de la réalisation d'un inventaire naturaliste ponctuel. La restitution des résultats auprès des collectivités est prévue fin 2023/début 2024.

En 2022, la Métropole a enfin poursuivi ses partenariats avec l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France, Plante & Cité, le Cluster Eau-Milieus-Sols, Sorbonne-Université, la Société Centrale d'Apiculture, l'Office National des Forêts, ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

318

PARTICIPANTS AU WEBINAIRE « DÉSARTIFICIALISATION DES SOLS URBAINS : QUELLES STRATÉGIES ET QUELLES PRATIQUES ? », ORGANISÉ AVEC PLANTE & CITÉ LE 15 DÉCEMBRE 2022 DANS LE CADRE DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN D'ÉLUS « NATURE EN VILLE »

37

PROJETS NATURE EN VILLE ET AGRICULTURE FINANCÉS EN 2022 DANS LE CADRE DU FIM, POUR 4,8 M€

4 M€

POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS « NATURE 2050 – MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »



La Métropole du Grand Paris s'engage pour le retour de la nature en ville.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PRÉSERVATION DES FORÊTS DOMANIALES

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte sur la Métropole du Grand Paris. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et économiques importants auxquels la Métropole tient.

La Métropole du Grand Paris a conclu une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2022-2024) avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF), en lien avec Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux espaces boisés et aux Forêts. Cette convention prévoit de renforcer les connaissances des milieux forestiers en Métropole, préserver, développer, valoriser ces espaces et sensibiliser les acteurs métropolitains aux enjeux forestiers du territoire.

Par délibération du Conseil du 4 avril 2022, une convention a été conclue entre l'État, la Métropole et l'ONF, pour l'année 2022, afin de mettre en œuvre les actions suivantes, qui seront subventionnées par la Métropole :

- Rendre les forêts des Hauts-de-Seine et de Notre-Dame empruntables par tous par des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Embellir le Tapis vert de Meudon (phase 2) ;
- Remettre en lumière le réseau hydraulique du temps de Louvois (forêt de Meudon) ;
- Accroître la capacité d'accueil écologique de la mare des Marmousets en forêt de Notre-Dame ;
- Aménager deux entrées de forêt à Notre-Dame (phase 3) ;
- Rouvrir des prairies sèches en forêt de Notre-Dame ;
- Installer des brigades équestres en forêt de Meudon ;

- Organiser un festival « Branche et ciné » en forêts de Meudon et la Grange ;
- Organiser des actions de communication pour valoriser le partenariat ;
- Entretien des forêts domaniales métropolitaines pour en améliorer la qualité d'accueil.

Ces actions bénéficieront d'une subvention métropolitaine maximale de 400 000 €, répartie selon les modalités suivantes :

- Une subvention maximale de 200 000 € pour la réalisation d'actions de fonctionnement ;
- Une subvention maximale de 200 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'investissement.

Cette collaboration a vocation à mobiliser 1 million d'euros par an, répartis entre les trois partenaires, et à associer des financeurs complémentaires (tels que les communes, les Départements, l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, etc.), de manière à enrichir le programme d'actions et à assurer la coordination des actions menées.

La Métropole du Grand Paris agit pour la préservation de ses forêts domaniales.



1,2 M€
DE SOUTIEN
FINANCIER DE
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS
À L'ONF SUR TROIS
ANS (2022-2024)

5 000
HECTARES
DE FORÊTS
DOMANIALES
MÉTROPOLITAINES
PRÉSERVÉES

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est engagée afin de préserver, valoriser et développer les espaces d'agriculture urbaine et périurbaine. Elle favorise également le développement des circuits courts de proximité et les approvisionnements durables en restauration collective.



Sous l'égide de Djeneba KEITA, Vice-Présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation et d'Antoinette GUHL, Vice-Présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture

métropolitaine, la Métropole du Grand Paris s'investit pour contribuer à la transition alimentaire à son échelle, en se dotant d'une stratégie agricole et alimentaire, le Plan Alimentaire métropolitain.

Le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Alimentaire métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022. Le Plan sera construit grâce à l'appui des partenaires de la Métropole (Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France, Association Française d'Agriculture Urbaine professionnelle,

AgroParisTech, le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France et la Safer Île-de-France ; collectivités de la Métropole et notamment des Projets Alimentaires Territoriaux ; ensemble des acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire). Son approbation est prévue en 2024.

En parallèle, la Métropole du Grand Paris poursuit les actions engagées dans le cadre de ses partenariats initiés en 2021 afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches alimentaires. En matière de restauration collective, la Métropole accompagne

2145

HECTARES D'ESPACES
AGRICOLES, SOIT **2,6 %**
DU TERRITOIRE,
DONT **224** HECTARES EN
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
OU EN CONVERSION

AGRICULTURE ET ALIMENTATION



La Métropole du Grand Paris préserve et valorise les espaces agricoles au sein de la Métropole.

792

ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS DANS L'AGROALIMENTAIRE, SOIT 7% DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DE LA MÉTROPOLE

80

EXPLOITATIONS AGRICOLES, 92 CHEFS D'EXPLOITATION ET 661 SALARIÉS AGRICOLES

les communes et syndicats de restauration collective à répondre aux enjeux liés à la loi EGalim au travers de son appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France avec les thématiques suivantes :

- Planification des besoins, sourcing de producteurs bio locaux ;
- Appui à la rédaction de marchés publics ;
- Formation et sensibilisation du personnel ;

- Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aide à la conception de menus durables et équilibrés.

8 lauréats ont été désignés par le Bureau Métropolitain du 11 octobre 2022, et constituent la première promotion de l'appel à projets : Suresnes, Chaville, Bagneux/Malakoff, Orly, Rueil-Malmaison, et les trois syndicats de restauration collective Syrec, Sidoresto et Siresco, soit un total de 21 communes accompagnées sur l'année scolaire 2022-2023.

D'autres actions partenariales ont été mises en œuvre en 2022 :

- L'élaboration d'un portrait agricole et alimentaire de la Métropole, avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ;
- Le lancement d'un Observatoire de l'agriculture urbaine sur le Grand Paris,

avec l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) ;

- L'organisation de formations à l'agriculture urbaine à destination des élus et agents des collectivités, avec AgroParisTech.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 21 octobre 2022 relative au lancement de la démarche du Plan Alimentaire Métropolitain

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

La Métropole du Grand Paris est engagée dans la lutte contre les nuisances sonores au travers des actions inscrites dans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), approuvé à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 4 décembre 2019 et doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-Président de la Transition écologique, à la Qualité de l'air et au Développement des Réseaux énergétiques, la Métropole du Grand Paris déploie les actions prévues dans son PPBE.

En 2022, cela comprend notamment :

- L'animation d'une réunion avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) sur le thème du couplage des rénovations thermique et acoustique des logements en partenariat avec le Centre d'information sur le Bruit (CidB) et le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, Bruitparif ;
- L'aboutissement de l'étude relative au traitement acoustique et à l'intégration urbaine et paysagère au niveau de Charenton-le-Pont cofinancée par la Métropole et la Direction des Routes d'Île-de-France : l'étude a permis d'arrêter les grandes lignes d'un scénario opérationnel pour résorber plus de 1 500 logements PNB le long de l'auto-route A4 ;
- La contribution de la Métropole au débat portant sur le projet de PPBE de l'aéroport Paris – Charles de Gaulle par avis délibéré en Conseil Métropolitain du 15 février 2022 et reversé à la consultation publique organisée par le Ministère de la Transition écologique ;
- Le lancement d'une mission d'assistance stratégique à la Métropole du Grand Paris relative à l'intégration du



secteur aéroportuaire, et notamment de ses nuisances sonores, sur le périmètre métropolitain.

L'année 2023 sera marquée par la révision à mi-parcours du PPBE métropolitain et l'approbation des nouvelles cartes de bruit à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de lutte contre le bruit ferré à l'échelle de la Métropole, les études d'actualisation du décompte des Points Noirs du Bruit ferroviaire (PNB) du réseau SNCF ont été réalisées en 2022 dans 43 communes de la Métropole. Les résultats de ces études ont permis

de formaliser deux nouvelles conventions, approuvées par le Conseil Métropolitain le 21 octobre 2022, relatives aux isolations acoustiques de façades et aux études avant-projet de murs antibruit sur les communes de Maisons-Alfort, Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge. Ces opérations, qui engagent respectivement la métropole à hauteur de 1 548 345 € et 397 517 € (25 % du coût prévisionnel total des dépenses), viennent compléter deux opérations en cours de réalisation sur les communes de Saint-Denis d'une part, et Vanves et Malakoff d'autre part.

UNE MÉTRO POLE QUI PRÉSERVE LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVIENT LE RISQUE INONDATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

La Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie aux cours d'eau.

Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI), la Métropole du Grand Paris a poursuivi, en 2022, ses actions en faveur de la renaturation de l'Yerres, du réaménagement du Vallon de Sausset, de la réouverture de la Bièvre ou encore de l'aménagement du Morbras.

RENATURATION DE L'YERRES

Ce projet d'envergure consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. Il est estimé à 33 millions d'euros, dont 7,5 millions sur six ans (2019-2024) qui sont alloués par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, préserver la biodiversité des milieux aquatiques et restaurer la continuité écologique du bassin de l'Yerres. L'année 2022 aura été consacrée à la poursuite de l'acquisition foncière des biens en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI), à la finalisation des dossiers techniques, ainsi qu'au dépôt des dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de Mise en Conformité des Documents d'Urbanisme (MECDU).

RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune de Tremblay-en-France. Le projet de



La Métropole du Grand Paris protège les cours d'eau et prévient le risque inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

réaménagement permet de redonner de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonnent de 2019 à 2025. L'année 2022 a principalement été consacrée à la concertation pour la finalisation de la maîtrise foncière des terres agricoles et à la finalisation des procédures réglementaires par la réalisation du mémoire en réponse à la suite de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet.

RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

La dynamique de réouverture de la Bièvre s'est poursuivie en 2022 avec la mise en eau d'un tronçon de 600 m de long à Arcueil et Gentilly par le Département du Val-de-Marne, projet pour lequel la Métropole a apporté 2,5 millions d'euros.

Afin de poursuivre cette démarche, la Métropole étudie, en qualité de maître d'ouvrage, et en partenariat avec les communes traversées, la réouverture et la renaturation de cinq autres tronçons de la Bièvre. L'année 2022 a ainsi été marquée par la réalisation de l'état des lieux de chaque

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

secteur et la proposition de scénarios de réouverture et de renaturation situés à Antony, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris.

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 km dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 31 km. La Métropole du Grand Paris a donc initié, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM), un diagnostic des prestations d'entretien et une étude globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin versant. L'année 2022 a permis de mener les comités de pilotage pour présenter l'état des lieux du bassin versant ainsi que les diagnostics et enjeux du territoire.



La Bièvre.

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

DIGUES ET PROTECTIONS LOCALES

La défense de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble d'un peu plus de 100 km de digues et murs anti-crues. Si elle en est responsable, la Métropole du Grand Paris en partage la gestion avec le Département du Val-de-Marne et le Département de Seine-Saint-Denis dans le cadre de conventions. Pour sa part, elle gère 61 km d'ouvrages et 598 ouvertures qu'elle doit fermer en cas de crue. Conformément à la nouvelle réglementation, la Métropole a entamé en 2019 la démarche de régularisation des ouvrages de son territoire et a constitué 19 systèmes d'endiguement, nouvelle échelle de gestion imposée par les textes. Au 30 juin 2022, l'État a classé les 5 systèmes d'endiguement les plus importants en termes de population protégée.

De plus, la Métropole s'est dotée de plusieurs outils afin d'assurer les missions de gestion des protections amovibles locales (batardeaux, bastaings bois et sacs de sable) permettant la



fermeture des 600 ouvertures en cas de crue. En 2022, deux marchés ont été notifiés pour la maintenance et l'acquisition des protections amovibles ainsi que pour la gestion en cas de crue et les exercices à blanc réglementaires. Les stockages ont aussi été revus afin d'améliorer la gestion des protections locales en temps de crise.

De plus, la location d'un dépôt à Gennevilliers a permis de récupérer l'ensemble des équipements gérés précédemment par le Département des Hauts-de-Seine.

Enfin, la Métropole a piloté et a participé à 3 exercices à blanc de pose de batardeaux à Paris ainsi que 4 autres exercices dans les Hauts-de-Seine.

GESTION DE CRISE

La Métropole du Grand Paris ne possède pas la compétence gestion de crise. Cependant, étant gestionnaire des ouvrages et des protections amovibles au sein du périmètre métropolitain, elle se doit d'informer les communes de l'atteinte des différents niveaux réglementaires et de monter les protections anti-crues avec l'aide de ses prestataires ainsi que des services techniques communaux.

Des procédures de gestion de crise et une astreinte sont ainsi en cours de mise en place pour permettre à la Métropole de répondre aux lourdes responsabilités qui lui sont dues.

De plus, la Métropole travaille sur la mise en place d'un outil dynamique pour le suivi de la mise en place des protections amovibles sous la forme

520 570 €

DE TRAVAUX
DÉLIBÉRÉS ET
EXÉCUTÉS EN 2022
SUR LES OUVRAGES
DU DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

30 %
DU MONTANT
GLOBAL DU PROJET
DU CASIER PILOTE
DE LA BASSÉE
ALLOUÉS PAR
LA MÉTROPOLE

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

d'une carte interactive. Cet outil a pour objectif de :

- Rassembler l'ensemble des ouvertures à fermer en temps de crue des systèmes d'endiguement sur une carte interactive;
- Faciliter le suivi de l'avancement du montage des protections par nos partenaires et prestataires;
- Avoir un outil simple, rapide et efficace à utiliser en cellule de crise inondation.

CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ 9 millions de m³ pour une protection attendue de l'ordre de 8 cm à Paris lors d'inondations. La Métropole a alloué 31,3 millions d'euros au projet du Casier pilote de la Bassée depuis 2018. Elle finance ainsi cette opération à hauteur de 30 % du montant global,

devenant le deuxième financeur après l'État. L'opération devrait s'achever en 2024. En 2022, l'essentiel des projets de restauration écologique ont été conduits, les terrains d'emprise du projet ont été acquis et un quai de déchargement a été aménagé pour minimiser les impacts et la durée du chantier qui se poursuivra jusqu'en 2024.

PROTECTION EN AMONT

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs contribue à l'aménagement et l'animation du bassin versant de la Seine à l'amont de la Métropole. Celle-ci a octroyé en 2022 une cotisation annuelle de 3,1 millions d'euros à l'EPTB Seine Grands Lacs. Elle participe également aux investissements pour l'entretien des lacs réservoirs pour lequel elle a alloué 4.3 millions d'euros en 2022.

Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont du territoire. En 2022, la Métropole a poursuivi, avec les chambres d'agriculture et l'EPTB,

le travail de préparation des chartes locales qui s'appliqueront afin d'indemniser les agriculteurs dans le cadre d'aménagements de sur-inondation. Le projet « Eau et Agriculture Durables du Chatillonnais » a également vocation à rémunérer les pratiques agricoles favorables à la préservation des zones d'expansion des crues.

ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GeMAPI

La Métropole exerce sa compétence directement mais également :

- Au travers de ses adhésions aux syndicats de rivières : le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), le Syndicat de l'Orge, les syndicats porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et à l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- Par ses conventions « loi FESNEAU » signées avec les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis ;
- Par sa délégation « Entretien des cours d'eau » avec le syndicat du Morbras.



Casier pilote de la Bassée.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 15 février 2022 relative à la convention avec le département du Val-de-Marne pour le financement de travaux et d'études relatifs aux ouvrages de protection anti-crues



Délibération du Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022 relative à la convention avec le département du Val-de-Marne pour le financement de travaux et d'études relatifs aux ouvrages de protection anti-crues

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GeMAPI

La Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GeMAPI grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats.



La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GeMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GeMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains, les renaturations ou réouvertures de cours d'eau. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de défense contre les crues.

STABILISATION DE LA DURABILITÉ DES FINANCEMENTS

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du Grand Paris a institué une taxe GeMAPI. Le Conseil Métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019. Il s'agit d'une taxe très raisonnable : 0,007 % sur la taxe foncière, 0,010 % sur la taxe d'habitation et 0,11 % sur la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GeMAPI a été reconduit sur l'année 2022, sa traduction fiscale est donc restée similaire.

100 M€
CONSCRÉS PAR
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS À
LA GEMAPI DANS
LE CADRE D'UN
PROGRAMME
PLURIANNUEL QUI
S'ÉCHELONNE
DE 2019 À 2023

34 M€
D'EMPRUNT DANS
LE CADRE DU 1^{ER}
AQUAPRÊT

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI



Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de GeMAPI, la Métropole du Grand Paris assure entre autres l'entretien du ru des Godets, un affluent de la Bièvre.

APPROBATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DU FUTUR PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) 2023-2029 DE LA SEINE ET LA MARNE FRANCILIENNES

La Métropole engage 24 actions, pour un budget estimé à 45,8 millions d'euros sur 6 ans et pour les 7 axes du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029, porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

Les actions de la Métropole vont de l'acquisition de la connaissance et la sensibilisation jusqu'aux confortement des ouvrages de protection contre les crues et la réhabilitation des zones d'expansion de crues.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

- L'Axe Seine : la Métropole du Grand Paris s'est engagée à piloter l'animation du groupe de travail GeMAPI et porte une étude visant à faire un état des lieux de la gouvernance et des enjeux pour les milieux aquatiques, la biodiversité et la prévention des inondations le long de l'Axe Seine ;
- La recherche : la Métropole a participé au financement du programme de recherche interdisciplinaire en environnement sur la Vallée de la Seine et du programme de recherche et d'étude du Morbras ;
- La coopération internationale : la Métropole s'engage avec l'UNESCO et l'association Arceau pour la structuration d'une alliance internationale des mégapoles pour l'eau et le climat ;

- La Métropole a renouvelé en 2021 son partenariat avec l'association ESPACES par convention pluriannuelle (2022-2024) d'objectifs et de financement (90 000€ par an) ;
- Autres démarches métropolitaines : la mise en œuvre de la compétence GeMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif « Baignades en Seine et en Marne- Héritage JO Paris 2024 », soutenu par la Métropole, contribue ainsi à développer le lien entre urbanisme, aménagement,

gestion de l'eau et adaptation au changement climatique. La Métropole a enfin soutenu les communes organisant un Big Jump métropolitain, le 10 juillet 2022, pour promouvoir la baignade en milieu naturel et la protection des milieux aquatiques.

REPRÉSENTATION AUX INSTANCES DE BASSIN ET CONSTRUCTION DE PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de dialogue de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Yerres, de la Bièvre, Croult-Enghien-Vieille-Mer et Marne Confluence.

En 2022, la Métropole du Grand Paris a également contribué à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre.



TÉMOIGNAGE

« Depuis le 28 septembre 2021 et l'élection de Patrick OLLIER à la présidence de Seine Grands Lacs, nous avons lancé une véritable dynamique de solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval. L'intégration de la Métropole du Grand Paris a renforcé les capacités de Seine Grands Lacs pour accompagner techniquement et financièrement les territoires dans leurs projets de protection face au risque inondation.

En tant qu'élu de l'amont, je peux témoigner des avantages de ces synergies pour avancer ensemble et mieux servir les intérêts de nos populations.

Nous avons les 4 lacs, nous aurons bientôt le Casier pilote de la Bassée, et nous sommes totalement investis dans le développement des solutions qu'apportent les Zone d'Expansion des Crues pour apporter des outils de protection supplémentaire à tous nos territoires: Métropole du Grand Paris et amont. »



**JEAN-MICHEL
VIART**

Maire de Saint-Julien-les-Villas (Aube), Vice-président de Seine Grands Lacs, Vice-président de Troyes Champagne Métropole

UNE MÉTRO POLE À L'ÉCOUTE **DES** MÉTROPOLITAIN(E)S

Pour mener à bien ses politiques publiques, la Métropole du Grand Paris tient à y associer ceux qui sont au cœur de ses préoccupations, les Métropolitains eux-mêmes. C'est pourquoi elle développe la participation citoyenne en s'engageant dans le dialogue avec les habitants.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile.

Les travaux menés par le CoDev visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective. Son organisation et son fonctionnement sont laissés libres. Le CoDev de la Métropole du Grand Paris est constitué d'un collège d'habitants tirés au sort sur la base d'une liste de volontaires et d'un collège de personnalités qualifiées nommées par le Président de la Métropole avec les conseils de Philippe PELLETIER, Président du CoDev, et de Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au suivi du CoDev. Les membres des deux collèges (respectivement 48 membres chacun), participent aux travaux et au fonctionnement du CoDev en tant que bénévoles. Ils émettent collectivement des avis et contributions sur les politiques métropolitaines.

En 2022, le CoDev a eu une activité soutenue avec la finalisation et l'adoption de trois rapports, et la mise en place de trois nouveaux groupes dont les avis et contributions ont été validés en mars 2023.

? EN SAVOIR PLUS



Avis et contributions du CoDev disponibles



TRAVAUX VALIDÉS ET ADOPTÉS EN 2022

Une première contribution du CoDev concernait la mise en place de la stratégie métropolitaine sur les tiers-lieux. L'avis préconisait de soutenir les structures existantes et de favoriser le rééquilibrage territorial en favorisant l'ouverture de tiers-lieux en banlieue. La deuxième contribution s'est attachée à analyser la gestion de la ressource en eau dans le contexte du réchauffement climatique, mettant en avant l'importance d'anticiper une baisse de la disponibilité de la ressource et l'importance de modifier les comportements en ce sens. Enfin, un troisième avis a été rendu à la suite d'une saisine de la part du Président de la Métropole du Grand Paris sur la construction du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM).

TRAVAUX ENGAGÉS EN 2022

L'étendue et l'importance des travaux sur le SDEM a entraîné une seconde session de travail autour de ce document stratégique visant à apporter un avis sur dix des propositions présentes dans le Schéma. Le deuxième groupe de travail lancé en 2022 s'intéresse à l'alimentation, et notamment à la mise en place d'une politique métropolitaine de coopération alimentaire avec les territoires agricoles proches. Enfin, le troisième groupe a pour objectif de réfléchir à la mise en place d'outils et d'instruments de politiques publiques favorisant une densité acceptable et désirable pour les métropolitains.

DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

Depuis 2021, la Métropole du Grand Paris propose aux Métropolitains un dispositif participatif, les «Jeudis de la Métropole. Elle les associe ainsi à ses réflexions afin de poursuivre son action en faveur d'un territoire durable, résilient et équilibré.



À l'initiative de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, la création du rendez-vous mensuel des «Jeudis de la métropole» a permis d'inviter usagers métropolitains, élus et experts à débattre autour de thématiques fortes pour le territoire. Les débats de 2022 ont abordé les thématiques des nuisances sonores, du numérique et de la culture, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de l'Économie Circulaire et Solidaire et de la logistique urbaine.

Ils ont permis d'alimenter l'action de la Métropole du Grand Paris destinée à répondre aux défis de notre époque en matière de transition écologique, d'urbanisme, de logement ou de mobilité. En plaçant les citoyens au cœur de ce dispositif, la Métropole du Grand Paris souhaite mieux appréhender leurs attentes et leurs aspirations tout en leur présentant les actions et les projets mis en œuvre quotidiennement à leur service.



LE SAVIEZ-VOUS?

DE NOMBREUX ÉLUS MÉTROPOLITAINS ET PERSONNALITÉS SONT INTERVENUS LORS DES DÉBATS ORGANISÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2022 DONT :

Président et élus de la Métropole du Grand Paris

Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, Didier GONZALES, Conseiller métropolitain ; Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation numérique, Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement sportif, Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la logistique métropolitaine, Marie CHAVANON, Conseillère métropolitaine, Maire de Fresnes.

Intervenants extérieurs

Fanny MIETLICKI, Directrice de Bruit-parif, Didier FUSILLIER, Président de La Villette, Deborah PAPIERNIK, Senior VP en charge des partenariats et des alliances stratégiques d'Ubisoft, Damien COMBREDT-BLASSEL, Directeur-délégué à la direction Impact & Héritage de Paris 2024, Elisa YAVCHITZ, Directrice générale des Canaux, Juliette BERTHON, Directrice RSE et Innovation à la SOGARIS.

6
DÉBATS
ORGANISÉS

6
EXPERTS
INVITÉS



Métropole
du Grand Paris



UNE HISTOIRE D'AVENIR

© VerhoevenCS + Atelier 212/01 - Conception © aramco | boudées

Renforcer l'attractivité dans la Métropole du Grand Paris, premier centre économique d'Europe. La Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire, que découvriront des milliers de visiteurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

www.metropolegrandparis.fr



DES MOYENS AU SERVICE

DE NOS AMBITIONS



1 Administration _____ P.122

2 Moyens financiers _____ P.124

3 Commande publique _____ P.125

ADMINISTRATION

En 2022, la Métropole du Grand Paris a continué à se structurer et se développer grâce à l'engagement fort de ses équipes.

Les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été importantes en 2022, se traduisant par 48 arrivées, incluant les apprentis et les contrats de renfort. La Métropole a également accueilli 11 stagiaires école. Fin 2022, la Métropole du Grand Paris comptait 135 agents, contre 116 en 2021. L'intégration des nouveaux agents s'est faite de façon adaptée grâce à l'investissement des équipes, et au soutien de Manuel AESCHLIMANN, Vice-Président délégué à l'Administration générale.

En 2022, la moyenne d'âge des personnels est de 40 ans, légèrement inférieure à celle constatée dans la fonction publique territoriale (45 ans). Cet écart s'explique par la structure métropolitaine des emplois qui compte une proportion significative de chargé(e)s de mission au profil plus jeune. La part du personnel de catégorie « A » représente d'ailleurs plus des trois quarts des postes occupés.

UNE ADMINISTRATION DE MISSION QUI POURSUIT SA STRUCTURATION

La Métropole du Grand Paris porte de façon permanente une stratégie de structuration de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, politique de rémunération équilibrée entre les femmes et les hommes, dotation informatique et téléphonie, conditions de travail et articulation équilibrée entre vies professionnelle et personnelle. L'adaptation régulière de l'organisation des services permet

une optimisation du fonctionnement pour répondre au développement de l'activité avec notamment la poursuite de la création de structures « pôle » ou « service » dans certaines directions.

DES ÉVOLUTIONS LIÉES À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Élections professionnelles et comité social territorial

Les premières élections professionnelles de la Métropole du Grand Paris se sont tenues le 8 décembre 2022 et ont permis d'élire les membres du collège des représentants du personnel.

Le taux de participation a été de 71 % avec 96 votants sur les 136 électeurs inscrits. Ce taux est supérieur à celui de la moyenne de la fonction publique territoriale (45,6 %).

Amélioration des processus de recrutement et renforcement de la marque employeur

En 2022, la Métropole s'est dotée d'un applicatif dédié au recrutement, « FlatchR » pour faciliter, accélérer, suivre et sécuriser les processus de recrutement des postes et améliorer la qualité des échanges avec les candidats. Cela permet également de gagner en visibilité avec des parutions sur des sites d'emploi ciblés.

L'ensemble des directions utilise cet outil pour gérer avec la Direction des Ressources Humaines les recrutements en cours et à venir.

Amélioration des parcours de carrière des collaborateurs

Les lignes directrices de gestion – Promotion interne

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le dispositif de promotion interne a évolué en désignant le Président du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) seul compétent pour l'établissement des listes d'aptitude. Dans ce nouveau cadre, la Métropole a bénéficié d'une première promotion interne pour un de ses collaborateurs en 2022.

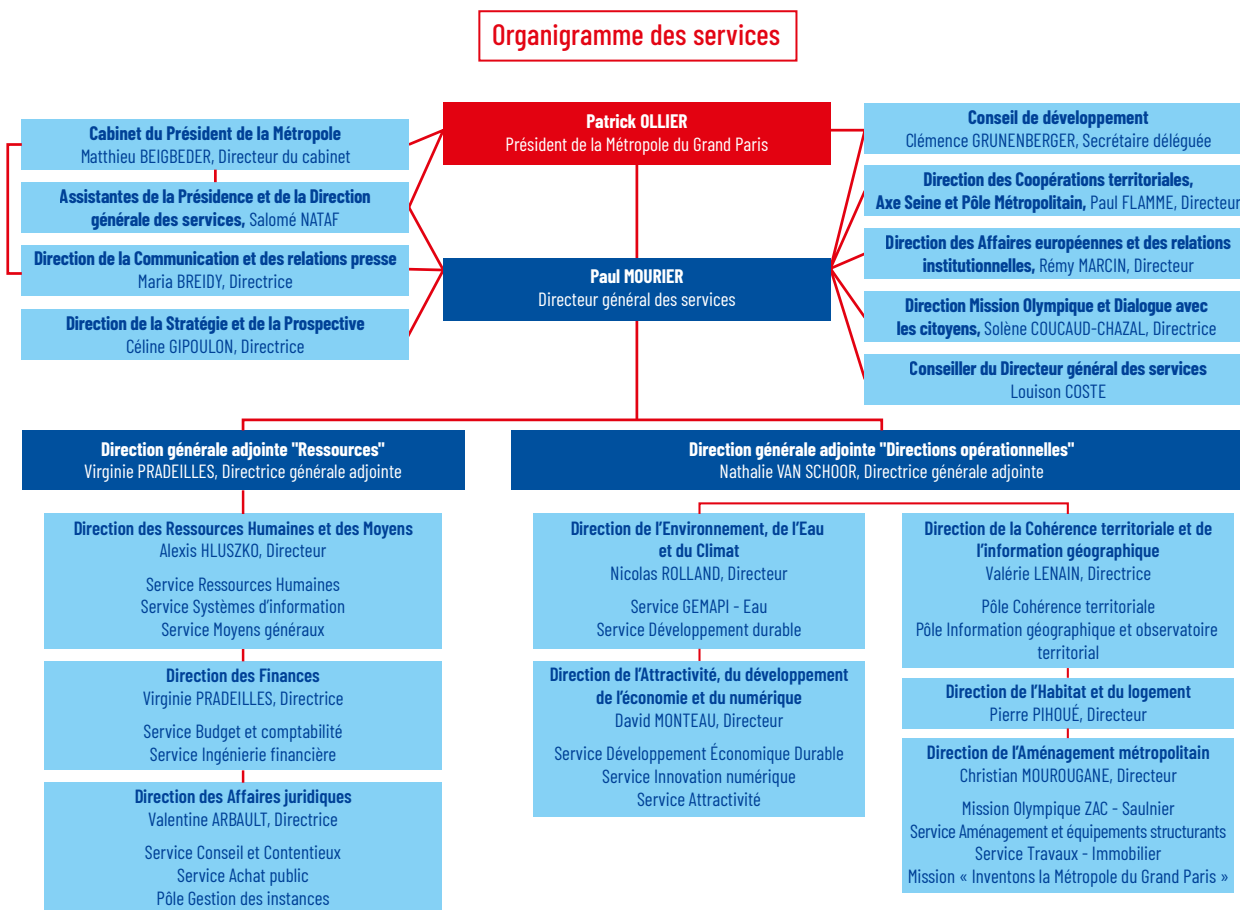
Les lignes directrices de gestion – Avancement de grade

La Métropole ayant adopté les lignes directrices de gestion liées aux avancements de grade, la 1^{re} campagne a été lancée en 2022 et a permis de nommer par ce biais trois collaboratrices et deux collaborateurs sur des grades supérieurs et ainsi contribuer aux évolutions de carrière des fonctionnaires de la Métropole.

Renforcement des leviers managériaux

Volet managérial du projet Airtime

Construction et déploiement d'un modèle renouvelé d'organisation du fonctionnement du travail (management, télétravail, pilotage...) basé sur des séminaires et des ateliers avec les équipes.



Amélioration de la protection des agents

La médecine de prévention

La Métropole a confié le suivi médical de l'ensemble des collaborateurs de la Métropole du Grand Paris, au Centre Interdépartemental de Médecine du Travail (CIAMT) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au-delà de son obligation en matière de santé au travail, cette convention a également pour objectif de mettre à disposition de chaque collaborateur la meilleure offre médicale possible pour favoriser le bien-être au travail.

La médiation préalable obligatoire

La Métropole du Grand Paris a conclu une convention d'adhésion à la mission de Médiation Obligatoire Préalable (MPO) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

La médiation a pour objectif de parvenir, avec l'aide d'un tiers qualifié, indépendant, neutre et impartial, le médiateur, à la résolution amiable d'un éventuel différend avec la collectivité.

LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La Métropole a poursuivi, en 2022, sa politique de formation auprès du plus grand nombre de ses agents via des formations professionnalisantes ainsi que des formations de préparation aux concours. Cet investissement de l'établissement représente par agent une moyenne de 2,5 jours de formation sur l'année 2022.

135
AGENTS FIN 2022

48
ARRIVÉES EN 2022

40 ANS
DE MOYENNE D'ÂGE

MOYENS FINANCIERS

En 2022, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le renforcement de ses interventions dans le champ de ses compétences historiques et développé de nouveaux champs d'action.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Député, Conseiller métropolitain, Président de la Commission Finances, de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, la Métropole a fait face, en 2022, aux conséquences financières de la crise sanitaire et économique.

En fonctionnement, après une diminution de 8,6 millions d'euros des dépenses réelles en 2021 dans le contexte de crise sanitaire, la Métropole a repris sa montée en puissance tout en maîtrisant l'augmentation des charges.

Les flux financiers entre Métropole du Grand Paris, communes et Établissements Publics Territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98 % des dépenses de la Métropole. Ils intègrent en 2022 la reconduction du

versement à la Métropole des deux tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) perçue par les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et la Ville de Paris entre 2022 et 2021, soit environ 20 millions d'euros.

Cette recette supplémentaire n'atténue toutefois que partiellement la contrainte inédite ayant pesé sur les ressources de la Métropole en 2022, compte tenu de la diminution de 27 millions d'euros du produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en raison des effets de la crise sanitaire, qui s'ajoute au coût de la baisse des dotations de l'État (-23 millions d'euros), dont le montant est garanti aux EPT et aux communes en valeur 2015. Le montant total amorti au bénéfice des communes et territoires s'élève à 209 millions d'euros pour l'année 2022 et à 970 Millions d'euros depuis 2016.

En 2022, l'investissement de la Métropole au service des habitants a poursuivi sa forte progression (178 millions d'euros soit +56 millions d'euros par rapport à 2021), portée par la montée en puissance des grands travaux que sont le Centre Aquatique Olympique (96 M€) et les projets liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI, 9 M€). En parallèle, la Métropole a versé 34,6 millions d'euros de subventions aux communes et EPT dans le

cadre des différents fonds d'intervention, soit près de 20% du total des dépenses d'investissement et près de 10 millions d'euros de plus qu'en 2021. L'aide à l'acquisition de véhicules propres par les citoyens à travers le dispositif « Métropole Roule Propre » a également poursuivi sa montée en puissance, avec 9 millions d'euros dépensés contre 6,5 millions en 2021.

Ce contexte d'intervention renforcée de la Métropole au service de ses habitants et de baisse substantielle de ses recettes, l'a contrainte à consommer une partie importante de ses excédents antérieurs. Son résultat de clôture au compte administratif 2022 est en diminution de plus de 60 millions d'euros. Au regard des engagements pluriannuels d'ores-et-déjà pris au bénéfice du territoire métropolitain et compte tenu de l'absence de visibilité sur ses recettes en 2023, la Métropole doit maintenir une gestion prudente pour préserver ses marges d'intervention pour les années à venir.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

59 M€

DE DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT
HORS FLUX
FINANCIERS

27 M€

DE PERTE DE CVAE

35 M€

DE SUBVENTIONS
VERSÉES
AU BÉNÉFICE
DES COMMUNES
ET TERRITOIRES
DU PÉRIMÈTRE

178 M€

DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

 EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée
au budget de la Métropole sur
le site internet de la Métropole
du Grand Paris

COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole du Grand Paris a été marquée en 2022 par une forte hausse d'activité en termes de commande publique, ainsi qu'une plus grande intégration des enjeux liés à l'achat responsable.

Sous l'égide de Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Président de la commission d'appel d'offres, la Métropole du Grand Paris a attribué 105 marchés publics en 2022, ce qui représente un doublement en volume par rapport à 2021 et un triplement au regard de 2020.

Cette forte évolution reflète la croissance des compétences et la montée en puissance de la Métropole du Grand Paris dans de nombreux champs d'intervention.

PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Durant l'année 2022, la Métropole s'est efforcée d'intégrer dans ses marchés publics les enjeux du développement durable dans ses composantes écologique et sociale.

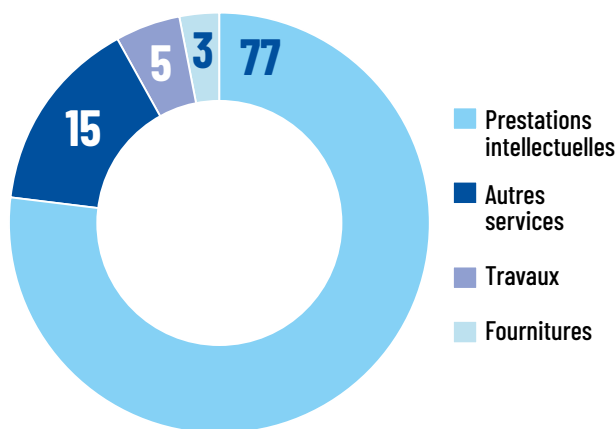
Il s'agit principalement d'intégrer des clauses d'exécution spécifiques opposables aux prestataires dans les cahiers des charges, mais aussi de fixer des critères de jugement des offres éco-responsables ou favorisant l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Il peut s'agir également de réserver des marchés à des structures d'insertion ou des établissements employant des personnes en situation de handicap.

Ainsi, sur le volume de marchés notifiés en 2022 :

- 17 % ont fait l'objet de critères et/ou de clauses d'exécution environnementale ;
- 6 % ont donné lieu à l'application de clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

À ce jour, la typologie de marchés passés par la Métropole en termes de nature de prestations se prête relativement peu à la prise en compte de tels critères et clauses. Ces derniers ont en revanche été mis en œuvre systématiquement pour les marchés les plus appropriés (services courants, travaux principalement).

Répartition par types d'achat



ANNEXES



- 1** État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 1 _____ P.128
- 2** État d'avancement « Inventons la Métropole du Grand Paris » 2 _____ P.132
- 3** FIM _____ P.135
- 4** FMIN _____ P.148
- 5** FIMACS _____ P.152

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 1

35 OPÉRATIONS
EN COURS

5 OPÉRATIONS
RETARDÉES

2 OPÉRATIONS
SUSPENDUES

8 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Livraison

Pierrefitte-Stains (Atland)

Travaux

Bondy – Noue Caillet (Pichet)

La Courneuve – Babcock (Compagnie de Phalsbourg)

Morangis – Armée Leclerc (Paris Sud Aménagement)

Noisy-le-Sec – Pont de Bondy / Triangle Ouest (Linkcity)

Noisy-le-Sec – Plaine Ouest (Bouygues Immobilier)

Paris – 29 rue du Soleil (Des cliques et des Calques)

Paris – Porte de Saint-Ouen (BNP RE)

Paris – Porte Brancion (Woodeum)

Vaucluse – Terrain Yves du Manoir (Adim)

Vaujours – Centre-ville Fénelon (Ogic)

Villejuif – Terrains Bizet (Pichet)

MISE AU POINT

Permis de construire accordé et purgé

Paris – ZAC Paul Bourget (Pichet)

Saint-Denis – Pleyel (Sogelym Dixence Holding)

Villeneuve-la-Garenne – Bongarde (Sogeprom)

Dépôt du permis de construire

Arcueil – Ecotone (Compagnie de Phalsbourg)

Issy-les-Moulineaux – Léon Blum (Icade)

Romainville – rue de la Commune de Paris (Alsei)

Nanterre – Place de la Boule (Ogic)

Vitry-sur-Seine – Ardoines (Linkcity)

Signature de la promesse de vente

Antony – Antypole (Linkcity)

Evry-Courcouronnes – Tour H (UrbanEra/Bouygues)

Mise au point de la promesse de vente

Villiers-sur-Marne – Marne Europe (Compagnie de Phalsbourg)

Mise au point du projet et du montage

Les Lilas – Fort de Romainville (Cibex)

Sevran – Terres d'eau (Linkcity)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Argenteuil – Secteur gare (Bricqueville)

Bagneux – Croizat-Fortin (Lamotte Bremond)

Gennevilliers (Compagnie de Phalsbourg)

Rueil-Malmaison – Jean Jaurès (Giboire)

Thiais/ Orly – Secteurs 1 et 2 (Linkcity) – Secteur 3

OPÉRATIONS SUSPENDUES

Opération

Bagnolet – Marché à la ferraille (Vinci Immobilier)

Charenton-le-Pont – Charenton-Bercy (UrbanEra)

Gonesse – Triangle de Gonesse (Bopro Sustainable Investment)

Le Kremlin-Bicêtre – Secteur gare (Alteara Cogedim)

Paris – Bercy-Charenton (Sogaris)

Saint-Denis – Piscine municipale (Cultplace Isatis)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

INITIALISATION D'UN PROJET ALTERNATIF SUITE À LA CONSULTATION IMGP

Opération

Clichy-sous-Bois – Terrains Leclair (Nexity)

Clichy-la-Garenne – Maison du Peuple (Duval)

Sceaux – Place du Général de Gaulle (Nacarat)

Joinville-le-Pont – Terrains Bi-métal (Eiffage)

OPÉRATIONS ABANDONNÉES

AUCUNE OPÉRATION ALTERNATIVE DÉVELOPPÉE SUR LE SITE À CE JOUR

Opération

Bobigny – Eco Parc Ouest (Pichet)

Cachan – Campus (Altarea Cogedim)

Evry – Genopôle (Linkcity)

Lieusaint – Carré Sénart (Sopic)

Limeil-Brévannes – Cœur de ville (Quartus)

Montreuil – Le Mur à pêches (UrbanEra)

Nogent-sur-Marne – Plaisance sur Marne (Sogeprom)

Pantin – Terrains ASPP (Demathieu Bard Immobilier)

Rosny-sous-Bois (Compagnie de Phalsbourg)

Saint-Ouen – Marché aux puces (Novaxia)

Santeny – Cœur de village en partage (Elytea)

Villejuif – Redoute des Hautes Bruyères (Pichet)

Vitry-sur-Seine – ZAC Cherioux (Linkcity)

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 2

10 OPÉRATIONS
EN COURS

2 OPÉRATIONS
RETARDÉES

2 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Travaux

Rueil-Malmaison – Eco-quartier de l'Arsenal (Pitch)

Saint-Ouen – Stade Bauer (Réalités)

Nanterre – Ecole d'Architecture (Eiffage)

MISE AU POINT

Permis de construire accordé et purgé

Argenteuil – PAE Berges de Seine (Atland)

Paris 15^e – Quai d'Issy (Bouygues)

Dépôt du permis de construire

Bourg-la-Reine – Le campus de la petite enfance (Altarea Cogedim)

Clichy-la-Garenne – Léon Blum (Pichet)

Nanterre – CASH (Icade)

Signature de la promesse de vente

Noisy-le-Grand – Ecole Louis Lumière (BNP Immobilier)

Mise au point de la promesse de vente

Mise au point du projet et du montage

Ville-d'Avray – Centre-ville (Demathieu Bard Immobilier)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Le Bourget – Abbé Niort (Aventim)

Paris 18^e – Porte de Clignancourt (Legendre)

OPÉRATIONS SUSPENDUES

Opération

Bagnolet – Pôle Gallieni (Giboire)

Bondy – PRU 1 (Altarea Cogedim)

Le Bourget – Entonnement Est (Groupe Duval)

Chelles – Castermant (Atland/Vinci)

Pantin – Candale-Méhul (Groupe Arc)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

Opération

Asnières-sur-Seine – Gare Lisch (Nacarat)

Asnières-sur-Seine – Patinoire (Eiffage)

OPÉRATIONS ABANDONNÉES

AUCUNE OPÉRATION ALTERNATIVE DÉVELOPPÉE SUR LE SITE À CE JOUR

Opération

Corbeil-Essonnes – Ancien hôpital (Altarea Cogedim)

Epinay-sur-Seine – Intégral (Espace 2)

Vitry-sur-Seine – ZAC Rouget de Lisle lot D (Vinci)

Villemomble – Ancien conservatoire (Pitch)

ANNEXE

FIM: DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE 39 885 865 €

68 %

RÉNOVATION
THERMIQUE
(PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT)

27 312 753 €

22 %

PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
HORS RÉNOVATION
THERMIQUE

8 698 457 €

6 %

PRIORITÉ AFFICHÉE
EN MATIÈRES
D'AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

2 447 207 €

3 %

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

989 187 €

1 %

HÉRITAGE 2024

408 261 €

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS RÉNOVATION THERMIQUE)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Antony	Antony	Acquisition de 2 véhicules électriques, 1 triporteur électrique, 2 vélos électriques et installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques	29 032
Antony	Antony	Réaménagement en oasis des cours de l'École maternelle Noyer Doré et du Centre Culturel Ousmane Sy	124 164
Argenteuil	Argenteuil	Raccordement de l'École Carnot au réseau de chauffage urbain	112 070
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de 20 véhicules utilitaires électriques, 11 vélos électriques et 9 bornes de recharge	119 598
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réalisation d'un mur végétal dans le cadre de l'aménagement du square Robert Dupont	142 347
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Mise en place de potagers dans 36 établissements scolaires	38 788
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de 6 véhicules électriques	24 209
Bagneux	Bagneux	Acquisition de véhicules propres	144 113
Cachan	Cachan	Achat de véhicules et vélos électriques	27 405
Clamart	CCAS de Clamart	Acquisition d'un véhicule électrique	5 999
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux	43 724
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Achat de 14 véhicules électriques	77 014
Châtillon	Châtillon	Acquisition d'un véhicule électrique	12 272
Chaville	Chaville	Aménagement et végétalisation des espaces extérieurs du groupe scolaire « Anatole France – Les Iris »	199 198
Colombes	Colombes	Acquisition d'une balayeuse électrique	83 104
Coubron	Coubron	Acquisition d'un aspirateur de déchets auto-porté	8 660
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Végétalisation de la cour d'école Jean Jaurès	106 128
Romainville	EPT Est Ensemble	Remplacement du parc de véhicules de collecte de déchets de l'EPT par des véhicules propres (GNV)	172 885

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de deux balayeuses électriques et de vélos cargos électriques	127 195
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition et installation de bornes de recharge, conversion rétrofit de 3 véhicules thermiques vers l'électrique et acquisition de 3 véhicules propres	114 084
Fresnes	Fresnes	Remplacement d'une partie de la flotte thermique du parc et acquisition de vélos électriques	258 493
Garches	Garches	Travaux de verdissement du square de la porte jaune	8 544
Gennevilliers	Gennevilliers	Végétalisation et désimperméabilisation de 6 espaces publics	762 866
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de 4 véhicules propres	14 982
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition de 10 véhicules électriques	63 978
Kremlin-Bicêtre	Kremlin-Bicêtre	Acquisition de véhicules électriques	24 355
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Acquisition de 2 véhicules électriques et 3 bornes de recharge pour les services techniques	10 732
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de 3 véhicules propres	21 412
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire Pierre Brossolette	22 995
Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marbeau	225 276
L'Ile-Saint-Denis	L'Ile-Saint-Denis	Acquisition d'un utilitaire électrique	18 690
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	14 250
Meudon	Meudon	Installation de 28 bornes de recharge	37 997
Montreuil	Montreuil	Campagne de plantation de 70 arbres	69 440
Montreuil	Montreuil	Création de trois micro-fermes sur le site des Murs-à-Pêches	23 988
Morangis	Morangis	Acquisition de 2 véhicules électriques	11 801

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de 2 véhicules hybrides et 1 véhicule électrique	19 682
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Aménagement de cheminements verts sur le site du Fort de Villiers	186 922
Pantin	Pantin	Végétalisation du cimetière des pommiers de Pantin – Tranche 2022	84 341
Romainville	Romainville	Transformation de la cour de l'école maternelle Marcel Cachin en cour oasis	93 435
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Aménagement en oasis de deux cours d'école du Groupe scolaire Paul Bert	120 282
Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Programme de plantation d'arbres sur les berges de la Marne	35 791
Sevran	Sevran	Acquisition de 36 véhicules électriques	250 654
Stains	Stains	Acquisition d'un véhicule électrique (navette solidaire pour les seniors et les personnes à mobilité réduite)	6 949
Suresnes	Suresnes	Verdissement du square Germain Bazin	91 684
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Acquisition de véhicules propres	94 001
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique	11 645
Vaujours	Vaujours	Acquisition de 2 véhicules électriques	19 086
Villeneuve la Garenne	Villeneuve la Garenne	Achat de 2 véhicules électriques	16 713
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Réaménagement vert de la place Mouliérat	92 500
Villepinte	Villepinte	Requalification du marché Clos Montceleux en un espace vert	174 056
Vincennes	Vincennes	Acquisition de 5 véhicules électriques	68 757
Vincennes	Vincennes	Mise en valeur de la biodiversité dans le parc Daumesnil	244 000
Antony	Antony	Acquisition de véhicules électriques (3 voitures, un triporteur, un vélo) et d'une borne de recharge	9 081

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Arcueil	Arcueil	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'École Jean Macé	104 976
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de 2 scooters électriques et 1 véhicule électrique pour les agents de la police municipale	24 153
Boissy-Saint-Léger	Boissy-Saint-Léger	Renaturation de l'avenue du Progrès	25 898
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition d'un véhicule utilitaire à énergie propre	13 950
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Pérennisation de l'écosystème de l'école des sciences et la biodiversité	98 267
Charenton le Pont	Charenton le Pont	Acquisition de 2 vélos électriques	1 700
Charenton le Pont	Charenton le Pont	Végétalisation de la place Aristide Briand	29 381
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Acquisition d'un fourgon électrique	8 046
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Acquisition de deux véhicules électriques	12 527
Clamart	Clamart	Acquisition d'une balayeuse électrique	123 854
Coubron	Coubron	Acquisition d'un véhicule électrique pour les besoins de la Police municipale	9 560
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 5 véhicules propres	38 330
Courbevoie	Courbevoie	Réhabilitation du Parc de Bécon (2 ^e phase, secteur D)	114 541
Drancy	Drancy	Acquisition de 4 véhicules électriques	32 241
Champigny-sur-Marne	EPT Paris Est Marne et Bois	Acquisition de deux bennes à ordures ménagères électriques, deux bornes de recharge et deux bennes à hydrogène	744 000
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de 3 véhicules électriques	39 296
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Création du parc public Scarron	146 217
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Acquisition de véhicules électriques (2 vélos et 1 voiture)	8 700

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Végétalisation du square Verdun Nord	121 998
Le Bourget	Le Bourget	Végétalisation de la partie Est du square Charles de Gaulle	77 137
Le Kremlin Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Acquisition de quatre véhicules propres	96 538
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 45 arbres allée Henri Barbusse et allée Robert Estienne	22 887
Livry Gargan	Livry Gargan	Achat de véhicules électriques et installation de 8 bornes électriques	106 664
Malakoff	Malakoff	Désimperméabilisation des abords du Stade Marcel Cerdan	34 716
Meudon	Meudon	Création d'un jardin collectif rue Michel Vignaud	32 348
Montreuil	Montreuil	Acquisition de 11 véhicules électriques	85 763
Neuilly sur Marne	Neuilly sur Marne	Acquisition de 3 triporteurs électriques	4 091
Neuilly sur Marne	Neuilly sur Marne	Création d'un jardin partagé dans le secteur du Croissant Vert	60 512
Noisy le Grand	Noisy le Grand	Projet d'agriculture urbaine dans le quartier de Mont de l'Est	815 542
Ormesson	Ormesson	Végétalisation des abords de l'escalier des Chatelets	5 089
Romainville	Romainville	Acquisition de 5 véhicules électriques et 3 vélos électriques pour la police municipale	54 042
Romainville	Romainville	Pose de capteurs d'analyse de la pollution de l'air	8 573
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Travaux énergétiques à la piscine des Tourneroches	13 960
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition de 3 véhicules électriques et de 2 bornes de recharge	23 890
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Acquisition de 11 véhicules propres	69 993
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Projet de plantation d'arbres sur 9 sites de la commune	20 820

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Sevran	Sevran	Acquisition de 3 tondeuses électriques	4 397
Suresnes	Suresnes	Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Berty Albrecht	26 085
Suresnes	Suresnes	Végétalisation de la rue Claude Burgod et des Écoles Dunant et Wilson	150 999
Thiais	Thiais	Achat d'un véhicule électrique	7 070
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Raccordement du Groupe scolaire Brossolette Triolet au réseau de chauffage urbain géothermique	23 129
Valenton	Valenton	Acquisition de trois véhicules électriques pour les services techniques	20 570
Vaujours	Vaujours	Acquisition de trois vélos électriques pour la Police municipale	1 050
Villejuif	Villejuif	Acquisition de 20 véhicules électriques et installation de 20 bornes électriques de recharge	122 154
Villemomble	Villemomble	Acquisition d'une fourgonnette électrique	7 712
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Acquisition d'un véhicule poids lourd au GPL et d'une voiture électrique	52 517
Vincennes	Vincennes	Végétalisation des toitures de l'École Jean Monnet	90 111
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Plantation d'une frange boisée le long des berges de Seine	41 096
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			8 698 457 €

RÉNOVATION THERMIQUE

(PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Argenteuil	Argenteuil	Réhabilitation thermique de la toiture de la Cuisine Centrale	155 533
Aubervilliers	Aubervilliers	Dimension environnementale de la démolition-reconstruction du Gymnase Guy Môquet	757 000
Aubervilliers	Aubervilliers	Rénovation thermique du Centre nautique Marlène Pératou	467 298
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Rénovation énergétique de la Villa Saint-Cyr	65 400
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'École République	83 621
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Dimension énergétique de la création d'une crèche dans un quartier éco-conçu (La Vallée)	127 986
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Rénovation thermique de trois bâtiments communaux (gymnase Brossolette, crèche des Coccinelles et centre de loisirs Masaryk)	208 841
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du Groupe scolaire Moulin à Vent (bâtiment restauration)	259 236
Coubron	Coubron	Remplacement d'une chaudière gaz dans le bâtiment Dacheville	7 286
Dugny	Dugny	Travaux de rénovation thermique de l'École Jean Jaurès	938 390
Montreuil	EPT Est Ensemble	Rénovation thermique du Conservatoire	602 709
Fresnes	Fresnes	Rénovation thermique de la toiture du Gymnase de la Paix	65 600
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation énergétique et thermique du bâtiment Mozart	254 549
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Restructuration et extension des anciennes écuries pour l'accueil de bâtiments administratifs	25 244
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation thermique de l'ensemble du système de chauffage du centre des bords de Marne	127 546
Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé	Extension de l'école élémentaire du Val Roger avec pose de panneaux photovoltaïques et rénovation thermique de la façade nord du bâtiment existant	734 083
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Remplacement et changement des huisseries, du mode de chauffage et révision de l'étanchéité de la toiture terrasse du Centre technique municipal	109 814

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Nanterre	Nanterre	Dimension énergétique de la construction du Centre de santé Lebon	806 020
Pantin	OPH Pantin habitat	Exécution des travaux de rénovation, d'aménagement et d'amélioration thermique des bâtiments d'habitations composant l'ensemble « Motobécane » à Pantin	1 000 000
Bobigny	OPH Seine-Saint-Denis Habitat	Réhabilitation thermique de 542 logements locatifs sociaux 21/23/25/35/37/39 rue du Chemin Vert à Bobigny	1 000 000
Pantin	Pantin	Rénovation énergétique de l'École Marcel Cachin	1 000 000
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Rénovation thermique de la Résidence Louis Poizeaux (C.C.A.S.)	104 400
Paris	Paris	Rénovation partielle du Pavillon de l'Arsenal et de l'immeuble Agrippa (4 ^e)	1 000 000
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Amélioration énergétique de 3 bâtiments communaux (Eglise Saint Pierre, CTM Houtraits et Maternelle Georges Sand)	102 328
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Dimension environnementale de la réhabilitation et de l'extension du Pavillon Galliéni	288 173
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Réfection complète de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture du complexe sportif des Tourneroches	211 826
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Dimension thermique de la rénovation du cinéma les 3 Pierrots	266 714
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe scolaire Charles Digeon	42 755
Santeny	Santeny	Dimension thermique de la construction d'un club house et d'une salle polyvalente Voie aux vaches	135 148
Sceaux	Sceaux	Réhabilitation et restructuration de la halle de musculation des Blagis	358 447
Issy-les-Moulineaux	SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine	Réhabilitation et végétalisation de la résidence ILN MAIRIE (315 logements)	1 000 000
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 5 bâtiments publics	236 000
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Remplacement de menuiseries extérieures sur la façade sud de l'Hôtel de Ville	149 634
Vanves	Vanves	Dimension environnementale de la réhabilitation et de la reconversion d'un bâtiment de logements de fonction en centre de loisirs élémentaire	204 105

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Vanves	Vanves	Dimension énergétique de la reconstruction et extension du groupe scolaire du Parc	1 000 000
Villepinte	Villepinte	Amélioration des performances énergétiques et environnementales du groupe scolaire situé dans le secteur Infroit	978 294
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Travaux de structures métalliques et de l'étanchéité à la Piscine l'Hippocampe.	12 738
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Rénovation énergétique du Gymnase Géo André	88 073
Argenteuil	Argenteuil	Dimension thermique de la construction du Groupe scolaire des 4 vents	941 458
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation thermique de la Médiathèque Elsa Triolet	150 000
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Remplacement de menuiseries extérieures au sein du théâtre d'Asnières-sur-Seine et des bâtiments Lucie Aubrac et Crèche Eau Vive	31 516
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville et de la Maternelle du Parc	19 337
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Travaux sur un vestiaire du terrain de rugby du Moulin neuf	12 729
Bobigny	Bobigny	Dimension thermique de la construction du groupe scolaire Pont de Pierre et création de sa cour en oasis	1 000 000
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Rénovation de la production de froid de la patinoire	250 000
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Rénovation thermique du Stade Léon Duprat et végétalisation de la toiture	375 773
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Dimension environnementale de la construction d'une école et d'un équipement sportif	941 477
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Rénovation thermique des locaux de la police municipale et des agents de surveillance de la voie publique	196 080
Drancy	Drancy	Travaux d'économie énergétique de l'École J.P. Timbaud	587 510
Drancy	Drancy	Rénovation énergétique de la Maternelle Jorissen	305 854
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Dimension énergétique de la rénovation du Groupe scolaire Pasteur	1 000 000

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Isolation thermique de la maison de l'environnement	500 000
Viry-Châtillon	EPT Grand Orly Seine Bièvre	Rénovation énergétique de la patinoire des Lacs à Viry-Châtillon	345 300
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation thermique de l'Accueil de Loisirs Pierre Bonnard	256 023
Fresnes	Fresnes	Rénovation thermique de l'Hôtel de Ville	20 829
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation de la toiture de la Bibliothèque Gabriel Bourdin	123 294
Garches	Garches	Remplacement de 2 pompes à chaleur dans la Crèche de la Rose des Vents et mise en place d'un compteur calorifique à l'Espace Ramon	17 547
Garches	Garches	Dimension thermique de l'extension et la rénovation de la Crèche Gaston Ramon	126 741
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation thermique d'une salle d'activités physiques et sportives	176 003
Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette	Rénovation thermique de l'École de la Marche	36 258
Neuilly Plaisance	Neuilly Plaisance	Rénovation thermique de l'ancienne "Ferme Terrisse" pour accueillir les services municipaux	344 355
Colombes	OPH Colombes Habitat Public	Réhabilitation thermique d'une résidence au 128 avenue de Stalingrad	945 883
Pantin	Pantin	Dimension thermique de la construction d'une halle sportive	1 000 000
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Rénovation thermique de la Maternelle Bois Perrier	806 400
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation thermique du Groupe scolaire George Sand	557 254
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Rénovation énergétique de la Crèche Delacroix, remplacement des radiateurs de la Médiathèque Delacroix, remplacement des fenêtres du théâtre et de l'école du centre	252 907
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Rénovation énergétique du complexe omnisport évolutif couvert	767 434
Sèvres	Sèvres	Dimension thermique des travaux de l'école de musique	250 000
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			27 312 753€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Boissy-Saint-Léger	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Rénovation d'un bâtiment pour installer une recyclerie	357 134
Bagneux	Bagneux	Création d'une ressourcerie	123 109
Sceaux	Sceaux	Achat de deux locaux commerciaux place du Général de Gaulle et impasse du Marché	508 944
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			989 187 €

PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Mise en œuvre de la tranche 2022 du Plan Vélo de Charenton-le-Pont	174 794
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Réalisation d'une piste cyclable et aménagement du parc-jardin du nouveau Groupe scolaire Germaine Tillion	207 424
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Création d'une liaison cyclable sur la rue du Lieutenant Petit Le Roy	75 013
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Installation d'une consigne à vélo sécurisée dans le cadre du Plan Vélo de Clichy	16 489
Stains	EPT Plaine Commune	Réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue des Huleux à Stains	424 862
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Développement des mobilités douces et renaturation sur la rive droite du canal Saint-Denis	1 000 000
Meudon	Meudon	Création d'une liaison entre la rue de la République et la rue Lavoisier, favorisant les mobilités douces	61 356
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réalisation d'un aménagement cyclable avenue Gilbert Berger et rue Jacques Callot	52 446
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Aménagement cyclable sur la rue de la Liberté et l'avenue de Verdun	120 894

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Création d'une Micro-folie	15 714
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Aménagement d'une voie verte	105 148
Meudon	Meudon	Création d'une Micro-folie	61 200
Neuilly sur Marne	Neuilly sur Marne	Création d'une Micro-folie	15 688
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'une Micro-Folie	136 363
Villejuif	Villejuif	Déploiement de 100 arceaux vélos	9 816
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			2 477 207 €

HÉRITAGE 2024

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Gennevilliers	Gennevilliers	Réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis Bourry du Parc des Sports pour devenir centre de préparation aux JO 2024	408 261
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			408 261 €

EN 2022, LE FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN
A PERMIS LE FINANCEMENT DE 189 PROJETS POUR
UN MONTANT TOTAL DE SUBVENTIONS ALLOUÉES DE

39 885 865 €

ANNEXE

FMIN : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS MÉTROPOLITAIN DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE EN 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE 917 163 €

45 %

TRANSITION NUMÉRIQUE,
FONCTIONNEMENT ET
ORGANISATION DE LA
COLLECTIVITÉ

428 787 €

19 %

ENVIRONNEMENT
EN ZONE
URBAINE DENSE

176 352 €

16 %

SERVICES PUBLICS
NUMÉRIQUES AUX
HABITANTS

136 507 €

10 %

ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

80 000 €

6 %

INNOVATION EN MATIÈRE
DE TOURISME ET DE CULTURE

62 517 €

3 %

ÉCONOMIE
DE PROXIMITÉ

33 000 €

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Romainville	EPT Est Ensemble	Dispositif de réemploi de matériaux pour la réalisation de mobilier urbain	40 000€
EPT Plaine Commune	EPT Plaine Commune	Outil IT Métabolisme Urbain	20 000€
Paris	Paris	Outil IT Métabolisme Urbain	20 000€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			80 000€

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Paris-Ouest-La-Défense	Paris Ouest La Défense	Une plateforme de marketing digital et d'achat local de commerces	33 000€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			33 000€

ENVIRONNEMENT EN ZONE URBAINE DENSE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Pantin	Pantin	Outil de management énergie et fluides	29 390€
Courbevoie	EPT Paris Ouest la Défense	Déploiement de module végétalisé urbain	32 862€
EPT Paris-Ouest-la-Défense	EPT Paris Ouest la Défense	Déploiement d'un cadastre solaire	20 700€
Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Carte dynamique de pollution	33 400€
Courbevoie	Courbevoie	Déploiement d'une solution innovante de stationnement	20 000€
Suresnes	Suresnes	Déploiement de sous-compteurs électriques communicants à technologie non intrusive	40 000€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			176 352€

INNOVATION EN MATIÈRE DE TOURISME ET DE CULTURE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Villejuif	Villejuif	Tiers-lieu Dumas	40 000€
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Refonte du site web du musée et installation de deux bornes numériques	22 517€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			62 517€

SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES AUX HABITANTS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Sucy-en-Brie	Sucy-en-Brie	Transformation numérique et relation à l'utilisateur	8 632€
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Développement numérique des services des piscines du territoire	40 000€
Puteaux	Puteaux	Mise en place d'une cabine de téléconsultation au sein du centre médical	30 000€
EPT Paris Ouest La-Défense	EPT Paris Ouest La Défense	Déploiement d'une plateforme VUES (Villes, Université et Entreprises en Synergie)	40 000€
Puteaux	Puteaux	Développement d'une plateforme numérique répertoriant l'ensemble des services juridiques, économiques ou administratifs nécessaires aux besoins des acteurs locaux	17 875€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			136 507€

TRANSITION NUMÉRIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Vaujours	Vaujours	Projet de ville connectée – Brique vidéoprotection	40 000€
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Mise en place d'une plateforme numérique "Famille"	40 000€
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Mise en place d'un Système d'Information des Ressources Humaines	40 000€
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Développement d'un système de parapheurs électroniques	19 200€
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Gestion des Relations Usagers	19 855€
Gennevilliers	Gennevilliers	Déploiement de nouveaux logiciels métier dans le domaine de la santé	40 000€
Le Bourget	Le Bourget	Acquisition de pointeuses à badge et d'un logiciel de gestion des temps	24 343€
Nanterre	Nanterre	Modernisation des services numériques des médiathèques	40 000€
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Installation d'une console d'affichage législatif digital	7 040€
Vincennes	Vincennes	Gestion des Relations Citoyens	40 000€
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Développement d'un système de gestion électronique des documents	40 000€
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Mise en place d'un système d'accessibilité téléphonique	6 349€
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Gestion des relations usagers	32 000€
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Solution de gestion du temps de travail	40 000€
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			428 787€

ANNEXE

FIMACS : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION MÉTROPOLITAIN DE SOUTIEN À L'ARTISANAT, AU COMMERCE ET AUX SERVICES EN 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE **740 000 €**

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bagneux	Bagneux	Etude de l'appareil commercial à l'échelle de la commune	20 000
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Création du marché couvert Anatole France	500 000
Juvisy-sur-Orge	Juvisy-sur-Orge	Réaménagement de l'espace public de la Grande Rue	170 000
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Aide au recrutement du manager de commerce sur 2 ans maximum (prise en charge des salaires)	50 000
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			740 000€

GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE



ALEC

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

AFB

Agence Française pour la Biodiversité

AIP

Appel à Initiative Privée

AMI

Appel à Manifestation d'Intérêt

AODE

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

BRGM

Bureau des Recherches Géologiques et Minières

CAO

Centre Aquatique Olympique

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

CIRIDD

Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable

CJUE

Cour de Justice de l'Union Européenne

CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CoDev

Conseil de Développement

CRESS

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

EPCC

Établissement Public de Coopération Culturelle

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPT

Établissement Public Territorial

EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

ESS

Économie Sociale et Solidaire

FIM

Fonds d'Investissement Métropolitain

FIMACS

Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services

FINA

Fédération Internationale de Natation

FMIN

Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique

GeMAPI

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GPA

Grand Paris Aménagement

IFSTTAR

Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

IMGP

Inventons la Métropole du Grand Paris

INEC

Institut National de l'Économie Circulaire

LPO

Ligue de Protection des Oiseaux

MIPIM

Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier

ObsAR

Observatoire des Achats Responsables

OLAP

Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

ONF

Office National des Forêts

ORF

Observatoire Régional du Foncier

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

PGRI

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

PPA

Personnes Publiques Associées

PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

PREP

Parcours de la Rénovation Énergétique Performante

RTE

Réseau de Transport d'Électricité

SARE

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain

SDEM

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité

SMAM

Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras

SEDIF

Syndicat des Eaux d'Île-de-France

SGP

Société du Grand Paris

SIAAP

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SIFuREP

Syndicat Intercommunal Funéraires de la Région Parisienne

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

SIMI

Salon de l'Immobilier d'Entreprise

SIPPEREC

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication

SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique

SOLIDeO

Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques

Syctom

Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la Région Parisienne

ZAC

Zone d'Aménagement Concerté

ZFE

Zone à Faibles Émissions

INDEX

Agriculture urbaine	30;	Logistique métropolitaine	14; 23; 45; 59; 92; 118;
Air	28; 29; 74; 89; 90; 91; 93; 98; 114;	Marchés publics	106; 125;
Assemblée des Maires	21; 34;	Milieux aquatiques	6; 11; 15; 22; 29; 87;
Attractivité économique	30;	108; 109; 114; 115; 124;	
Biodiversité	4; 6; 17; 29; 35; 43; 45;	Mobilités	6; 22; 30; 34; 35; 45; 49; 67;
48; 86; 88; 102-105; 107; 109; 114; 138; 139;		74; 86; 88; 90; 92; 99; 100; 104; 118; 138; 146;	
Bruit	28; 88; 107;	Nature en ville	15; 22; 29; 74; 102; 103; 105;
Centre Aquatique Olympique (CAO)	5; 13; 14;	Numérique	6; 22; 31; 37; 47; 61; 62; 65 -69;
16; 19; 31; 36; 39; 40; 41; 50; 56; 119; 124;		73; 118; 123; 148; 150; 151;	
Conseil de développement (CoDev)	23; 34;	Opérations d'aménagement d'Intérêt Métropolitain ...	6;
117; 123;		31; 79; 80; 84;	
Culture	6; 15; 23; 30; 38; 45; 47; 48; 50;	Partenaires	5; 14; 19; 51; 53; 55; 58; 59;
67; 118; 148; 150;		64; 73; 75; 90; 91; 93; 103-105; 112;	
Développement durable	28; 123; 125;	Rééquilibrage territorial	5; 11; 15; 19; 70;
Économie circulaire	4; 6; 15; 18; 22; 30; 32;	74; 81; 117;	
55; 56; 57; 63; 67; 118; 148; 149;		Ressources humaines	122; 123; 151;
Élus	5; 6; 14; 19; 20; 21; 31; 32; 51;	Santé	6; 28; 50; 68; 77; 81; 88; 91;
55; 56; 58; 68; 69; 73; 106; 118;		123; 143; 151;	
Finances	22; 32; 118; 123; 124;	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	5; 6; 14;
Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)	5; 6;	43; 73; 80; 94; 114;	
12; 47; 50; 74; 90; 92; 99; 103; 127; 135; 147;		Schéma Directeur Énergétique Métropolitain	4; 16;
Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique		28; 29; 90; 94; 98; 117;	
(FMIN)	5; 7; 62; 127; 148;	Transition	4; 6; 18; 19; 22; 28; 42; 45; 48;
Habitat	28; 31; 34; 84; 96; 143; 145;	55; 57; 59; 60; 62; 67; 88; 89; 90; 93; 94; 96;	
Inondation	4; 6; 11; 15; 18; 29; 87;	98-100; 105; 107; 118; 148; 151.	
108; 109; 111-115; 124;			
Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP)	5; 6;		
7; 13; 14; 16; 19; 23; 42-44; 123; 127-134;			

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris

Conception graphique  agence **Giboulées**

Crédits photo © Métropole du Grand Paris ; © Istock ; © AdobeStock ;
© Pexels ; © Unsplash ; © VenhoevenCS + Ateliers 2/3/4/ ; © Proloog ;
© Ville de Malakoff – Toufik Oulmi

Impression Périgraphic – Octobre 2023



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0120-DE

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris – Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

